

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre **2014**



LE GROUPE LA POSTE

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	3
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	4
BILAN CONSOLIDÉ	5
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	7
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	9

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

GÉNÉRALITÉS

NOTE 1	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	10
NOTE 2	RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	11
NOTE 3	PREMIÈRE APPLICATION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES	25
NOTE 4	ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	31
NOTE 5	INFORMATION SECTORIELLE	32

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 6	CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS COMMERCIALES	36
NOTE 7	PRODUIT NET BANCAIRE	36
NOTE 8	ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES	37
NOTE 9	CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS	37
NOTE 10	IMPÔTS ET TAXES	38
NOTE 11	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR	38
NOTE 12	AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS	39
NOTE 13	RÉSULTAT FINANCIER	39
NOTE 14	IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	40

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 15	ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)	43
NOTE 16	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45
NOTE 17	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46
NOTE 18	SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	47
NOTE 19	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	48
NOTE 20	ACTIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES	49
NOTE 21	STOCKS ET ENCOURS	52
NOTE 22	CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	52
NOTE 23	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	53
NOTE 24	ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	53
NOTE 25	CAPITAL	54
NOTE 26	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55
NOTE 27	EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES	57
NOTE 28	DETTE NETTE DU GROUPE	61
NOTE 29	AVANTAGES DU PERSONNEL	62
NOTE 30	PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES	66
NOTE 31	DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	68

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 32	RISQUES HORS ACTIVITÉS BANCAIRES	69
NOTE 33	RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES	71
NOTE 34	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS	90
NOTE 35	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	99
NOTE 36	ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS	100
NOTE 37	BILAN DES ACTIVITÉS BANCAIRES	106
NOTE 38	NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	107
NOTE 39	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	110
NOTE 40	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	110
NOTE 41	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	111
NOTE 42	AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS HORS FRANCE	116

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	NOTE	2014	2013 ^(a)
Chiffres d'affaires des activités commerciales	6	16 503	16 158
Produit net bancaire	7	5 660	5 557
Produits opérationnels		22 163	21 715
Achats et autres charges	8	(7 448)	(7 091)
Charges de personnel	9	(12 556)	(12 447)
Impôts et taxes	10	(235)	(236)
Amortissements, provisions et pertes de valeur	11	(1 363)	(1 293)
Autres charges et produits opérationnels	12	158	132
Résultat des cessions d'actifs		(18)	(13)
Charges opérationnelles nettes		(21 462)	(20 949)
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint		701	766
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	18	18	12
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint		719	778
Coût de l'endettement financier net		(157)	(197)
Autres éléments du résultat financier		(41)	(25)
Résultat financier	13	(198)	(222)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées		521	556
Impôt sur le résultat	14	(182)	(125)
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence		200	215
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		539	646
Part du Groupe		513	624
Part des minoritaires		27	23

(a) Comptes retraités en application d'IFRS 10 et IFRS 11 (voir note 3).

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	2014	2013 ^(a)
Résultat net de l'ensemble consolidé	539	646
ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		
Éléments recyclables		
Variation des résultats latents sur instruments financiers	79	32
<i>Dont reclassement en résultat net de l'exercice</i>	<i>(61)</i>	
Écart de conversion	29	(27)
<i>Dont reclassement en résultat net de l'exercice</i>		
Quote part des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	216	(26)
<i>Dont - variation des résultats latents sur instruments financiers de la CNP</i>	<i>217</i>	<i>26</i>
<i>- autres résultats latents sur instruments financiers</i>		<i>(4)</i>
<i>- réserves de conversion</i>	<i>(1)</i>	<i>(48)</i>
Éléments non recyclables		
Écarts actuariels sur avantages du personnel	(118)	28
Total éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)	206	7
Résultat global	745	653
RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE	698	630
Résultat global part des minoritaires	47	22

(a) Comptes retraités en application d'IFRS 10 et IFRS 11 (voir note 3).

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en millions d'euros)

	NOTE	31/12/2014	31/12/2013 ^(a)
Écarts d'acquisition	15	1 805	1 626
Immobilisations incorporelles	16	850	807
Immobilisations corporelles	17	5 880	5 931
Participations dans les sociétés mises en équivalence	18	3 075	2 741
Autres actifs financiers non courants	19	831	938
Impôts différés actifs	14	264	149
ACTIF NON COURANT		12 706	12 192
Actifs courants bancaires			
Prêts et créances sur la clientèle	20.1	67 857	59 204
Créances sur les établissements de crédit	20.2	83 315	82 894
Portefeuille de titres	20.3	52 541	50 566
Autres actifs financiers courants	20.4	1 521	1 435
Comptes de régularisation	20.5	998	1 220
Caisse, banque centrale ^(b)	23.2	1 950	2 182
Autres actifs courants			
Stocks et en-cours	21	119	132
Créances clients et autres créances	22	3 303	2 810
Autres actifs financiers courants	19	383	433
Créance d'impôt sur les bénéfices		194	253
Autres comptes de régularisation - Actif		60	117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	1 389	2 104
Actifs destinés à être cédés	24	29	120
ACTIF COURANT		213 658	203 468
TOTAL ACTIF		226 364	215 661

(a) Comptes retraités en application d'IFRS 10 et IFRS 11 (voir note 3).

(b) L'encaisse des bureaux de poste au 31 décembre 2013 (soit 612 millions d'euros) a été reclassée dans les actifs courants bancaires, sur la ligne « Caisse, banque centrale » suite à son transfert du secteur Réseau La Poste vers le secteur La Banque Postale intervenu en 2014 (voir note 23.2).

PASSIF

(en millions d'euros)

	NOTE	31/12/2014	31/12/2013 ^(a)
Capital social		3 800	3 800
Prime d'émission		900	900
Réserves		3 276	2 879
Résultat latent sur instruments financiers		888	613
Écarts actuariels sur avantages du personnel		(198)	(80)
Réserve de conversion		(92)	(120)
Résultat de l'exercice part du Groupe		513	624
Capitaux propres part du Groupe		9 088	8 615
Intérêts minoritaires		270	235
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		9 358	8 850
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	27	6 120	6 048
Avantages du personnel - dette non courante	29	1 912	1 685
Provisions pour risques et charges non courantes	26	172	114
Impôts différés passifs	14	309	238
PASSIF NON COURANT		8 513	8 086
Provisions pour risques et charges courantes			
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	26	2 228	1 802
Provisions pour risques et charges courantes	26	585	538
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	27	885	1 023
Passifs courants bancaires			
Dettes envers les établissements de crédit	30.1	15 157	14 757
Dettes envers la clientèle	30.2	167 251	166 583
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	30.3	15 143	6 801
Comptes de régularisation	20.5	1 995	2 022
Autres passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres dettes	31	4 321	4 357
État - Impôt sur les bénéfices		38	34
Avantages du personnel - dette courante	29	683	663
Autres comptes de régularisation - Passif		208	146
PASSIF COURANT		208 494	198 725
TOTAL PASSIF		226 364	215 661

(a) Comptes retraités en application d'IFRS 10 et IFRS 11 (voir note 3).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2014

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Résultats latents sur instruments financiers CNP	Autres résultats latents sur instruments financiers	Écarts actuariels sur avantages du personnel	Autres réserves	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés retraités au 31 décembre 2013 ^(a)	3 800	900	624	(120)	418	195	(80)	2 879	8 615	235	8 850
Distribution de dividendes			(171)						(171)	(15)	(186)
Options de rachat d'intérêts minoritaires								(56)	(56)	(32)	(89)
Rachat d'intérêts minoritaires								2	2	(6)	(5)
Affectation du résultat 2013			(453)					453			
Résultat global de la période			513	28	217	58	(118)		698	47	746
<i>Dont - Résultat net</i>			513						513	27	539
<i>- Autres éléments du résultat global</i>				28	217	58	(118)		186	21	206
Autres								(0)	(0)	43	42
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014	3 800	900	513	(92)	635	253	(198)	3 276	9 088	270	9 358

(a) Comptes retraités en application d'IFRS 10 et IFRS 11 (voir note 3).

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2013

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Résultat net non affecté	Réserves de conversion	Résultats latents sur instruments financiers CNP	Autres résultats latents sur instruments financiers	Écarts actuariels sur avantages du personnel	Autres réserves	Total Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31/12/2012 retraités ^(a)	3 400	700	479	(45)	392	167	(110)	2 538	7 521	243	7 764
Augmentation de capital de La Poste ^(b)	400	200							600	0	600
Distribution de dividendes			(171)						(171)	(20)	(191)
Options de rachat d'intérêts minoritaires								67	67	(1)	66
Rachat d'intérêts minoritaires								(43)	(43)	(6)	(49)
Affectation du résultat 2012			(308)					308			
Résultat global de la période			624	(75)	26	28	28		630	22	653
<i>Dont - Résultat net</i>			624						624	23	646
<i>- Autres éléments du résultat global</i>				(75)	26	28	28		7	(0)	6
Autres							2	9	11	(4)	7
Capitaux propres consolidés au 31/12/2013 retraités ^(a)	3 800	900	624	(120)	418	195	(80)	2 879	8 615	235	8 850

(a) Comptes retraités en application d'IFRS 10 et IFRS 11 (voir note 3).

(b) L'État et la Caisse des Dépôts ont exercé en avril 2013 les 350 millions de bons de souscription qu'ils détenaient (décision de l'Assemblée Générale du 6 avril 2011).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	NOTE	2014			2013 ^(a)		
		Groupe	Hors Banque	La Banque Postale	Groupe	Hors Banque	La Banque Postale
<i>(en millions d'euros)</i>							
Excédent brut d'exploitation		2 554	944	1 610	2 194	790	1 404
Variation des provisions sur actifs circulants et créances irrécouvrables		(261)	(38)	(223)	(178)	(26)	(153)
Produits et charges financières divers		0	0	0	5	5	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	38.1	2 292	906	1 387	2 021	770	1 251
Variation du besoin en fonds de roulement	38.3	(12)	(152)	140	10	26	(15)
Variation de l'encaisse des bureaux de poste	23.2	(21)	(21)		108	108	
CICE de la période (hors provisions)		(349)	(346)	(2)	(255)	(253)	(2)
Variation du solde des emplois et ressources bancaires	38.4	(2 371)		(2 371)	(2 226)		(2 226)
Impôts payés		(99)	305	(404)	(146)	101	(246)
Dividendes versés par La Banque Postale à La Poste		(0)	325	(325)		258	(258)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		122	15	106	9	9	(0)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(438)	1 030	(1 469)	(478)	1 018	(1 496)
Achat d'actifs incorporels et corporels	38.5	(1 052)	(844)	(208)	(989)	(829)	(160)
Achat d'actifs financiers		(17)	(16)	(1)	(22)	(21)	(1)
Emission de titres subordonnés La Banque Postale						(800)	800
Encaissements générés par les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		120	120	0	132	125	7
Encaissements générés par les cessions d'actifs financiers		16	16	0	28	26	1
Incidences des variations de périmètre		(194)	(156)	(38)	(163)	(50)	(113)
Variations des actifs financiers de placement de la trésorerie		86	86		157	157	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(1 040)	(794)	(246)	(857)	(1 391)	534
Augmentation de capital ^(b)		8	0	8	601	600	0
Dividendes versés		(186)	(174)	(12)	(191)	(175)	(17)
Intérêts financiers versés		(150)	(150)		(171)	(171)	
Encaissements provenant des nouveaux emprunts	38.6	1 541	791	750	405	405	
Remboursements des emprunts	38.7	(830)	(830)		(752)	(752)	
Rachat d'intérêts minoritaires		(3)	(3)		(53)	(9)	(45)
Autres flux liés aux opérations de financement	38.8	(9)	(9)		(103)	(103)	
Flux intragroupe			(581)	581		557	(557)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		372	(955)	1 327	(265)	353	(618)
Diminution (augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre et hors transfert de l'encaisse des bureaux	38.9	388		388	1 580		1 580
Incidence des variations des cours des devises		4	4		(4)	(4)	
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie ^(c)		(715)	(715)	(0)	(23)	(23)	(0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture ^(c)		2 104	2 104		2 127	2 127	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture ^(c)		1 389	1 389		2 104	2 104	

(a) Comptes retraités en application d'IFRS 10 et IFRS 11 (voir note 3)

(b) Dont 600 millions reçus en 2013 au titre de l'augmentation de capital de La Poste décidée en avril 2011.

(c) Hors encaisse des bureaux de poste.

GÉNÉRALITÉS

Les données comparatives 2013 présentées dans les notes annexes ont été retraitées de la première application des normes IFRS 10 et IFRS 11. Le détail de ces retraitements figure en note 3.

NOTE 1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- 1.1 Nouvelle gouvernance du Groupe La Poste
- 1.2 Émission obligataire de La Banque Postale
- 1.3 Enquête de l'Autorité de la concurrence sur la messagerie

1.1 Nouvelle gouvernance du Groupe La Poste

Le Groupe La Poste a présenté en avril 2014 son nouveau plan stratégique « La Poste 2020 : Conquérir l'avenir ». Ce plan prévoit notamment la mise en place d'une nouvelle gouvernance du Groupe, organisée autour de cinq branches :

- Services - Courrier-Colis
- La Banque Postale
- GeoPost
- Réseau La Poste
- Numérique

Cette nouvelle organisation a donné lieu à une modification de l'information sectorielle revue par la Direction du Groupe, détaillée en note 5.

1.2 Émission obligataire de La Banque Postale

La Banque Postale a procédé le 11 avril 2014 à une émission obligataire d'un montant de 750 millions

d'euros. Il s'agit de la troisième émission de titres *Tier II* de La Banque Postale, la première ayant été réalisée en novembre 2006 pour un montant de 500 millions d'euros et remboursée en 2011, la seconde ayant eu lieu en novembre 2010 pour un montant de 750 millions d'euros.

Cette émission, faite sous forme de titres subordonnés remboursables (*Lower Tier II*) a été souscrite principalement par des investisseurs institutionnels européens. Cette émission peut être convertie en dette senior en cas de disqualification réglementaire. Elle a également fait l'objet d'une couverture en juste valeur.

1.3 Enquête de l'Autorité de la concurrence sur la messagerie

Une enquête de l'Autorité de la concurrence est en cours sur les différents acteurs de la messagerie en France. Une notification de griefs a été communiquée le 30 juin 2014.

NOTE 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

- 2.1 Référentiel comptable
- 2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations
- 2.3 Méthodes de consolidation
- 2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères
- 2.5 Transactions en devises étrangères
- 2.6 Intégration du secteur Activités Bancaires
- 2.7 Regroupements d'entreprises
- 2.8 Produits opérationnels
- 2.9 Impôts
- 2.10 Immobilisations incorporelles
- 2.11 Immobilisations corporelles
- 2.12 Dépréciation des goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles
- 2.13 Autres actifs financiers
- 2.14 Actifs et passifs des Activités bancaires
- 2.15 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire
- 2.16 Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires
- 2.17 Stocks et encours
- 2.18 Créances clients
- 2.19 Provisions
- 2.20 Avantages du personnel
- 2.21 Actifs détenus en vue d'être cédés
- 2.22 Tableau des flux de trésorerie

La Poste, société mère du Groupe La Poste (« Le Groupe La Poste » ou « le Groupe »), est, depuis le 1^{er} mars 2010, une Société Anonyme, dont le siège social est situé 44 boulevard de Vaugirard à Paris. Elle était avant cette date un exploitant autonome de droit public, déjà soumise en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises commerciales.

Les comptes consolidés du Groupe La poste au 31 décembre 2014 sont arrêtés par le Conseil d'administration (séance du 24 février 2015), et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe La Poste au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, disponibles sur le site internet de la Commission européenne: ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les principes comptables appliqués au 31 décembre 2014 sont identiques à ceux retenus au 31 décembre 2013, à l'exception des éléments décrits au paragraphe 2.1.1 ci-dessous.

2.1.1 Normes et interprétations d'application obligatoire pour la première fois en 2014

IFRS 10 – États financiers consolidés

La norme IFRS 10 remplace IAS 27 et l'interprétation SIC 12 sur les entités ad hoc. Elle définit une notion unique du contrôle, fondée sur la capacité à influencer sur les rendements produits par une entité du fait du pouvoir détenu sur celle-ci. Les effets de la première application de cette norme sur les comptes consolidés du Groupe sont décrits en note 3.

IFRS 11 – Partenariats

La norme IFRS 11 remplace IAS 31, et rend obligatoire la consolidation par la méthode de la mise en équivalence des partenariats sous contrôle conjoint qualifiés de coentreprises. Les effets de la première application de cette norme sur les comptes consolidés du Groupe sont décrits en note 3.

IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

Ce texte définit les informations à donner au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associées ou entités structurées non consolidées. À ce titre, des informations complémentaires sont fournies en note 3.2.

IAS 27 révisée – États financiers individuels

Ce texte ne traite plus que du traitement des participations dans les états financiers individuels, et à ce titre ne concerne pas le Groupe La Poste.

IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Ce texte définit la notion d'influence notable et la méthode de la mise en équivalence. Il n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2014.

Amendement à IAS 36 – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

Ce texte n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2014.

Amendement à IAS 32 – Compensation d'actifs et de passifs financiers

Ce texte n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2014.

Amendement à IAS 39 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Ce texte n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2014.

2.1.2 Normes et interprétations d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2014 et non appliquées par anticipation

Le Groupe La Poste n'a pas appliqué par anticipation l'interprétation IFRIC 21 – *Taxes*, dont la date d'application est postérieure au 31 décembre 2014. Les impacts attendus de ce texte sur les comptes annuels du Groupe ne sont pas significatifs.

Les impacts potentiels de la norme IFRS 15 – *Revenu des contrats avec des clients* sur les comptes du Groupe sont en cours d'analyse.

Par ailleurs, les impacts potentiels de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, publiée par l'IASB en juillet 2014, seront analysés lors de son adoption par l'Union européenne.

2.1.3 Rappel des exemptions à l'application rétrospective des normes IFRS retenues lors de la première application des IFRS

En tant que premier adoptant au 1^{er} janvier 2006, Le Groupe La Poste avait appliqué à cette date les exemptions suivantes, prévues par la norme IFRS 1 – *Première application des normes d'information financière internationales* :

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006 n'ont pas été retraités.
- Le montant cumulé des écarts de conversion au 1^{er} janvier 2006 a été reclassé dans les réserves consolidées, le montant des capitaux propres restant inchangé.
- Le montant des écarts actuariels cumulés sur les engagements envers le personnel a été comptabilisé en contrepartie des capitaux propres au 1^{er} janvier 2006.
- L'option permettant d'évaluer les actifs corporels à leur juste valeur à la date de transition a été retenue pour l'ensemble des actifs immobiliers du Groupe.

2.2 Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers amène le Groupe à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- Le calcul des engagements envers le personnel
- L'estimation des provisions pour risques et charges, notamment la provision Épargne Logement
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles
- L'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés organisés
- Les évaluations opérées par La Banque Postale au titre du risque de crédit
- Les hypothèses et estimations retenues pour la mesure de l'efficacité des couvertures mises en place

2.3 Méthodes de consolidation**2.3.1 Intégration globale**

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle se définit comme le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entreprise, l'exposition aux rendements variables de cette entreprise, et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur ces rendements.

2.3.2 Mise en équivalence

Les entreprises associées et les coentreprises sont mises en équivalence.

Les coentreprises sont les partenariats dans lesquels les partenaires qui exercent un contrôle conjoint sur la coentreprise ont un droit sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord unanime.

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle ou le contrôle conjoint.

Les titres mis en équivalence sont inscrits au bilan sur la ligne « Participation dans les sociétés mises en

équivalence » à leur coût historique corrigé de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminué des pertes de valeur.

Leur résultat apparaît dans le compte de résultat consolidé sur la ligne « Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ».

2.3.3 CNP Assurances

Le Groupe La Poste considère que l'importance des liens commerciaux qui le lient à CNP Assurances ainsi que sa présence au sein des organes de contrôle lui confèrent une influence notable sur CNP Assurances.

Dans le cadre de la restructuration du capital de CNP Assurances, La Poste a cédé en 2000 au Groupe Caisses d'Épargne 2% des titres CNP Assurances, qu'elle détenait. Cette vente est assortie d'une promesse de vente du Groupe Caisses d'Épargne permettant au groupe La Poste de récupérer les titres cédés à l'échéance du pacte d'actionnaires.

Dans les comptes consolidés du Groupe La Poste, il a été considéré que le Groupe continuait à assumer les risques et avantages liés à ces titres. CNP Assurances est en conséquence mis en équivalence avec un pourcentage d'intérêts de 20,15%, incluant les 2% portés par le Groupe Caisses d'Épargne.

2.3.4 Entités contrôlées non significatives

Les entités non significatives et/ou sans activité, dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, ne sont pas consolidées.

2.3.5 Opérations intra-groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les résultats de cessions internes, sont éliminés.

2.3.6 Acquisition et cession d'intérêts minoritaires

Les acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires qui n'ont pas pour effet de modifier le contrôle sur la société concernée sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de La Poste, entité tête de groupe.

Les comptes de toutes les sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes : les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan consolidé en

capitaux propres, sous la rubrique "Réserves de conversion".

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme les actifs et passifs de l'activité à l'étranger, et convertis au cours de clôture.

Les différences de change provenant des transactions ayant la nature d'investissements nets entre sociétés du Groupe sont comptabilisées au bilan, dans le poste « Réserves de conversion » au sein des capitaux propres. Les écarts de change découlant de la conversion d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements nets sont imputés en capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

2.5 Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement.

En date de clôture, les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au taux applicable à cette date.

Les écarts de change résultant des transactions libellées en devises sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Gains nets de change » en « Autres éléments financiers » (voir note 13).

2.6 Intégration du secteur La Banque Postale

Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur La Banque Postale, correspondant à des activités bancaires et d'assurance, ont fait l'objet de regroupements sur des lignes dédiées du bilan consolidé et du compte de résultat consolidé. Ces postes font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe conforme aux exigences du référentiel IFRS.

Des commentaires sur les principes appliqués sont présentés dans les notes 2.8 - *Produits opérationnels* et 2.14 - *Actifs et passifs des activités bancaires*.

2.7 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis, des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, et des ajustements éventuels futurs de prix.

L'écart d'acquisition (ou goodwill) représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprise sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

Les écarts d'acquisition négatifs sont reconnus immédiatement en résultat au cours de la période d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, selon la méthode décrite en note 2.12.

2.8 Produits opérationnels

2.8.1 Chiffre d'affaires des activités commerciales

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages importants inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte à l'exception des figurines (timbres-poste, prêts à poster) dont le produit est enregistré lors de la vente (hors situations exceptionnelles).

Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

2.8.2 Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire du compte de résultat consolidé est le solde net des produits et charges d'exploitation bancaire de La Banque Postale et de toutes ses filiales. Il est établi conformément aux règles comptables bancaires. Le détail du Produit Net Bancaire est présenté dans la note 7.

2.9 Impôts

L'entité mère La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe.

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments du bilan.

Les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé en compte de résultat sauf s'il est relatif à des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt est enregistré dans les capitaux propres.

Tous les impôts différés passifs liés aux différences temporelles imposables sont comptabilisés. Les impôts différés actifs résultant des différences temporelles, de déficits fiscaux reportables ou de crédits d'impôts sont comptabilisés si leur recouvrement est probable, c'est-à-dire dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice

imposable futur sera disponible qui permettra d'imputer les différences temporelles. L'évaluation en est faite à partir d'un échéancier de retournement de l'ensemble des bases d'impôts différés, construit sur la base de la meilleure estimation par l'entité des évolutions futures de ses résultats imposables (voir note 14).

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale.

2.10 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles* définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparable.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail, et sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les logiciels sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité, en général une période de 1 à 3 ans. Les droits au bail ne sont pas amortis.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont enregistrés en charges de l'exercice où ils sont encourus.

Les frais de développement sont enregistrés en immobilisations incorporelles, dans la mesure où :

- le projet a de sérieuses chances de réussite technique,
- le Groupe dispose de moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir produire l'immobilisation incorporelle,
- le Groupe a démontré son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- le Groupe a démontré que l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables,
- le Groupe a démontré la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Ces dépenses, enregistrées en immobilisations incorporelles, sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité (en moyenne sur 3 ans, et jusqu'à 5 ans au maximum) dès leur mise en service.

Les dépenses de développement qui ne satisfont pas les critères exposés ci-dessus sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues.

2.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages et matériel

informatique. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur.

2.11.1 Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés, et dont le Groupe attend des avantages économiques futurs, sont immobilisées.

Les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement sont intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations qualifiées, conformément à la norme IAS 23 – *Coût d'emprunts*.

Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

2.11.2 Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par le groupe La Poste :

IMMOBILISATIONS	COMPOSANTS
Parc Immobilier	gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain
Machines de tri	mécanique, intelligence, périphérique Un 4ème composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD)
Matériel d'environnement de tri	mécanique, intelligence
Rames de TGV	structure, révision, aménagement intérieur
Distributeurs automatiques de billets	automate, travaux d'installation

2.11.3 Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité. Ces durées sont en moyenne les suivantes :

IMMOBILISATIONS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Constructions	
Gros œuvre	de 20 à 80 ans
Toiture	de 20 à 60 ans
Menuiserie et travaux extérieurs	de 20 à 40 ans
Gros équipements	de 15 à 20 ans
Petits équipements et agencements	de 5 à 10 ans
Matériels	
Machines de tri	de 5 à 15 ans
Matériel d'environnement de tri	de 5 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
DAB-GAB	de 5 à 10 ans
Véhicules de transport (hors TGV)	de 3 à 5 ans
Rames de TGV	de 15 à 30 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

2.11.4 Contrats de location-financement

Les contrats de location pour lesquels le Groupe assume en substance l'ensemble des risques et des avantages sont considérés comme des contrats de location-financement. Un bien acquis par le biais d'un contrat de location-financement est comptabilisé à la valeur la plus faible entre la juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs à la date de signature du contrat, diminuée des amortissements cumulés et pertes de valeur.

Les contrats de location répondant à la définition d'une location-financement, mais dont le retraitement n'aurait pas d'incidence significative sur la présentation d'une image fidèle de l'actif net, de la situation financière ou des résultats des activités du Groupe, sont traités comme des locations simples.

2.12 Dépréciation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles ne sont testées qu'en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif, ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient, à sa valeur recouvrable, qui est la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui pourrait être obtenu, à la date

d'évaluation, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'utilité d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'utilisation d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour les écarts d'acquisition, la valeur d'utilité est déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus, résultant des plans d'affaires et des hypothèses validées par le Groupe dans le cadre du processus budgétaire. Au-delà de la période de prévision, qui est en général de 5 ans au sein du Groupe, les flux sont extrapolés à l'infini, sur la base d'un taux de croissance faible, correspondant en général à l'inflation. Ces flux de trésorerie sont actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque actif ou groupe d'actifs concernés.

2.13 Autres actifs financiers

2.13.1 Autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut notamment :

- les prêts accordés pour le logement social, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non recouvrement.
- les titres de participation non consolidés classés dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente », et évalués à la juste valeur en date d'arrêt. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la cession de ces titres, les variations de juste valeur constatées précédemment en capitaux propres sont portées en résultat. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution intervient.

En cas d'absence d'un marché actif, et lorsque la juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable à l'aide de méthodes alternatives de valorisation, ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition. En cas d'indication objective d'une baisse durable de leur valeur actuelle, une perte de valeur est constatée. La valeur actuelle est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société. Les critères généralement retenus sont la quote-part des capitaux propres et les perspectives de rentabilité.

- la part à plus d'un an de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. note 27).

2.13.2 Autres actifs financiers courants

Il s'agit pour l'essentiel de la part court terme de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés à la dette obligataire de La Poste (cf. notes 2.15 et 27).

2.14 Actifs et passifs des activités bancaires

Les actifs et passifs financiers des activités bancaires sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes : prêts et créances, actifs et passifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et actifs financiers disponibles à la vente.

2.14.1 Prêts et créances des activités bancaires

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif. Ils comprennent les prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle. Ils sont comptabilisés, après leur comptabilisation initiale, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Il inclut les coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts, considérés comme faisant partie intégrante du rendement des crédits.

Certains titres peuvent être comptabilisés par exception dans cette catégorie. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

Les prêts et créances des activités bancaires sont enregistrés au bilan aux postes « Prêts et créances sur la clientèle des activités bancaires » ou « Créances sur les établissements de crédit », suivant la nature de la contrepartie.

Déclassement des prêts et créances des activités bancaires

Le processus de déclassement s'applique aux découverts non régularisés, aux crédits immobiliers et aux prêts à la consommation.

Le déclassement des découverts non régularisés concerne les comptes actifs et les comptes clos. Le déclassement des découverts non régularisés sur comptes actifs a pour effet de déclasser les encours sains en douteux non compromis. Il est effectué mensuellement et tient compte pour chaque dossier du montant et de la durée du découvert. La clôture du compte a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Les créances de très faibles montants sont passées directement en pertes.

Le déclassement en douteux non compromis est effectué pour les prêts immobiliers présentant des échéances impayées depuis au moins six mois ; pour les prêts à la consommation il s'agit des dossiers qui, en fin de mois présentent un risque avéré et trois impayés ou plus, ou des dossiers pour lesquels une demande de plan de surendettement a été effectuée

auprès de la Banque de France même si ces dossiers ne présentent aucun incident de paiement, ou des dossiers sans incidents de paiement mis en défaut car contagionnés par un autre dossier du même client se trouvant lui en défaut.

La déchéance du terme a pour effet de déclasser la créance en encours douteux compromis. Par ailleurs, le passage en douteux compromis est effectué systématiquement un an après le passage en statut douteux.

Par application du principe de contagion, la totalité des encours d'un même titulaire est déclassée dès lors qu'une créance sur ce titulaire est déclassée.

Dépréciation de prêts sur base individuelle

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe une indication objective de l'existence d'un évènement survenu après la mise en place d'un prêt, ou d'un groupe de prêts, susceptible de générer une perte de valeur. Il peut s'agir de prêts présentant des échéances impayées depuis au moins trois mois, d'encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse, ou de prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée et se traduit par un risque de non recouvrement.

Une dépréciation est alors constatée par différence entre la valeur comptable et les flux attendus actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les prêts déchus compromis garantis par une sûreté réelle dont la créance est supérieure à un montant plancher, une expertise est réalisée afin de déterminer le montant à provisionner. Pour les montants inférieurs à ce seuil et les dossiers non compromis, une estimation prudente prenant en compte la valeur d'acquisition du bien est réalisée.

Les prêts garantis par une personne physique ou non garantis sont intégralement dépréciés.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « coût du risque » au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciations collectives sur les prêts

Par ailleurs, les prêts non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une dépréciation sur base collective. Il s'agit du périmètre des dossiers dits sensibles qui forment une sous-catégorie des encours sains : ils présentent un premier indicateur de défaut (avec un ou plusieurs impayés de moins de 180 jours), mais ne sont pas encore déclassés en douteux.

Ces dossiers sont provisionnés sur la base d'une probabilité de déclassement, cette dernière étant calculée sur l'observation d'historiques. Le risque de perte prenant en compte la nature de la garantie est calculé de la même manière que pour les dossiers douteux et fait l'objet de provisionnement sur la base des flux recouvrables actualisés.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en « coût du risque » au compte de résultat et la valeur de

l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation.

Dépréciations des découverts

Les provisions constituées tiennent compte, pour les découverts sur comptes courants postaux actifs, des performances de recouvrement observées par niveau de risque sur l'année écoulée.

Le compte de résultat du Groupe fait apparaître le coût du risque des activités bancaires qui comprend les pertes sur créances irrécouvrables et les mouvements de provisions liées aux encours douteux, ainsi que les récupérations sur créances amorties. Le coût du risque est présenté sur la ligne « Amortissements et provisions » du compte de résultat consolidé.

2.14.2 Actifs financiers à la juste valeur par contrepartie du résultat

Cette catégorie comprend les titres détenus à des fins de transaction, ainsi que les titres que le Groupe a désignés dès l'origine comme appartenant à cette catégorie. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions structurées ainsi que certaines parts d'instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction étant comptabilisés directement en résultat. Ils sont ensuite évalués à la juste valeur à chaque date d'arrêté, et la variation de juste valeur est enregistrée en résultat, ainsi que les dividendes des titres à revenus variables et les plus ou moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », incluse dans le Produit Net Bancaire (voir note 7). Les revenus perçus sur les titres à revenus fixes sont inscrits en « intérêts et produits assimilés ».

2.14.3 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Sont classés dans cette catégorie les titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre les primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition.

Les revenus perçus sur ces titres sont comptabilisés dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés » incluse dans le Produit Net Bancaire.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire devenue sans objet est reprise.

2.14.4 Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » est la catégorie par défaut définie par la norme IAS 39, et comprend les titres à revenu fixe ou variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction et coupons courus inclus. En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont enregistrées en capitaux propres, dans la rubrique « Résultat latent sur instruments financiers ».

En cas de cession ou de dépréciation durable, les gains ou pertes latents enregistrés en capitaux propres sont extournés en résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente en cas de baisse prolongée ou significative de leur juste valeur pour les titres de capitaux propres ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit pour les titres de dettes. La baisse de juste valeur d'un titre est présumée significative lorsqu'un instrument de capitaux propres a perdu au moins 40 % de sa valeur entre la date de son acquisition et la date de clôture. Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat. La baisse de juste valeur d'un titre est présumée durable dès lors qu'elle s'étend sur une période de plus de 24 mois de baisse persistante. Dans ce cas, le Groupe analyse, en fonction du niveau de matérialité des moins-values latentes, s'il y a lieu de constater des dépréciations par le résultat. Cette démarche n'exclut pas l'examen ligne à ligne des indices objectifs de dépréciation.

Par ailleurs, le groupe CNP Assurances utilise dans le cadre de sa gestion de société d'assurance des critères propres pour déterminer les indices de dépréciations sur les titres disponibles à la vente. Ces critères ne sont pas ré-estimés lors de la mise en équivalence de CNP Assurances dans les comptes consolidés du Groupe afin de prendre en compte le cadre de gestion management et risque inhérent à l'activité de cette dernière.

Pour les instruments de dettes tels que les obligations une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les pertes pour dépréciation des titres à revenu variable constatées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument figure au bilan. Elles sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les pertes pour dépréciation des titres à revenu fixe sont réversibles et comptabilisées au sein du coût du risque lorsqu'elles concernent le risque de crédit.

2.14.5 Reclassement d'actifs financiers

Un actif financier à revenu fixe ou déterminable initialement enregistré dans la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » qui n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou

jusqu'à son échéance peut être reclassé dans la catégorie « Prêts et Créances ».

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché à la date du reclassement et les actifs financiers ainsi transférés sont ensuite évalués selon les règles applicables à leur nouvelle catégorie. Le prix de transfert à la date du reclassement constitue le coût initial de l'actif pour la détermination d'éventuelles dépréciations. Un nouveau TIE est alors calculé pour faire converger ce nouveau coût amorti vers la valeur de remboursement de l'instrument. En parallèle, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.14.6 Instruments financiers dérivés des activités bancaires

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction à l'exception des dérivés entrant dans une relation de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Dérivés de couverture

Les instruments dérivés qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon les cas. Les autres instruments dérivés sont par défaut classés dans la catégorie actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir une ou plusieurs transactions.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

Selon la nature du risque couvert l'instrument financier dérivé est désigné comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ; elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités offertes par l'Union Européenne.

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat de manière symétrique à la réévaluation de l'élément

couvert. Les gains ou pertes attribuables au risque couvert sont constatés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat. Dès lors que la relation de couverture est efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument de couverture. L'éventuelle inefficacité de la couverture est directement inscrite en résultat. La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits et charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou a fortiori s'il est cédé la comptabilité de couverture cesse sur une base prospective : le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » ou « Passifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert est amortie sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

En cas de disparition de l'élément couvert, l'instrument de couverture, n'étant plus qualifié d'instrument de couverture mais continuant d'exister, reste comptabilisé au bilan, à la juste valeur par résultat. Un résultat de cession de l'élément couvert est éventuellement constaté en résultat.

Macro-couverture

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne aux opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif passif des positions à taux fixe.

Les instruments de macro-couverture sont pour l'essentiel des swaps de taux désignés en couverture de juste valeur des ressources à taux fixe du groupe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrit supra. La réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts sur opérations de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou dès que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité dictés par la norme ou a fortiori s'il est cédé, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés au fur et à mesure en résultat en produits et charges d'intérêts ou rapporté immédiatement en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, le dérivé est porté dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » tandis que la réévaluation de l'élément couvert inscrite dans les capitaux propres est immédiatement constatée en résultat.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride. Il est extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque ses caractéristiques économiques et les risques associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte sauf dans le cas où l'instrument hybride est évalué en juste valeur par le résultat.

Day one profit

Le Groupe ne dégagne pas de marge lors de la négociation d'instruments structurés.

2.14.7 Engagements de garantie

Garanties financières

Un contrat répond à la définition d'une garantie financière s'il comporte un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur remboursera le bénéficiaire des pertes qu'il aura subies en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette.

Les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur initiale à la date de mise en place. Elles sont ensuite évaluées ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de la commission de garantie.

2.14.8 Dettes des activités bancaires

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) ou à terme (compte d'épargne à régime spécial). Ces dettes comprennent les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dette si l'émetteur a obligation de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.

Elles sont comptabilisées initialement à leur valeur d'émission puis sont valorisées les arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Distinction entre dettes et capitaux propres : Titres super subordonnés à durée indéterminée

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans l'actif net d'une entité. Les titres subordonnés sont classés en instruments de dettes ou de capitaux propres en fonction notamment de l'analyse de leurs caractéristiques et plus spécifiquement en fonction de leur mode de rémunération selon qu'il est discrétionnaire ou non.

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance contractuelle de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques contractuelles, les titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe CNP Assurances sont qualifiés d'« instruments de dettes ».

Les obligations subordonnées convertibles en actions ordinaires émises répondent également aux critères de classement en « instruments de dettes », même si les coupons sont traités, comme des dividendes venant en diminution des capitaux propres. L'impôt différé actif lié à la distribution des coupons, représentatif d'une économie d'impôt, est un accessoire des coupons versés et donc à ce titre est comptabilisé en contrepartie des capitaux propres en alignement avec la comptabilisation des coupons. Les obligations subordonnées convertibles en actions ordinaires ont été analysées en application d'IAS 32, comme des instruments hybrides comprenant une composante dette et une composante capitaux propres.

2.14.9 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie attachés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque ces droits et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété ont été transférés à un tiers.

Lorsque certains risques et avantages ont été transférés et tant que le contrôle est conservé sur l'actif financier celui-ci est maintenu au bilan dans la mesure de l'implication continue dans l'actif concerné.

Un gain ou une perte de cession est alors enregistré au compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe enregistre un passif représentatif de

l'engagement de restitution des espèces reçues. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Lors des arrêts suivants les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance figure en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêts de titres

Les prêts / emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS. Ces opérations ne peuvent donc donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés suivant les règles de celle-ci. Les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

2.14.10 Activités d'assurance

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du groupe sont, en grande partie, évalués et comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 39.

Relèvent toutefois de la norme IFRS 4 les contrats qui incluent :

- Les contrats d'assurance comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher.
- Les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire.

Les règles de valorisation des provisions techniques définies par le référentiel local, conformément aux dispositions d'IFRS 4, sont maintenues sur ces deux types de contrat.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leur participation potentielle aux pertes en cas de moins-values latentes.

À chaque arrêté, les entreprises d'assurance du Groupe mettent en œuvre un test de suffisance des passifs qui consiste à vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés, nets de coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Provisions techniques et mathématiques

Les provisions techniques reflètent les engagements vis-à-vis des assurés.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Participation aux bénéfices différés active

La majorité des contrats financiers émis par les filiales d'assurance-vie du Groupe contient une clause de participation discrétionnaire des assurés aux bénéfices.

La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés. Pour ces contrats, en application des principes de la « comptabilité reflet » définis par la norme IFRS 4, la provision pour participation aux bénéfices différée est ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39. La quote-part de plus-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus-values.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette) suivant la situation de l'entité considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ces engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats.

La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif des filiales concernées et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différée active, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes a été testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

2.15 Dette obligataire et instruments financiers dérivés liés à la gestion de la dette obligataire

La dette obligataire est classée au bilan dans les postes « Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme » et « Emprunts obligataires et dettes financières court terme ».

2.15.1 Emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation »

Dans le cadre de la stratégie de gestion de la dette obligataire définie par le Groupe, certains emprunts obligataires à taux fixe sont « variabilisés » par le biais de swaps receveurs taux fixe / payeurs taux variable.

En fonction des circonstances, ces emprunts peuvent être, soit désignés à la juste valeur par résultat sur option, soit désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

Emprunts obligataires désignés à la juste valeur par résultat sur option

En application de la norme IAS 39 et de son amendement « Option juste valeur », adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, certains emprunts obligataires adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Les swaps correspondants sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, en application de la règle générale d'évaluation des instruments dérivés prévue par IAS 39.

Emprunts obligataires désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur

Certains emprunts obligataires sont désignés comme faisant l'objet d'une couverture de juste valeur par des swaps de « variabilisation ». L'application de la comptabilité de couverture de juste valeur conduit à comptabiliser par résultat (i) la variation de juste valeur des swaps de couverture, et (ii) en ajustement de la valeur de l'emprunt la variation, pour la part efficace, de valeur du swap de couverture. Ces impacts se

compensent à hauteur de la part efficace de la couverture.

Par ailleurs, en fonction de l'évolution des conditions de marché, la souscription de swaps receveurs taux variable / payeurs taux fixe permet de figer à nouveau le taux de certains emprunts sur des durées courtes. Ces swaps sont également évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat.

2.15.2 Emprunts obligataires évalués au coût amorti

Les emprunts non adossés à des swaps de « variabilisation » sont évalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

2.15.3 Swaps de précouverture d'emprunts

Des swaps de précouverture sont souscrits dans certains cas afin de se prémunir contre une hausse des taux. Ces instruments de couverture de flux de trésorerie sont résiliés lors de l'émission de l'emprunt et donnent alors lieu au versement d'une soulte (soulte payée ou reçue en fonction de la valeur du swap). Ces soultes sont comptabilisées dans les réserves recyclables dans le cadre de l'application de la couverture de flux de trésorerie, puis recyclées en résultat sur la durée de vie de l'emprunt initialement couvert, conformément aux dispositions de IAS 39 concernant l'arrêt d'une relation de couverture.

2.16 Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

En application des dispositions de la norme IAS 32 – *Instruments financiers : présentation*, le groupe La Poste enregistre une dette financière au titre des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires de filiales consolidées. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, les normes IFRS ne précisent pas les modalités de comptabilisation de la contrepartie.

Le Groupe La Poste a choisi de comptabiliser la différence entre l'engagement et le montant des intérêts minoritaires en contrepartie des réserves part du Groupe. Les variations ultérieures de la dette liées à l'évolution du prix d'exercice estimé de l'engagement de rachat et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont comptabilisées dans les réserves part du Groupe.

2.17 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires à la vente.

La valeur des stocks est définie sur la base de la méthode du coût moyen pondéré et inclut les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

2.18 Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale, qui correspond en substance à la juste valeur des créances.

Des provisions sont calculées de façon individuelle en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

2.19 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par le Groupe pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par le Groupe, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

Provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle des particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent deux phases : l'une de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée, et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 37, La Banque Postale provisionne les engagements aux conséquences défavorables liés aux contrats d'épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

Les flux de dotation et reprise de cette provision figurent dans les produits et charges d'exploitation bancaire, au sein du Produit Net Bancaire.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés, mais non encore échus à la date d'arrêté, ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part, et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée.

Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Les sociétés d'assurance du Groupe constituent des provisions techniques, dont les principes sont exposés ci-dessus, au chapitre 2.14.10.

2.20 Avantages du personnel

2.20.1 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc.) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc.).

La provision inscrite au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies correspond à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture (GeoPost UK). La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les décaissements futurs attendus sur la base d'un taux de marché d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation sous-jacente.

Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le coût des services passés, généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies, est reconnu immédiatement en charges.

Les dispositifs de retraite et les autres avantages du personnel, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont décrits en note 29.

2.20.2 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Le montant de la provision inclut les personnes ayant adhéré à l'un des régimes existants ainsi que les personnes dont l'adhésion est attendue compte tenu des comportements observés au cours des années passées et des meilleures estimations de la Direction.

2.21 Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif non courant, ou un groupe d'actifs et de passifs, est classé comme détenu en vue d'être cédé lorsque sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen de sa vente, et non d'une utilisation continue. Ceci suppose que l'actif soit disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et que sa vente soit hautement probable dans un délai de un an.

Ces actifs et groupes d'actifs, ainsi que les passifs associés, sont présentés séparément des autres actifs et passifs, et sont mesurés au plus bas de leur valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts de cession. L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2.22 Tableau des flux de trésorerie

Le Tableau des Flux de Trésorerie (TFT) présente les entrées et les sorties de trésorerie et équivalents classées en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Le format du tableau des flux de trésorerie a été aménagé pour présenter séparément les flux liés à La Banque Postale des flux liés aux activités industrielles et commerciales.

La variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés correspond à celle des activités industrielles et commerciales.

La trésorerie provenant du sous-groupe La Banque Postale est isolée sur une ligne spécifique du bilan. Ses variations sont positionnées sur une ligne « Diminution (augmentation) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre », positionnée sous les flux de trésorerie des activités de financement.

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés à la variation des actifs et passifs bancaires (hors flux liés aux dettes subordonnées) sont regroupés sur une ligne spécifique du TFT (« Variation du solde des emplois et ressources bancaires »), au sein des flux opérationnels, incluant notamment :

- les flux des encours de collecte de la clientèle des activités bancaires
- les flux des dettes envers les établissements de crédit des activités bancaires,

- les acquisitions et cessions du portefeuille de titres des activités bancaires
- les flux liés aux prêts et créances des activités bancaires
- les variations de juste valeur des instruments financiers des activités bancaires

Les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont élaborés selon la méthode indirecte.

Les activités d'investissement sont l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.

Les flux d'investissement du Groupe La Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations)
- part du capital d'autres entreprises
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations...)

L'incidence des variations de périmètre des activités industrielles et commerciales sur les flux de trésorerie est présentée distinctement sur une ligne « Variations de périmètre ».

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements quant au montant et à la

composition des capitaux propres et des capitaux empruntés. Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (distribution de dividendes aux minoritaires, remboursement de bons La Poste, remboursement d'emprunts), hormis ceux liés à l'exploitation bancaire du sous-groupe La Banque Postale, inclus dans la « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » (cf. supra). Les flux liés aux dettes subordonnées de La Banque Postale sont classés en flux de financement.

La notion de trésorerie et équivalent de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie du Groupe La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de dépôts à terme, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM monétaires), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

Quelles que soient leurs caractéristiques, les titres provenant du « Portefeuille de titres des activités bancaires » ne sont pas classés dans la trésorerie. Les flux les concernant sont intégrés sur la ligne « Variation du solde des emplois et ressources bancaires » du TFT (cf. supra).

NOTE 3 PREMIÈRE APPLICATION DES NOUVELLES NORMES

- 3.1 Première application d'IFRS 10 et IFRS 11
- 3.2 Première application d'IFRS 12

3.1 Première application d'IFRS 10 et IFRS 11

3.1.1 Première application d'IFRS 10

La norme IFRS 10 définit un modèle unique d'analyse du contrôle. Ce modèle comprend trois éléments: le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de cette entité, et la capacité d'utiliser le pouvoir afin d'influer sur ces rendements. Le Groupe La Poste a analysé ses participations afin de déterminer le contrôle exercé sur celles-ci au regard de cette nouvelle norme.

Ces analyses ont conduit le Groupe à considérer qu'il détenait le contrôle au 1^{er} janvier 2013 sur la société LBP Prévoyance, auparavant consolidée par intégration proportionnelle. Cette analyse s'appuie sur la gouvernance de la société et le pacte d'actionnaires, et sur la capacité du Groupe à influencer au travers de celle-ci sur les rendements variables auxquels il est exposé.

Les comptes consolidés du Groupe ont été retraités par intégration globale de LBP Prévoyance au 1^{er} janvier 2013. Le bilan d'ouverture de LBP Prévoyance a été retraité en application d'IFRS 3 principalement par la comptabilisation des deux éléments suivants :

- un actif de 200 millions d'euros, amortissable sur 50 ans (dont 90% sur 25 ans), correspondant à la valorisation des contrats en stock en date de la prise de contrôle, complété par un impôt différé passif de 70 millions d'euros.
- un goodwill sur le nouveau business valorisé sur la base des cash flow sur la durée du contrat de distribution en vigueur entre la banque et la filiale au moment de la prise de contrôle. Ce goodwill s'élève à 94 millions d'euros comptabilisés en capitaux propres part du groupe (méthode du goodwill partiel).

Les analyses menées n'ont pas conduit à modifier les conclusions sur le contrôle exercé sur les autres participations détenues par le Groupe.

3.1.2 Première application d'IFRS 11

La norme IFRS 11 définit deux types de partenariats :

- les coentreprises sont les partenariats dans lesquels les partenaires n'ont qu'un droit sur l'actif net de l'entité. Les coentreprises sont obligatoirement consolidées par mise en équivalence.
- les activités conjointes sont les partenariats dans lesquels les partenaires ont des droits sur les actifs de l'entité, et des obligations sur ses passifs. Les activités conjointes sont comptabilisées par intégration de la quote-part de chaque partenaire dans les actifs, passifs, produits et charges de l'entité.

Après analyse de ses partenariats, le Groupe La Poste a conclu que l'essentiel de ceux-ci pouvaient être qualifiés de coentreprises au titre d'IFRS 11. Ils étaient jusqu'à présent consolidés par intégration proportionnelle. Les comptes consolidés du Groupe ont été retraités de la mise en équivalence de ceux-ci.

Les principaux partenariats concernés sont Asendia, La Poste Telecom, Armadillo Bizpak, SCI Bataille et DTDC.

3.1.3 Données retraitées

Les tableaux de passage suivants sont présentés ci-après :

- Effets de la première application d'IFRS 10 et IFRS 11 sur le compte de résultat et sur le tableau du résultat global pour l'année 2013
- Effets de la première application d'IFRS 10 et IFRS 11 sur le bilan au 1^{er} janvier 2013 et au 31 décembre 2013
- Effets de la première application d'IFRS 10 et IFRS 11 sur le tableau des flux de trésorerie pour l'année 2013

IMPACT DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS 10 ET IFRS 11 SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

En application de la recommandation n°2013-01 émise par l'Autorité des Normes Comptables le 4 avril 2013, Le Groupe La Poste a choisi de présenter la quote-part

de résultat de ses partenariats mis en équivalence sur la ligne « Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint ».

COMPTE DE RÉSULTAT 2013

(en millions d'euros)	2013 Publié	Première application d'IFRS 10	Première application d'IFRS 11	2013 Retraité
Chiffres d'affaires des activités commerciales	16 562		(404)	16 158
Produit net bancaire	5 522	35		5 557
Produits opérationnels	22 084	35	(404)	21 715
Achats et autres charges	(7 362)	(13)	284	(7 091)
Charges de personnel	(12 524)	(4)	80	(12 447)
Impôts et taxes	(236)	(1)	1	(236)
Amortissements, provisions, dépréciations et pertes de valeur	(1 306)	1	12	(1 293)
Autres charges et produits opérationnels	130		3	132
Résultat des cessions d'actifs	(16)		2	(13)
Charges opérationnelles nettes	(21 314)	(17)	382	(20 949)
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	770	18	(22)	766
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint			12	12
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	770	18	(9)	778
Résultat financier	(223)		0	(222)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	547	18	(9)	556
Impôt sur le résultat	(127)	(6)	9	(125)
Quote-part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	215			215
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	635	11	(0)	646
Part du groupe	627	(3)	(0)	624
Part des minoritaires	8	14	0	23

RÉSULTAT GLOBAL 2013

Montants nets d'impôt (en millions d'euros)	2013 Publié	Première application d'IFRS 10	Première application d'IFRS 11	2013 Retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	635	11	(0)	646
Éléments du résultat global recyclables en résultat net				
Variation des résultats latents sur instruments financiers	32			32
Écart de conversion	(31)		4	(27)
Quote part des autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence	(22)		(4)	(26)
Éléments du résultat global non recyclables en résultat net				
Écarts actuariels sur avantages du personnel	27			27
Total éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)	6			6
Résultat global	642	11	(0)	653
RÉSULTAT GLOBAL PART DU GROUPE	633	(3)	(0)	630
Résultat global part des minoritaires	8	14		22

IMPACT DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS 10 ET IFRS 11 SUR LE BILAN

BILAN AU 1^{ER} JANVIER 2013

(en millions d'euros)	01/01/2013 Publié	Première application d'IFRS 10	Première application d'IFRS 11	01/01/2013 Retraité
Écart d'acquisition	1 562	94	(37)	1 619
Immobilisations incorporelles	825	0	(10)	815
Immobilisations corporelles	6 062	1	(11)	6 052
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2 446		76	2 522
Autres actifs financiers non courants	894		0	894
Impôts différés actifs	113	0	(2)	111
ACTIF NON COURANT	11 903	95	16	12 014
Actifs courants bancaires				
Prêts et créances sur la clientèle	49 922		(0)	49 922
Créances sur les établissements de crédit	81 254	0		81 254
Portefeuille de titres	54 281	712		54 993
Autres actifs financiers courants	1 305	192		1 496
Comptes de régularisation	2 387	76	(0)	2 463
Caisse, banque centrale	3 445			3 445
Autres actifs courants				
Stocks et en-cours	203		(61)	143
Créances clients et autres créances	2 453	0	(74)	2 379
Autres actifs financiers courants	781		2	783
Créance d'impôt sur les bénéfices	211	1	(0)	212
Autres comptes de régularisation - Actif	126		(3)	123
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 167		(40)	2 127
Actifs destinés à être cédés	104			104
ACTIF COURANT	198 641	980	(176)	199 445
TOTAL ACTIF	210 544	1 076	(160)	211 459
Capital social	3 400			3 400
Prime d'émission	700			700
Réserves	2 357	181	0	2 539
Résultat latent sur instruments financiers	581	(22)		559
Écart actuariels sur avantages du personnel	(110)			(110)
Réserve de conversion	(45)		(0)	(45)
Résultat de l'exercice part du groupe	479	0	(0)	479
Capitaux propres part du groupe	7 362	159	0	7 521
Intérêts minoritaires	65	178	0	243
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	7 427	337	0	7 764
Emprunts obligataires et dettes financières non courants	6 085		4	6 089
Avantages du personnel - dette non courante	1 821		(0)	1 821
Provisions pour risques et charges non courantes	90		27	117
Impôts différés passifs	142	82	(1)	224
PASSIF NON COURANT	8 140	82	29	8 251
Provisions pour risques et charges courantes				
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	1 005	608		1 614
Provisions pour risques et charges courantes	385	1	(1)	385
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	1 567		(36)	1 531
Passifs courants bancaires				
Dettes envers les établissements de crédit	15 811	0		15 812
Dettes envers la clientèle	160 393			160 393
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	7 185	9		7 194
Comptes de régularisation	3 493	10		3 503
Autres passifs courants				
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 349	28	(111)	4 266
État - Impôt sur les bénéfices	16		(0)	16
Avantages du personnel - dette courante	617		(0)	617
Autres comptes de régularisation - Passif	154		(40)	114
PASSIF COURANT	194 977	656	(189)	195 444
TOTAL PASSIF	210 544	1 075	(159)	211 459

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	31/12/2013 Publié	Première application d'IFRS 10	Première application d'IFRS 11	31/12/2013 Retraité
Écarts d'acquisition	1 587	94	(55)	1 626
Immobilisations incorporelles	816	0	(9)	807
Immobilisations corporelles	5 941	1	(10)	5 931
Participations dans les sociétés mises en équivalence	2 634		107	2 741
Autres actifs financiers non courants	942		(4)	938
Impôts différés actifs	153	(0)	(3)	149
ACTIF NON COURANT	12 073	95	25	12 192
Actifs courants bancaires				
Prêts et créances sur la clientèle	59 204		(0)	59 204
Créances sur les établissements de crédit	82 894	0		82 894
Portefeuille de titres	49 784	782		50 566
Autres actifs financiers courants	1 200	234		1 435
Comptes de régularisation	1 185	35	(0)	1 220
Caisse, banque centrale	2 182			2 182
Autres actifs courants				
Stocks et en-cours	136		(4)	132
Créances clients et autres créances	2 936	0	(126)	2 810
Autres actifs financiers courants	430		3	433
Créance d'impôt sur les bénéfices	253		(0)	253
Autres comptes de régularisation - Actif	118		(1)	117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 163		(59)	2 104
Actifs destinés à être cédés	120			120
ACTIF COURANT	202 604	1 052	(189)	203 468
TOTAL ACTIF	214 677	1 147	(164)	215 661
Capital social	3 800			3 800
Prime d'émission	900			900
Réserves	2 698	181	(0)	2 879
Résultat latent sur instruments financiers	635	(22)	(0)	613
Écarts actuariels sur avantages du personnel	(80)			(80)
Réserve de conversion	(120)		0	(120)
Résultat de l'exercice part du groupe	627	(4)	(0)	624
Capitaux propres part du groupe	8 460	156	(0)	8 615
Intérêts minoritaires	57	178	(0)	235
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	8 516	334	(0)	8 850
Emprunts obligataires et dettes financières non courants	6 043		6	6 048
Avantages du personnel - dette non courante	1 685		(0)	1 685
Provisions pour risques et charges non courantes	80		33	114
Impôts différés passifs	166	78	(6)	238
PASSIF NON COURANT	7 976	78	32	8 086
Provisions pour risques et charges courantes				
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	1 126	676		1 802
Provisions pour risques et charges courantes	540	1	(2)	538
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	1 060		(37)	1 023
Passifs courants bancaires				
Dettes envers les établissements de crédit	14 757	0	(0)	14 757
Dettes envers la clientèle	166 583			166 583
Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers	6 790	10		6 801
Comptes de régularisation	2 003	19		2 022
Autres passifs courants				
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 424	27	(94)	4 357
État - Impôt sur les bénéfices	33	1	(1)	34
Avantages du personnel - dette courante	663			663
Autres comptes de régularisation - Passif	207		(60)	146
PASSIF COURANT	198 185	735	(195)	198 725
TOTAL PASSIF	214 677	1 147	(163)	215 661

IMPACT DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS 10 ET IFRS 11 SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2013

	2013 publié			Première application d'IFRS 10	Première application d'IFRS 11	2013 retraité		
	Groupe	Hors Banque	La Banque Postale	La Banque Postale	Hors Banque	Groupe	Hors Banque	La Banque Postale
<i>en millions d'euros</i>								
Excédent Brut d'exploitation	2 149	824	1 325	101	(31)	2 206	790	1 415
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 962	801	1 162	101	(27)	2 033	770	1 263
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(454)	1 056	(1 509)	13	(38)	(478)	1 018	(1 496)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(869)	(1 403)	534	(0)	13	(857)	(1 391)	534
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(256)	348	(605)	(13)	5	(265)	353	(618)
Variation de Trésorerie et équivalents de trésorerie	(4)	(4)	(0)		(19)	(23)	(23)	(0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 167	2 167			(40)	2 127	2 127	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 163	2 163			(59)	2 104	2 104	

3.2 Première application d'IFRS 12

3.2.1 Filiales consolidées

Le détail des entités consolidées est présenté en note 41.

Au 31 décembre 2014, les intérêts minoritaires ne sont ni individuellement, ni collectivement, significatifs dans le Groupe. Les intérêts minoritaires s'élevaient à 270 millions d'euros au 31 décembre 2014, dont 200 millions d'euros au titre des intérêts minoritaires de LBP Prévoyance.

3.2.2 Partenariats

L'essentiel des partenariats du Groupe sont qualifiés de coentreprises au titre d'IFRS 11. La liste de ces partenariats figure en note 41 et des informations complémentaires sont données en note 18.1.

3.2.3 Entreprises associées

La liste des entreprises associées du Groupe figure en note 41 et des informations complémentaires sont données en note 18.1.

Des informations supplémentaires sont données sur CNP Assurances, entreprise associée significative du Groupe, en notes 2.3.3, 18.2 et 36.5.1.

3.2.4 Entités structurées

Entités structurées consolidées

En application des normes IFRS 10 et 11, et au regard des seuils de consolidation, le Groupe consolide une entité structurée, le FCT Elise 2012.

L'entité FCT Elise 2012 a fait son entrée dans le périmètre de consolidation en octobre 2012. Il s'agit d'un fonds français dont la dette est détenue à 95% par La Banque Postale et à 5% par le Crédit Foncier de France. Ce fonds porte à son actif des prêts à taux zéro accordés à une clientèle de particuliers de La Banque Postale avant 2010 (date du lancement de la commercialisation du prêt à taux zéro dans le bilan de la banque).

Il représente au 31 décembre 2014 un total bilan d'environ 700 millions d'euros. Ce fonds est consolidé en intégration globale.

Entités structurées non consolidées

Au 31 décembre 2014, le Groupe a identifié les trois familles suivantes d'entités structurées non consolidées : titrisation, gestion d'actifs, Private Equity.

Entités structurées avec liens financiers

Les entités structurées dans lesquelles le Groupe a des intérêts financiers présentent les caractéristiques suivantes :

Par nature d'activité (valeurs comptables en millions d'euros)	Titrisation	Gestion d'actifs	Private Equity
Actifs financiers sélectionnés comptabilisés au bilan	53	152	15
Dérivés			
Instruments de capitaux propres	53	152	15
Titres de créances			
Prêts et avances			
Capitaux propres et passifs financiers sélectionnés comptabilisés au bilan	N/S	N/S	N/S
Éléments hors bilan			13
Revenus et pertes	2	51	1
Revenus récurrents	2	51	1
Revenus non récurrents			
Pertes encourues			

L'exposition maximale au risque de perte est la plus souvent limitée aux parts détenues dans les fonds, à

l'exception des fonds dans lesquels La Banque Postale accorde une garantie de capital et de performance.

Concernant les fonds gérés par l'entité La Banque Postale SAM et étant donné la structuration des dérivés, la garantie ne s'exerce qu'en cas de défaut des fournisseurs de swaps de performance. Les contreparties sont des contreparties de marché et le risque de défaut peut être considéré comme faible.

La Banque Postale a délivré une garantie en capital à deux fonds du Groupe qui avaient été impactés par la restructuration de la dette grecque. Un premier fond est venu à échéance en janvier 2014, l'exercice de la garantie est sans impact sur le résultat. Le deuxième fonds arrive à échéance en janvier 2015.

Entités structurées sans liens financiers

Sont définis comme sponsor les fonds qui sont structurés par une société de gestion contrôlée par le Groupe : La Banque Postale SAM, La Banque Postale AM, Caffil, Tocqueville et Xange Private Equity.

Les revenus tirés par le Groupe sur ces entités s'élèvent à 92 millions d'euros et sont principalement composés de 61,5 millions d'euros de frais de gestion.

NOTE 4 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

- 4.1 Principales entrées
- 4.2 Sorties de périmètre
- 4.3 Compte de résultat à périmètre et change constants

Le périmètre de consolidation est présenté en note 41.

4.1 Principales entrées

Acquisition de SOFIAP

La Banque Postale a acquis le 20 mai 2014, auprès du Crédit Immobilier de France et de la SNCF, 66% de la société SOFIAP (Société Financière pour l'Accession à la Propriété). La SNCF détient les 34% restant. Cette société représente un total de bilan de moins de 2 milliards d'euros et réalise un produit net bancaire annuel d'environ 21,5 millions d'euros. Elle gère 24 000 clients, essentiellement des employés de la SNCF.

L'allocation du prix d'acquisition à la juste valeur des actifs et passifs acquis a été réalisée de manière provisoire, et est susceptible d'être ajustée pendant la période d'évaluation de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Prise de contrôle de WnDirect

GeoPost a pris en avril 2014 le contrôle de la société de prestations logistiques britannique WnDirect avec 63,5% du capital. Elle en détenait auparavant 20%. La réévaluation de la participation antérieurement détenue a donné lieu à la constatation d'un produit de 6,5 millions d'euros en résultat. Le goodwill provisoire suite à cette prise de contrôle s'établit à 22 millions d'euros.

Prise de contrôle de Siodemka

GeoPost a acquis en octobre 2014 100% de la société Siodemka, acteur important sur le marché intérieur polonais du colis. Le goodwill provisoire comptabilisé dans les comptes consolidés du Groupe s'élève à 119 millions d'euros.

4.2 Sorties de périmètre

Néant.

4.3 Compte de résultat à périmètre et change constants

	Résultat publié		Résultat retraité hors effets périmètre et change	
	2014	2013	2014	2013
(en millions d'euros)		Proforma		Proforma
Chiffre d'affaires et PNB	22 163	21 715	21 955	21 749
Achats et autres charges	(7 448)	(7 091)	(7 302)	(7 111)
Charges de personnel	(12 556)	(12 447)	(12 514)	(12 453)
Impôts et taxes	(235)	(236)	(234)	(237)
Amortissements et provisions	(1 363)	(1 293)	(1 357)	(1 294)
Autres charges et produits opérationnels courants	158	132	158	131
Résultat avant impôt des cessions d'actifs	(18)	(13)	(18)	(13)
Charges opérationnelles nettes	(21 462)	(20 949)	(21 268)	(20 977)
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	701	766	688	772
Quote-part de résultat des sociétés sous contrôle conjoint	18	12	17	10
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT	719	778	705	782

Le résultat retraité neutralise l'effet de toutes les acquisitions de l'exercice en cours et des acquisitions de l'exercice précédent intervenues en cours de période. Il présente également les transactions en devises de l'exercice précédent au taux moyen de l'exercice en cours.

NOTE 5 INFORMATION SECTORIELLE

- 5.1 Définition des secteurs opérationnels
- 5.2 Information par secteurs opérationnels
- 5.3 Informations géographiques

5.1 Définition des secteurs opérationnels

La définition des secteurs opérationnels retenus en matière d'information sectorielle est basée sur l'organisation existante en matière de pilotage au sein du Groupe La Poste. Un secteur d'activité est un sous-ensemble pour lequel une information financière distincte est disponible et régulièrement revue par la Direction du Groupe, en vue de lui affecter des ressources et d'évaluer sa performance.

Les critères retenus pour déterminer les secteurs d'activité sont notamment les suivants :

- nature des produits distribués
- type ou catégorie de clients auxquels ils sont destinés
- processus de production et réseau de distribution
- environnement réglementaire

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique « La Poste 2020 », le Groupe a modifié au premier semestre 2014 l'organisation de ses secteurs opérationnels, ainsi que l'information financière sectorielle revue par la Direction du Groupe. Le Groupe est désormais organisé autour des cinq secteurs opérationnels suivants, auxquels s'ajoutent les secteurs Immobilier et Supports et structures :

Services-Courrier-Colis : ce secteur comprend l'activité courrier (collecte, tri, distribution de correspondance, de publicité et de presse) et les services connexes, l'activité colis réalisée par La Poste sous la marque Coliposte, ainsi les nouveaux services du facteur.

Geopost : ce secteur comprend l'activité express réalisée par les marques du sous-groupe GeoPost, en particulier DPD, Chronopost, Exapaq et Seur.

La Banque Postale : ce secteur comprend l'activité Banque et Assurance du sous-groupe La Banque Postale, ainsi que les prestations de services réalisées par certains personnels de La Poste mis à disposition de La Banque Postale dans le cadre de conventions de services.

Réseau La Poste : ce secteur comprend les activités de vente et de distribution, auprès du grand public, des produits et services du Groupe La Poste, de l'activité de La Poste Mobile et d'autres produits externes.

Numérique : ce secteur comprend l'ensemble des activités numériques du Groupe.

Immobilier : Ce secteur assure la gestion du parc immobilier regroupé dans le sous-groupe Poste Immo, et comprend également l'activité de la Direction immobilière de La Poste.

Supports et structures : Ce secteur comprend les activités « Corporate » des directions du siège et les services support du Groupe.

5.2 Information par secteurs opérationnels

Les principes comptables appliqués pour établir l'information sectorielle sont les mêmes que ceux utilisés pour les comptes consolidés, tels que décrits en note 3.

Les résultats, actifs et passifs alloués aux secteurs d'activité correspondent aux résultats, actifs et passifs qui sont affectables aux secteurs d'activité de façon directe et indirecte.

Les montants non affectés aux secteurs d'activité correspondent principalement :

- au coût net de l'aménagement du territoire
- au coût de la contrainte d'accessibilité pesant sur La Poste
- au résultat financier et à l'impôt.

Segmentation du chiffre d'affaires : la segmentation du chiffre d'affaires de La Poste entre les activités Courrier et Colis est effectuée sur la base d'informations comptables, ainsi que des données statistiques permettant d'identifier et d'analyser les flux physiques des objets acheminés et distribués par les deux secteurs d'activité.

Aucun client du Groupe ne contribue au chiffre d'affaires consolidé pour un montant supérieur à 10% du total.

Segmentation des charges opérationnelles : compte tenu de la coexistence au sein de La Poste des acteurs Courrier, Colis, Activités bancaires et Réseau La Poste, et de la forte imbrication des processus de production de ces activités, La Poste a défini des principes de comptabilité analytique afin de répartir les charges mutualisées entre les différents secteurs et de déterminer ainsi le résultat de chacun.

Le système de comptabilité analytique de La Poste repose sur les principes suivants :

- les principales prestations mutualisées entre Courrier et Colis (collecte-concentration, tri transit, distribution) sont refacturées sur la base d'une tarification à l'objet ou d'un forfait ;
- la refacturation des charges de guichet des bureaux de poste du Réseau La Poste s'effectue aux métiers utilisateurs du réseau sur la base de conventions de services dont les modalités de tarification sont fondées sur des inducteurs opérationnels mesurables (chiffre d'affaires, statistiques mesurant le temps

nécessaire à la réalisation des différentes opérations,...).

Segmentation de l'actif immobilisé : les immobilisations incorporelles et corporelles sont réparties sur la base de l'affectation par métier des

biens correspondants dans le système comptable de La Poste. Les actifs immobiliers détenus par La Poste et le sous-groupe Poste Immo sont affectés en totalité au secteur Immobilier.

5.2.1 Compte de résultat par secteurs opérationnels

2014

(en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numérique	Réseau La Poste	Immobilier	Supports et structures	Non Affecté ^(a)	Eliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires & PNB Externe	11 131	4 847	5 660	487	27	11				22 163
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	263	74	13	52	4 140	833	825		(6 201)	
Produits opérationnels	11 395	4 921	5 673	539	4 167	843	825		(6 201)	22 163
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	417	276	842	(62)	28	49	(154)	(694)	(0)	701
Quote part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	2	8			(3)	10				18
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	419	284	842	(62)	25	60	(154)	(694)	(0)	719
Résultat financier								(198)		(198)
Impôt sur le résultat								(182)		(182)
Quote part de résultat des autres MEE	(0)	1	199	(1)		2				200
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ										539
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(292)	(188)	(399)	(63)	(39)	(252)	(129)		(0)	(1 363)

2013

(en millions d'euros)	Services-Courrier-Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numérique	Réseau La Poste	Immobilier	Supports et structures	Non Affecté ^(a)	Eliminations	Total Groupe
Chiffre d'affaires & PNB Externe	11 356	4 271	5 557	495	27	9				21 715
Chiffre d'affaires & PNB Intersecteurs	242	72	17	54	4 138	845	825		(6 194)	
Produits opérationnels	11 599	4 342	5 574	549	4 165	854	825		(6 194)	21 715
Résultat d'exploitation avant quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	544	306	726	7	41	122	(194)	(719)	(67)	766
Quote part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	2	10			(7)	8				12
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat net des sociétés sous contrôle conjoint	546	316	726	7	33	130	(194)	(719)	(67)	778
Résultat financier								(222)		(222)
Impôt sur le résultat								(125)		(125)
Quote part de résultat des autres MEE	(0)	3	200	11		2				215
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ										646
Amortissements, provisions et pertes de valeur nets	(221)	(111)	(484)	(31)	(66)	(240)	(140)		0	(1 293)

(a) Dont essentiellement la contribution à l'aménagement du territoire (y compris les coûts relatifs à la contrainte d'accessibilité), le résultat financier et l'impôt sur le résultat.

5.2.2 Bilan par secteurs opérationnels

Au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numéri- que	Réseau La Poste	Immobi- lier	Supports et structures	Élimina- tions	Total
ACTIFS									
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	880	2 381	1 102	244	110	3 319	511	(12)	8 535
Titres mis en équivalence	52	143	2 830	5	0	45			3 075
Autres actifs non courants	71	37	203	13	3	22	4 227	(3 479)	1 096
Actifs courants	1 748	1 066	208 469	238	50	524	3 332	(1 770)	213 658
TOTAL	2 751	3 627	212 603	501	163	3 909	8 070	(5 261)	226 364
Investissements ^(a)	205	391	247	37	18	212	154		1 263
PASSIFS									
Fonds propres							9 358		9 358
Emprunts obligataires et dettes financières (Courants et non courants)	320	1 008	3	53		1 654	7 241	(3 274)	7 005
Autres passifs non courants	998	251	328	40	619	54	103		2 393
Autres passifs courants	2 132	1 027	204 212	209	666	246	1 026	(1 910)	207 608
TOTAL	3 450	2 286	204 543	302	1 285	1 954	17 728	(5 185)	226 364

Au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	Services- Courrier- Colis	GeoPost	La Banque Postale	Numéri- que	Réseau La Poste	Immobi- lier	Supports et structures	Élimina- tions	Total
ACTIFS									
Immobilisations incorporelles et corporelles et goodwill	931	2 074	1 100	243	130	3 350	550	(12)	8 365
Titres mis en équivalence	49	124	2 522	8	(0)	38			2 741
Autres actifs non courants	90	42	203	14	10	(11)	4 229	(3 490)	1 087
Actifs courants	1 669	850	197 118	219	662	658	3 689	(1 397)	203 468
TOTAL	2 739	3 089	200 943	484	802	4 036	8 468	(4 900)	215 661
Investissements ^(a)	189	234	(525)	28	31	244	985		1 186
PASSIFS									
Fonds propres							8 850		8 850
Emprunts obligataires et dettes financières (Courants et non courants)	304	785	3	27		1 654	7 309	(3 010)	7 071
Autres passifs non courants	829	223	295	25	550	49	67		2 038
Autres passifs courants	2 148	810	194 076	178	675	339	927	(1 451)	197 702
TOTAL	3 280	1 818	194 374	229	1 225	2 042	17 153	(4 461)	215 661

(a) Achats d'actifs incorporels et corporels, d'actifs financiers et incidences des variations de périmètre.

5.3 Informations géographiques

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients payeurs.

Les immobilisations nettes du Groupe La Poste sont ventilées par zone géographique en fonction de l'implantation des entités juridiques propriétaires des biens.

Au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Zone France	Zone Union Européenne (Hors France)	Autres	Total
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 538	3 535	430	16 503
Produit net bancaire	5 660	-	-	5 660
PRODUITS OPERATIONNELS	18 198	3 535	430	22 163
Actifs sectoriels	225 392	865	107	226 364
Investissements	942	300	20	1 263

Au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Zone France	Zone Union Européenne (Hors France)	Autres	Total
Chiffre d'affaires des activités commerciales	12 544	3 155	459	16 158
Produit net bancaire	5 557	-	-	5 557
PRODUITS OPERATIONNELS	18 101	3 155	459	21 715
Actifs sectoriels	215 077	482	101	215 661
Investissements	1 051	127	9	1 186

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 6 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des activités commerciales du Groupe La Poste se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2014	2013
Chiffre d'affaires Services-Courrier-Colis	11 131	11 356
Correspondance et autres produits et services La Poste	6 683	6 689
Courrier publicitaire	1 286	1 401
Presse ^(a)	581	679
Produits et services des filiales (courrier national)	428	447
Courrier international	595	570
Colis	1 558	1 570
Chiffre d'affaires GeoPost	4 847	4 271
Zone France	1 273	1 074
Zone Étranger	3 574	3 196
Chiffre d'affaires Numérique	487	495
Chiffre d'affaires Réseau La Poste ^(b)	27	27
Chiffre d'affaires Immobilier ^(c)	11	9
TOTAL	16 503	16 158

(a) Le chiffre d'affaires « Presse » comprend la rémunération contractuelle versée par l'État en contrepartie de l'avantage tarifaire accordé aux organismes de presse ainsi que la rémunération des opérateurs de presse.

(b) Le chiffre d'affaires Réseau La Poste comprend les commissions perçues sur l'activité externe (hors Courrier, Colis et Services Financiers) réalisée aux guichets du réseau postal (ventes de cartes téléphoniques par exemple) et sur les ventes de produits divers.

(c) Le chiffre d'affaires Immobilier correspond aux locations immobilières consenties à des preneurs externes au Groupe.

NOTE 7 PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit net bancaire du Groupe se détaille de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2014	2013
Intérêts et produits assimilés	5 245	5 657
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	1 668	2 037
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	2 203	2 096
Intérêts sur actifs financiers disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance, et opérations de couverture	1 374	1 524
Intérêts et charges assimilés	(2 052)	(2 346)
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	(22)	(35)
Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	(1 814)	(2 084)
Intérêts sur dettes représentées par un titre et opérations de couverture	(217)	(226)
Produits de commissions	2 384	2 230
Charges de commissions	(280)	(250)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	19	26
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	169	117
Marge des activités d'assurance	212	160
Produits et charges des autres activités	(38)	(38)
TOTAL	5 660	5 557

NOTE 8 ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et autres charges se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Services extérieurs et sous-traitance générale	1 552	1 533
Achats	550	583
Sous-traitance transport	3 338	3 024
Prestations du courrier international	178	160
Locations	754	735
Entretiens et réparations	408	399
Frais de télécommunications	148	137
Déplacements, missions	187	187
Autres charges	332	334
TOTAL	7 448	7 091

NOTE 9 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

- 9.1 Charges de personnel
- 9.2 Effectifs

9.1 Charges de personnel

Les charges de personnel sont détaillées ci-dessous, par nature de coût :

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	2013
Salaires, traitements, primes et indemnités	8 673	8 592
Cotisations retraites	1 311	1 398
Autres charges sociales	1 808	1 782
Prestations d'actions sociales	218	209
Produit CICE	(349)	(255)
Variation des provisions postérieures à l'emploi	13	1
Variation des provisions sur risques sociaux et litige personnel	18	21
Variation des autres provisions sur le personnel	74	(96)
Impôts et taxes assis sur les rémunérations	790	794
TOTAL	12 556	12 447

La ligne « Cotisations retraites » correspond aux cotisations versées dans le cadre des régimes d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi à cotisations définies. A la suite de la mise en place du nouveau dispositif de financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste, cette ligne

comprend notamment la contribution libératoire prévue par la loi.

La ligne « Produit CICE » comptabilise le produit enregistré au sein des charges de personnel au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

9.2 Effectifs

L'effectif moyen du Groupe évolue de la façon suivante :

<i>(en équivalent agent / année)</i>	2014	2013
Effectif moyen	257 890	263 155

NOTE 10 IMPÔTS ET TAXES

Les impôts et taxes se composent des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2014	2013
Impôts locaux	150	152
Autres impôts et taxes	85	84
TOTAL	235	236

La Poste bénéficie d'un allègement de la fiscalité locale en contrepartie de ses contraintes de desserte de l'ensemble du territoire national et de la participation à l'aménagement du territoire (loi du 2 juillet 1990 aménagée par la loi du 9 février 2010).

À ce titre, la Poste bénéficie d'un abattement de 85% sur les bases de la CFE et sur les bases de taxes

foncières de ses locaux professionnels ainsi que d'un abattement de 83% sur la valeur ajoutée servant de base au calcul de la CVAE (article 1635 sexies du Code Général des Impôts et Décret n°2014-1552 du 19 décembre 2014).

La CET est comptabilisée sur la ligne « Impôts locaux ».

NOTE 11 AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET PERTES DE VALEUR

Les variations des dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur ayant un impact sur le résultat d'exploitation courant se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013
Amortissements nets	983	987
Immobilisations incorporelles	261	264
Immobilisations corporelles	722	723
Provisions et Pertes de valeur nettes	217	152
Écarts d'acquisition	8	
Autres immobilisations	28	11
Stocks	1	1
Créances	19	6
Pertes sur créances irrécouvrables	18	19
Provisions pour risques et charges	144	116
Coût du risque des activités bancaires	163	154
Coût risques bancaires- autres dépréciations et risques	(15)	50
Coût du risque bancaire - créances irrécouvrables	178	105
TOTAL	1 363	1 293

Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont détaillées en note 15.3.

Une description des variations d'amortissement et de perte de valeur des immobilisations est présentée dans les notes 16 et 17.

Le détail des variations des pertes de valeur relatives aux stocks et aux créances figure dans les notes 21 et 22.

Les mouvements de provisions pour risques et charges sont détaillés dans la note 26.

NOTE 12 AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS

Les autres charges et produits opérationnels se ventilent de la façon suivante :

Produits / (charges) (en millions d'euros)	2014	2013
Production immobilisée	127	102
Redevances	(19)	(31)
Résultat de relation sur augmentation de capital de CNP Assurances ^(a)		8
Autres produits et charges opérationnels courants	50	53
TOTAL	158	132

(a) Voir note 18.1.

La production immobilisée concerne principalement des coûts de développement informatique comptabilisés en immobilisations incorporelles.

NOTE 13 RÉSULTAT FINANCIER

13.1 Coût de l'endettement financier net
13.2 Autres éléments financiers

13.1 Coût de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	2014	2013
Charges d'intérêts sur opérations de financement ^(a)	(181)	(194)
Variation de la juste valeur des emprunts et des swaps liés à la dette ^(b)	(4)	(24)
Produits de trésorerie ^(c)	28	20
TOTAL	(157)	(197)

(a) Y compris intérêts et résultats de résiliation des instruments dérivés associés à la dette.

(b) Y compris couverture de juste valeur sur emprunts.

(c) Y compris variation de juste valeur d'actifs de trésorerie ou d'actifs financiers

L'évaluation au 31 décembre 2014 de la dette obligataire comptabilisée en juste valeur par résultat sur option tient compte de la baisse du coût du risque de crédit constatée en 2014. Cette variation a eu pour effet d'augmenter la juste valeur de la dette obligataire comptabilisée dans les comptes selon la méthode de la juste valeur par résultat, et génère un effet négatif sur

le résultat financier de l'exercice 2014 de 25 millions d'euros.

La baisse du coût du risque de crédit en 2013 avait généré un effet négatif sur le résultat financier de l'exercice 2013 de 51 millions d'euros.

13.2 Autres éléments financiers

Charges d'actualisation

(en millions d'euros)

	2014	2013
Provisions avantages au personnel et rendement des actifs de régime	(44)	(37)
Autres provisions	(1)	(0)
TOTAL	(44)	(37)

Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)

	2014	2013
Gains nets de change	1	4
Dotations et reprises de provisions	3	5
Autres produits et charges financiers	(1)	3
TOTAL	3	12

NOTE 14 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

- 14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat
- 14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global
- 14.3 Preuve d'impôt
- 14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan
- 14.5 Ventilation des impôts différés par nature
- 14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

14.1 Charge d'impôt comptabilisée en résultat

(en millions d'euros)

	2014	2013
(Charge) d'impôt courant	(262)	(145)
(Charge) / produit d'impôt différé	80	20
(CHARGE) / PRODUIT TOTAL D'IMPÔT	(182)	(125)

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques.

14.2 Impôt sur les autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)

	2014	2013
Variation des résultats latents sur instruments financiers		
Montant avant impôt	122	40
Effet d'impôt	(43)	(8)
MONTANT NET D'IMPÔT	79	32
Ecart de conversion		
Montant avant impôt	29	(27)
Effet d'impôt		
MONTANT NET D'IMPÔT	29	(27)

14.3 Preuve d'impôt

La rationalisation de la charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2014	2013
Résultat net part du Groupe	513	624
Quote-part des sociétés mises en équivalence	(218)	(228)
Impôt sur le résultat	182	125
Part revenant aux minoritaires	27	23
Résultat consolidé avant impôt et mises en équivalence	503	544
Charge d'impôt théorique à 38% (a)	(191)	(207)
Déficits antérieurs imputés dans l'exercice	3	3
Déficits créés dans l'exercice et non utilisés	(11)	(9)
Création (limitation) des impôts différés actifs	(51)	0
Création (limitation) des impôts différés actifs sur la provision Epargne Logement	(45)	4
Différentiel de taux des filiales étrangères	37	28
Avoirs fiscaux, crédits d'impôts & abattements impôts étrangers	8	12
Contribution sur revenus distribués	(8)	(5)
Différences permanentes	81	50
Autres éléments	(4)	(1)
Retraitements de l'impôt	10	81
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	(182)	(125)

(a) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3% et la contribution exceptionnelle de 10,7%.

14.4 Impôts différés comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
31/12/2012	111	224	(113)
Impact résultat	30	10	20
Reclassement	(3)	(3)	0
Impact capitaux propres	7	0	7
Variation de périmètre	4	7	(3)
31/12/2013	149	238	(89)
Impact résultat	81	1	80
Reclassement	61	61	0
Impact capitaux propres	(40)		(40)
Variation de périmètre	12	8	4
31/12/2014	264	309	(44)

Les actifs nets d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à recouvrer ses actifs dans un proche avenir.

14.5 Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Impôts différés actifs		
Avantages du personnel	409	394
Autres provisions non déductibles	81	45
Autres différences temporaires	103	92
Swaps et assimilés	15	20
Déficits fiscaux	7	3
Autres décalages d'impôts	27	14
Compensation actif/passif ^(a)	(378)	(419)
TOTAL ACTIF	264	149
Impôts différés passifs		
Provisions réglementées	129	117
Réévaluation des apports à Poste Immo	146	162
IAS 32-39 Instruments financiers	211	93
Ecarts d'acquisition déductibles	139	129
Autres décalages d'impôt	61	156
Compensation actif/passif ^(a)	(378)	(419)
TOTAL PASSIF	309	238

(a) La compensation des impôts différés actifs et passifs est réalisée par entité fiscale ou groupe d'intégration fiscale.

14.6 Actifs d'impôts différés non constatés

Nature et montants des bases d'impôts différés actifs non constatés	31/12/2014			Total
	Sociétés françaises du groupe d'intégration fiscale	Sociétés françaises non intégrées	Sociétés étrangères	
(en millions d'euros)				
Provision Epargne Logement	419			419
Avantages du personnel	1 042	4		1 046
Autres différences temporaires	13		22	35
Déficits ordinaires		143	76	218
TOTAL	1 474	147	98	1 718

Les bases d'actifs d'impôts différés non constatés s'élevaient à 1 370 millions d'euros au 31 décembre 2013.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 15 ÉCARTS D'ACQUISITION (GOODWILL)

- 15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition
- 15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition
- 15.3 Pertes de valeur

15.1 Détail de la valeur nette des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)

UGT	Secteur	31/12/2014	31/12/2013
GeoPost Central Europe	GeoPost	460	460
Exapaq	GeoPost	334	334
GeoPost Espagne	GeoPost	262	248
Numérique	Numérique	146	146
GeoPost UK	GeoPost	139	130
Siodemka ^(a)	GeoPost	119	
La Banque Postale Prévoyance ^(b)	La Banque Postale	94	94
Mediapost	Services-Courrier-Colis	53	52
DPD Laser Finance	GeoPost	40	39
Viapost	Services-Courrier-Colis	39	39
Tigers	GeoPost	34	23
Groupe Tocqueville	La Banque Postale	28	27
WnDirect	GeoPost	22	
Autres sociétés GeoPost	GeoPost	27	25
Autres sociétés bancaires	La Banque Postale	8	8
TOTAL		1 805	1 626
Services-Courrier-Colis		92	91
GeoPost		1 437	1 259
La Banque Postale		130	130
Numérique		146	146

(a) Voir note 4.1.

(b) Voir note 3.1.

15.2 Évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2014	2013
Solde en début de période	1 626	1 619
dont : Valeur brute	1 761	1 755
Dépréciation	(134)	(136)
Acquisitions ^(a)	174	33
Reclassements et autres	2	(9)
Écarts de conversion	11	(17)
Pertes de valeur	(8)	0
SOLDE EN FIN DE PÉRIODE	1 805	1 626
dont : Valeur brute	1 948	1 761
Dépréciation	(143)	(134)

(a) Dont principalement Siodemka pour 119 millions d'euros, WnDirect pour 22 millions d'euros et des franchises Seul en Espagne pour 15 millions d'euros (voir note 4.1).

15.3 Pertes de valeur

15.3.1 Perte de valeur des goodwill

Le Groupe La Poste procède à un test de perte de valeur de ses écarts d'acquisition, sur une base annuelle ou plus fréquente si des événements ou des changements indiquent qu'ils ont pu perdre de la valeur. Ce test annuel est effectué au cours du dernier trimestre de chaque exercice.

Les écarts d'acquisition sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- Secteur Services-Courrier-Colis : 1 UGT par pôle d'activité
- Secteur GeoPost : 1 UGT par zone géographique, 1 UGT pour le groupe Exapaq
- Secteur La Banque Postale : 1 UGT par pôle
- Secteur Numérique : 1 UGT

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT, y compris les écarts d'acquisition, à leur valeur recouvrable, déterminée selon la méthode exposée en note 2.12.

Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée et imputée en priorité sur l'écart d'acquisition.

Les principales hypothèses utilisées pour les tests de perte de valeur au sein du Groupe sont les suivantes :

Secteurs	Taux d'actualisation		Taux de croissance normatif	Nombre d'années prévisionnelles
	Zone euro	Autres		
2014				
Services-Courrier-Colis	6,2% à 7,7%	5,6%	2%	5
GeoPost	7,3% à 8,2%	7,8% à 15%	2%	5
La Banque Postale	6,7%	-	1%	5
Numérique	7,7%	-	2%	5
2013				
Services-Courrier-Colis	7% à 7,8%	7,0%	2%	5
GeoPost	6,4% à 9%	7,1% à 10,9%	2%	5
La Banque Postale	7,7%	-	1%	5

Les tests réalisés sur les goodwill du Groupe en 2014 ont conduit à déprécier l'intégralité du goodwill de la société IBC, pour un montant de 8 millions d'euros.

Aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Analyse de sensibilité

Une augmentation d'un point du taux d'actualisation, ou une réduction d'un demi-point du taux de croissance à l'infini n'auraient pas d'incidence significative sur le résultat des tests de perte de valeur au 31 décembre 2014.

15.3.2 Perte de valeur des actifs incorporels et corporels

L'UGT métier Courrier de La Poste ne présentait pas d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2014.

NOTE 16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'euros)	Logiciels, brevets et concessions	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES				
Solde au 31/12/2012	1 411	198	791	2 400
Acquisitions	49	147	39	235
Cessions	(310)	(26)	(9)	(344)
Variations de périmètre	5	(0)	14	19
Transferts	102	(140)	56	18
Solde au 31/12/2013	1 257	179	890	2 326
Acquisitions	96	190	42	327
Cessions	(42)	(16)	(12)	(71)
Variations de périmètre	4	0	4	7
Transferts	107	(146)	38	(1)
SOLDE AU 31/12/2014	1 422	208	961	2 590
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Solde au 31/12/2012	(1 115)	-	(469)	(1 584)
Amortissements de la période	(169)		(94)	(263)
Pertes de valeur	0		0	0
Reprises sur cessions	322		9	331
Variations de périmètre	(3)		1	(2)
Solde au 31/12/2013	(964)	-	(555)	(1 519)
Amortissements de la période	(160)		(100)	(261)
Pertes de valeur	(3)		(5)	(7)
Reprises sur cessions	44		12	56
Variations de périmètre	(4)		(3)	(7)
SOLDE AU 31/12/2014	(1 088)	-	(652)	(1 740)
VALEURS NETTES				
au 31/12/2013	293	179	335	807
AU 31/12/2014	334	208	309	850

Les lignes « transfert » correspondent aux mises en service d'immobilisations.

NOTE 17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et installations	Matériel de transport	Autres	Actifs en cours de construction	TOTAL
VALEURS BRUTES						
Solde au 31/12/2012	4 850	2 309	836	2 911	245	11 151
Acquisitions	17	106	167	156	321	766
Cessions	(88)	(64)	(126)	(173)	(1)	(451)
Variations de périmètre	11	9	1	8	0	29
Transferts	90	144	2	89	(382)	(57)
Ecarts de conversion	(4)	(1)	(4)	(1)	(0)	(11)
Solde au 31/12/2013	4 876	2 502	876	2 990	183	11 427
Acquisitions	14	95	126	145	326	706
Cessions	(62)	(38)	(151)	(148)	(6)	(405)
Variations de périmètre	71	(61)	3	12	0	25
Transferts	193	8	1	82	(218)	65
Ecarts de conversion	9	3	2	4	6	23
Solde au 31/12/2014	5 100	2 509	856	3 085	291	11 842
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Solde au 31/12/2012	(1 117)	(1 571)	(382)	(2 029)	-	(5 099)
Amortissements de la période	(197)	(180)	(91)	(255)		(724)
Pertes de valeur	(23)		(5)			(28)
Reprises de pertes de valeur	18	(0)	0	0		18
Reprises sur cessions	30	62	91	164		347
Variations de périmètre	(3)	(17)	(1)	(1)		(22)
Transferts	25	(17)	0	(1)		7
Ecarts de conversion	1	1	2	1		5
Solde au 31/12/2013	(1 265)	(1 722)	(386)	(2 121)	-	(5 495)
Amortissements de la période	(198)	(181)	(103)	(240)		(722)
Pertes de valeur	(24)		(6)			(30)
Reprises de pertes de valeur	9	(0)	0	0		9
Reprises sur cessions	24	36	110	143		313
Variations de périmètre	(2)	(7)	(1)	(9)		(19)
Transferts	(13)	(16)	0	18		(10)
Ecarts de conversion	(3)	(3)	(1)	(2)		(9)
Solde au 31/12/2014	(1 471)	(1 892)	(386)	(2 212)	-	(5 962)
VALEURS NETTES						
AU 31/12/2013	3 611	780	489	869	183	5 931
AU 31/12/2014	3 629	617	470	874	291	5 880
<i>Dont locations financement</i>						
AU 31/12/2013	48	27	12	5		92
AU 31/12/2014	45	22	8	4		79

Les lignes transfert correspondent aux mises en service d'immobilisations, et au reclassement en « actifs destinés à être cédés » de certaines immobilisations (voir note 24).

NOTE 18 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

- 18.1 Variation des titres mis en équivalence
18.2 Informations sur CNP Assurances

18.1 Variation des titres mis en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>						Entreprise à situation nette négative ^(a)	
	CNP Assurances	OPCI Akatea	Yurtici Kargo	ASENDIA	Autres	TOTAL	La Poste Mobile
<i>Nature du contrôle</i>	<i>Entreprise associée</i>	<i>Entreprise associée</i>	<i>Entreprise associée</i>	<i>Contrôle conjoint</i>			<i>Contrôle conjoint</i>
Solde au 31/12/2012	2 327	34	41	47	74	2 522	(27)
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	200	2	4	2	27	235	(7)
Distributions de dividendes ^(b)		(4)	(4)		(1)	(9)	
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers et titres AFS	26				(4)	22	
Variations de périmètre				0	25	25	
Augmentations de capital					(11)	(11)	
Transferts et reclassements			0			0	
Ecart de conversion	(36)		(8)		(5)	(49)	
Résultat de relution sur augmentation de capital	8					8	
Autres	(2)			(0)		(3)	
Solde au 31/12/2013	2 522	32	33	48	106	2 741	(34)
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	199	2	1	2	17	221	(3)
Distributions de dividendes	(106)	(4)	(4)	(1)	(14)	(129)	
Variation nette de juste valeur sur instruments financiers et titres AFS	217				0	217	
Variations de périmètre				0	26	26	
Augmentations de capital		0			7	7	
Transferts et reclassements	(4)			1	(3)	(5)	
Ecart de conversion	2		2		(5)	(1)	
Solde au 31/12/2014	2 830	30	32	51	133	3 075	(37)

(a) Comptabilisé en « Autres provisions pour risques et charges » (voir note 26.2).

(b) Le Groupe avait choisi en 2013 de recevoir le dividende de CNP Assurances en actions, ce qui avait occasionné l'acquisition de 17 504 455 nouveaux titres de CNP Assurances, le pourcentage de détention passant ainsi à 20,15% (contre 19,98% au 31 décembre 2012). Cette opération avait donné lieu à la comptabilisation d'un gain de 8 millions d'euros en résultat (voir note 12).

L'entreprise associée significative au sein du Groupe est CNP Assurances, qui représente 96% des participations dans les entreprises associées mises en équivalence. Aucune coentreprise n'est significative.

18.2 Informations sur CNP Assurances

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Pourcentage de contrôle et d'intérêt ^(a)	20,15%	20,15%
Juste valeur de la participation détenue par référence au cours de bourse	2 037	2 060

(a) voir note 2.3.3.

Les informations détaillées sur CNP Assurances sont publiées dans son document de référence disponible sur : <http://www.cnp.fr/Le-Groupe/Nos-publications/Les-documents-de-reference>

Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence – GROUPE CNP ASSURANCES

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres part du Groupe	16 680	14 627
Retraitements (titres super subordonnés de CNP Assurances)	(2 658)	(2 132)
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt du Groupe La Poste	2 826	2 518
Écart d'acquisition net	4	4
VALEUR DE MISE EN ÉQUIVALENCE - BILAN GROUPE LA POSTE	2 830	2 522

NOTE 19 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Titres de participations non consolidés		184		185
Provisions sur titres de participations non consolidés		(33)		(30)
Dépôts et cautionnements versés	30	17	39	15
Instruments financiers dérivés	64	325	129	290
Prêts sociaux	3	71	4	76
Provisions sur prêts sociaux		(31)		(33)
Actifs financiers de placement de la trésorerie	273	290	252	404
Autres actifs financiers	12	15	10	40
Provisions sur autres actifs financiers	(0)	(6)		(8)
TOTAL	383	831	433	938

Titres de participation non consolidés

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013
	Pourcentage de détention	Valeur brute	Valeur nette	Valeur nette
Crédit Logement	6%	94	94	98
Xange Capital 2	40%	12	12	12
Asset Management LAB	100%	0	0	5
Seur Portugal ^(a)	100%	7	7	
Autres - entités françaises		35	32	33
Autres - entités étrangères (cf. détail en note n°42)		36	6	6
TOTAL		184	151	155

(a) Société acquise en décembre 2014 et qui sera consolidée en 2015.

Les titres de participation non consolidés détenus à 100% sont des sociétés mises en sommeil, en cours de liquidation, ou présentant des postes de bilan et de compte de résultat non significatifs.

Dépôts et cautionnements

Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie versés dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire (25 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 35 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Instruments financiers dérivés

La ligne Instruments financiers dérivés correspond, pour l'essentiel, à des instruments contractés dans le cadre de la gestion des risques de taux et de change de l'endettement. Ils sont donc à mettre en regard des postes « Emprunts obligataires et autres dettes

financières ». Un détail de ces instruments dérivés figure en note 27.4.

Actifs financiers de placement de la trésorerie

Ce sont des actifs acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie, dont l'échéance à l'origine est supérieure à 3 mois. Ces actifs financiers se composent essentiellement de titres obligataires (413 millions d'euros au 31 décembre 2014, 555 millions d'euros au 31 décembre 2013) et de titres de créances négociables dont les échéances sont généralement comprises entre 3 et 12 mois (150 millions d'euros au 31 décembre 2014, 100 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Prêts sociaux

Les prêts se composent essentiellement de prêts à des organismes de construction avec des échéances à très long terme.

NOTE 20 ACTIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

- 20.1 Prêts et créances sur la clientèle
- 20.2 Créances sur les établissements de crédit
- 20.3 Portefeuille de titres
- 20.4 Autres actifs financiers bancaires
- 20.5 Comptes de régularisation bancaires

20.1 Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs clientèle	861	806
Autres concours à la clientèle	122	94
Provisions	(146)	(138)
Prêts et créances sur la clientèle à vue	838	763
Crédits de trésorerie	4 043	3 404
Crédits à l'habitat	53 631	49 984
Crédits aux personnes morales	5 511	3 373
Titres reçus en pension livrée	1 748	350
Provisions	(234)	(172)
Prêts et créances sur la clientèle à terme	64 699	56 939
Opérations de location financement	951	561
Titres assimilés aux prêts et créances avec la clientèle	1 369	942
TOTAL	67 857	59 204

Ce poste se compose essentiellement des crédits à l'habitat qui connaissent une progression continue.

Les crédits de trésorerie incluent principalement :

- les crédits à la consommation pour 3 827 millions d'euros (hors ICNE);
- les différés de carte bleue de la clientèle.

L'analyse de l'exposition aux risques des prêts à la

clientèle (principalement les crédits à l'habitat) et des dépréciations est présentée dans la note 33.3.1.

La ligne « Titres assimilés aux prêts et créances avec la clientèle » correspond pour l'essentiel à certains actifs financiers classés dans la catégorie « disponibles à la vente », qui ont été reclassés au 1^{er} juillet 2008 en « prêts et créances », en application de l'amendement à IAS 39 publié en octobre 2008 (voir note 34.5).

20.2 Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	188	136
Comptes et prêts au jour le jour	12	12
Comptes et prêts sur établissement de crédit à vue	200	148
Comptes et prêts à terme	79 477	78 560
Titres reçus en pension livrée	1 507	1 654
Prêts subordonnés et participatifs	190	191
Comptes et prêts sur établissement de crédit à terme	81 174	80 404
Titres assimilés aux prêts et créances sur établissement de crédit	1 941	2 342
TOTAL	83 315	82 894

Les comptes et prêts à terme comprennent des comptes ouverts auprès de la Caisse des Dépôts correspondant à la centralisation de produits réglementés, principalement le Livret A, le Livret de Développement Durable et le Livret d'Épargne Populaire.

L'analyse des risques de crédit liés aux créances sur les établissements de crédit des activités bancaires est présentée en note 33.3.2.

20.3 Portefeuille de titres

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Effets publics et valeurs assimilées	25 921	28 889
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 375	3 377
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	28 297	32 266
Effets publics et valeurs assimilées	2 213	2 086
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 427	9 405
Actions et autres titres à revenu variable	1 345	1 176
Actifs financiers disponibles à la vente	12 984	12 666
Effets publics et valeurs assimilées	783	105
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 549	5 097
Actions et autres titres à revenu variable	45	51
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 377	5 253
Instruments dérivés de taux d'intérêts	1 635	241
Instruments dérivés de cours de change	11	3
Instruments dérivés sur actions et indices	6	7
Dérivés / Juste Valeur Positive	1 652	250
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 029	5 504
Ecart de réévaluation sur portefeuilles couverts (couverture de juste valeur)	231	130
TOTAL	52 541	50 566

Les principes généraux de comptabilisation des titres et dérivés des activités bancaires sont exposés en note 2.14.2 à 2.14.5.

Les méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers des activités bancaires sont exposées en note 34.2.

L'analyse des risques de crédit liés aux principales lignes du portefeuille de titres des activités bancaires est présentée en note 33.3.

20.4 Autres actifs financiers bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dépôts et cautionnements versés	579	490
Autres débiteurs divers ^(a)	592	575
Produits à recevoir	350	369
TOTAL	1 521	1 435

(a) Les autres débiteurs divers portent pour l'essentiel sur des opérations en cours avec la clientèle. L'évolution de ce poste est à mettre en relation avec celle des comptes de régularisation passif.

20.5 Comptes de régularisation bancaires

Les comptes de régularisation des activités bancaires sont constitués principalement des comptes d'attente en cours de dénouement des opérations avec la clientèle de détail.

Comptes de régularisation - Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Charges constatées d'avance	33	30
Comptes d'encaissement	6	93
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	3	10
Autres actifs d'assurance	341	248
Autres comptes de régularisation actif	615	838
TOTAL	998	1 220

Comptes de régularisation - Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2014	31/12/2013
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	9	11
Autres comptes de régularisation passif	1 986	2 011
TOTAL	1 995	2 022

NOTE 21 Stocks et encours

(en millions d'euros)	31/12/2014			31/12/2013
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	95	(5)	90	101
Stocks de produits finis et intermédiaires et en-cours	29	(1)	29	31
TOTAL	124	(5)	119	132

Les stocks se composent pour l'essentiel de pièces détachées se rapportant aux installations techniques et de produits finis vendus dans le réseau des bureaux (produits philatéliques notamment).

NOTE 22 Créances clients et autres créances

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Avances et acomptes versés	56	32
Créances clients et comptes rattachés	2 018	1 836
<i>Provisions sur créances clients et comptes rattachés</i>	<i>(100)</i>	<i>(81)</i>
Créances sur opérations du courrier international	518	503
Créances de CICE	543	255
Autres créances	301	295
<i>Provisions sur autres créances</i>	<i>(33)</i>	<i>(29)</i>
TOTAL	3 303	2 810

Les créances du Courrier international (518 millions d'euros) sont détenues essentiellement envers les offices postaux étrangers au titre de la distribution en France du courrier confié par ces offices postaux.

Parallèlement, les dettes fournisseurs et autres dettes comprennent une dette sur opérations du courrier international (voir note 31) pour 468 millions d'euros, envers les offices postaux étrangers au titre du courrier à destination des pays étrangers confié par La Poste à ces offices postaux en vue de sa distribution.

NOTE 23 Trésorerie et équivalents de trésorerie

- 23.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie
23.2 Caisse, banque centrale des activités bancaires

23.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois à l'origine, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Equivalents de trésorerie	1 166	1 964
Disponibilités	217	133
Caisse	7	7
TOTAL	1 389	2 104

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des comptes à terme débloqués à tout moment ou à moins de trois mois pour 1 125 millions (875 millions d'euros au 31 décembre 2013). Au 31 décembre 2013, ils comprenaient également des parts d'OPCVM monétaires pour 1 045 millions.

23.2 Caisse, banque centrale des activités bancaires

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Caisse (dont encaisse des bureaux de poste reclassée au 31 décembre 2013)	1 006	885
Banques centrales	944	1 296
TOTAL	1 950	2 182

Encaisse des bureaux de poste

Jusqu'en 2013, l'encaisse des bureaux de poste appartenait à La Poste et était exclue du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». La faible disponibilité de cette encaisse, nécessaire au fonctionnement des bureaux, ainsi que l'absence de rémunération, amenait le Groupe à assimiler cette encaisse à un emploi courant des activités bancaires.

Au 30 novembre 2014, cette encaisse a été apportée à La Banque Postale pour sa valeur nominale, soit 633 millions d'euros. Elle est désormais intégrée sur la ligne Caisse des activités bancaires présentée ci-dessus. Le montant de l'encaisse au 31 décembre 2013

(soit 612 millions d'euros) a été reclassé sur cette même ligne.

Dans le tableau des flux de trésorerie, avant transfert, cette encaisse était exclue de la trésorerie de début et de fin de période et sa variation était classée dans la partie « Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles » hors banque.

La variation de l'encaisse entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2014 (soit +21 millions d'euros) apparaît ainsi sur la même ligne qu'en 2013. Les variations ultérieures au 30 novembre 2014 sont désormais intégrées sur la ligne de variation de trésorerie des activités bancaires.

NOTE 24 Actifs et passifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013 sont des immeubles sous compromis de vente.

NOTE 25 CAPITAL

Au 31 décembre 2014, le capital social s'élève à 3,8 milliards d'euros, divisé en 950 millions d'actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Le capital est détenu à cette date à 73,7% par l'État et 26,3% par la Caisse des Dépôts.

Historique

La Poste est devenue le 1^{er} mars 2010 une Société Anonyme, dotée d'un capital social fixé à 1 milliard d'euros, divisé en 500 millions d'actions de 2 euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées. Ce capital est, de par la loi, détenu exclusivement par des capitaux publics (État ou personnes morales de droit public), à l'exception de la part éventuellement réservée au personnel de La Poste.

La Poste était, antérieurement à cette date, un établissement autonome de droit public, sans capital au sens juridique du terme.

Augmentation de capital d'avril 2011

Le Conseil d'administration du 10 février 2011 a adopté le projet d'augmentation de capital de 2,7 milliards d'euros devant être souscrits par l'État à hauteur de 1,2 milliard d'euros et par la Caisse des Dépôts à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2011 a approuvé les décisions suivantes :

- augmentation du capital social de 1 milliard d'euros par augmentation du montant nominal des actions existantes de 2 € à 4 €, via une incorporation de réserves.
- émission de 350 millions d'actions nouvelles à bon de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 6 €, dont 4 € de nominal et 2 € de prime d'émission, soit un total de 2,1 milliards d'euros dont 1,4 milliard d'euros de capital et 700 millions d'euros de prime d'émission.
- à chaque action nouvelle est attaché un bon de souscription d'action (BSA). Les BSA émis donneront droit de souscrire, entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2013, 100 millions d'actions nouvelles pour un montant total de 600 millions d'euros, dont 400 millions de capital et 200 millions de prime d'émission. L'État et la Caisse des Dépôts se sont engagés irrévocablement à exercer l'intégralité de leurs BSA au plus tard le dernier jour de la période d'exercice (soit le 30 avril 2013).
- entrée de la Caisse des Dépôts au sein des instances de gouvernance du Groupe, avec 3 représentants au Conseil d'administration.

Un premier versement de 1,05 milliard d'euros relatif à la libération du capital émis a été réalisé en avril 2011, dont 467 millions d'euros de la part de l'État et 583 millions d'euros de la part de la Caisse des Dépôts. Le second versement de 1,05 milliard d'euros, identique au premier, a été réalisé en avril 2012.

En avril 2013, l'État et la Caisse des Dépôts ont exercé les 350 millions de Bons de Souscription d'Actions qu'ils détenaient, ce qui a donné lieu à l'émission de 100 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 6 euros, dont 2 euros de prime d'émission.

NOTE 26 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- 26.1 Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance
26.2 Autres provisions pour risques et charges

26.1 Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance

Au 31 décembre 2014, les provisions techniques des activités bancaires et d'assurance, classées dans les provisions pour risques et charges courantes, se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Risque Epargne Logement	Provisions techniques d'assurance	TOTAL
Solde au 31/12/2012	331	1 283	1 614
Dotations de la période	0	1 393	1 393
Reprises pour utilisation	(23)	(1 172)	(1 195)
Autres mouvements	0	(10)	(10)
Solde au 31/12/2013	309	1 494	1 802
Dotations de la période	132	1 533	1 664
Reprises pour utilisation		(1 297)	(1 297)
Autres mouvements		59	59
SOLDE AU 31/12/2014	440	1 787	2 228

La provision pour risque Epargne Logement est destinée à couvrir les conséquences défavorables, pour les établissements de crédit habilités à les recevoir, des dépôts d'Epargne Logement compte tenu des engagements qu'ils impliquent (voir note 2.19).

Cette provision a fait l'objet d'une dotation nette de 132 millions d'euros sur l'exercice, qui s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Encours collecté	Crédits octroyés au titre des PEL/CEL	Provision 2014	Provision 2013	Mouvements nets 2013/2014
Ancienneté					
Plus de 10 ans	5 809		93	96	(3)
De 4 à 10 ans	7 714		110	100	10
Moins de 4 ans	9 531		203	39	164
Total PEL	23 054	118	407	235	172
Total CEL	5 157	735	34	73	(39)
TOTAL	28 211	853	441	309	132

26.2 Autres provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2014, les autres provisions pour risques et charges se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Litiges sociaux	Autres litiges	Autres	TOTAL
Provisions non courantes	26	30	34	90
Provisions courantes	49	52	285	385
Solde au 31/12/2012	75	81	319	475
Dotations de la période	75	55	179	310
Reprises pour utilisation	(26)	(18)	(48)	(92)
Reprises de provisions devenues sans objet	(29)	(38)	(11)	(79)
Actualisation	(0)	0	(1)	(1)
Autres mouvements	2	(1)	38	39
Provisions non courantes	44	6	64	114
Provisions courantes	53	73	413	538
Solde au 31/12/2013	97	79	476	652
Dotations de la période	54	71	172	297
Reprises pour utilisation	(23)	(10)	(97)	(130)
Reprises de provisions devenues sans objet	(13)	(35)	(20)	(68)
Actualisation	0	0	1	1
Autres mouvements	0	1	3	4
Provisions non courantes	63	19	90	172
Provisions courantes	53	86	446	585
SOLDE AU 31/12/2014	115	105	536	757

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc.) ainsi que les redressements ou litiges en cours avec des organismes sociaux.

Les provisions pour autres litiges sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

Les autres provisions comprennent notamment au 31 décembre 2014 une provision correspondant à la situation nette négative des sociétés mise en équivalence pour 37 millions d'euros, contre 34 millions d'euros au 31 décembre 2013 (voir note 18.1).

NOTE 27 EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

- 27.1 Détail des dettes financières
- 27.2 Échéancier des dettes financières
- 27.3 Emprunts obligataires
- 27.4 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale
- 27.5 Autres dettes financières

27.1 Détail des dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
	Court terme	Moyen et long terme	Court terme	Moyen et long terme
Dettes financières au coût amorti	730	3 482	635	3 467
Emprunts obligataires		3 380		3 380
Location financement	12	46	21	44
Bons La Poste	61		63	
Billets de trésorerie	285		150	
Concours bancaires courants	13		30	
Dépôts et cautionnements reçus	353	26	368	25
Autres emprunts au coût amorti	7	30	4	17
Emprunts obligataires en juste valeur sur option		2 096	207	2 015
Emprunts obligataires en couverture de juste valeur		518		530
Instruments dérivés passifs liés à la dette obligataire	22	15	42	27
Autres dérivés	4	8	7	9
Intérêts courus non échus sur emprunts	128		131	
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme (non courant)		6 120		6 048
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme (courant)	885		1 023	
TOTAL COURANT ET NON COURANT	7 005		7 071	

27.2 Échéancier des dettes financières

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Dettes financières au coût amorti								
Emprunts obligataires			961	163	2 419	3 217	3 380	3 380
Location financement	12	21	32	2	14	42	57	65
Bons La Poste	61	63					61	63
Billets de trésorerie	285	150					285	150
Concours bancaires courants	13	30					13	30
Dépôts et cautionnements reçus	353	368	24	24	2	1	379	393
Autres emprunts au coût amorti	7	4	30	17			37	21
Emprunts en juste valeur								
Emprunts obligataires		207	1 343	1 341	753	674	2 096	2 222
Emprunts en couverture de juste valeur								
Emprunts obligataires			518	530			518	530
Instruments financiers dérivés passifs	22	42	15	27			37	69
Autres dérivés	4	7	8	9			13	16
Intérêts courus non échus	128	131					128	131
TOTAL	885	1 023	2 932	2 114	3 188	3 934	7 005	7 071

27.3 Emprunts obligataires

La dette obligataire, hors intérêts non échus, a évolué de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Emprunts au coût amorti	Emprunts en juste valeur	Emprunts couverts	Total
Solde au 31/12/2012	3 853	2 294	546	6 694
Nouveaux emprunts	250			250
Remboursements	(726)			(726)
Prime d'émission	3			3
Variation du risque de crédit		51		51
Autres variations		(123)	(16)	(139)
Solde au 31/12/2013	3 380	2 222	530	6 133
Nouveaux emprunts				
Remboursements		(207)		(207)
Prime et frais d'émission				
Variation du risque de crédit		25		25
Autres variations		57	(12)	45
SOLDE AU 31/12/2014	3 380	2 096	518	5 995

Remboursement d'emprunt

L'emprunt obligataire émis en 2007 d'une valeur nominale de 250 millions de francs suisses a été remboursé en juillet 2014. Cet emprunt était adossé à un swap de devises permettant de couvrir intégralement le risque de change. Le décaissement net de trésorerie lié au remboursement de cet emprunt s'élève à 151 millions d'euros.

Variation du risque de crédit

L'évaluation de la juste valeur des emprunts valorisés en juste valeur par résultat sur option (voir note 2.15.1) tient compte de la baisse du coût du risque de

crédit intervenue en 2014. Cette évolution a eu pour effet d'augmenter de 25 millions d'euros la juste valeur de la dette obligataire au 31 décembre 2014 par rapport au 31 décembre 2013 (hausse de 51 millions d'euros en 2013).

Les autres variations correspondent essentiellement :

- à l'augmentation de juste valeur des emprunts valorisés en juste valeur par résultat sur option liée à la baisse des taux longs en 2014.
- à la variation de juste valeur des emprunts couverts. Cf. ci-dessous.

Un emprunt d'une valeur nominale de 500 millions d'euros fait l'objet depuis février 2009 d'une couverture de juste valeur. L'effet de cette couverture sur le compte de résultat est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Réévaluation en résultat des emprunts couverts	(12)	(16)
Réévaluation en résultat des couvertures sur emprunts	12	16
IMPACT NET EN RÉSULTAT	-	-

Au 31 décembre 2014, les emprunts obligataires du Groupe dont le montant nominal est supérieur à 500 millions d'euros sont les suivants :

Date d'émission	Échéance	Devise	Taux facial	Montant nominal (en millions de devises)	Mode de comptabilisation
2003	2023	Euro	4,375%	580	Juste valeur
2008	2018	Euro	4,500%	500	Juste valeur
	<i>Autres emprunts obligataires en juste valeur</i>			697	
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EN JUSTE VALEUR				1 777	
2004	2019	Euro	4,750%	580	Coût amorti
2006	2021	Euro	4,250%	1 000	Coût amorti
2012-2013	2024	Euro	2,750%	1 000	Coût amorti
	<i>Autres emprunts obligataires au coût amorti</i>			800	
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES AU COÛT AMORTI				3 380	
2009	2016	Euro	4,750%	500	Couverture de juste valeur
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES EN COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				500	

La ventilation de la dette obligataire au 31 décembre 2014, par nature de taux, est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de variabilisation		Incidence des opérations de variabilisation	Structure de la dette après swaps de variabilisation	
	Montants	%	Montants	Montants	%
Emprunts taux fixe	5 995	100%	(2 615)	3 380	56%
Emprunts taux variable			2 615	2 615	44%
<i>dont emprunts faisant l'objet de swaps de refixisation partielle ou totale (cf. note ci-dessous)</i>			984		
TOTAL DES EMPRUNTS	5 995	100%	-	5 995	100%

Les opérations de « variabilisation » de taux mentionnées ci-dessus permettent de transformer, dès l'émission de l'emprunt, le taux fixe en taux variable jusqu'à l'échéance des emprunts concernés.

Par ailleurs, des swaps permettent de transformer à nouveau une partie de ces emprunts en emprunts à taux fixe sur des durées courtes allant de 1 à 5 ans.

Au 31 décembre 2014, les emprunts à taux variable concernés par ces swaps « de refixisation » représentent 984 millions d'euros, soit 16% du total des emprunts. Ces emprunts restent inclus sur la ligne « Emprunts à taux variable ».

Les swaps de « refixisation » représentent un nominal de 840 millions d'euros.

La répartition de la dette obligataire au 31 décembre 2014, par devise, s'établit de la façon suivante

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant swaps de devises		Incidence des swaps de devises	Structure de la dette après swaps de devises	
	Montants	%	Montants	Montants	%
Euro	5 714	96%	280	5 995	100%
Livre Sterling	280	5%	(280)		
TOTAL	5 995	100%	-	5 995	100%

La dette obligataire en devises est adossée à des swaps permettant de couvrir intégralement le risque de change.

27.4 Instruments dérivés liés à l'activité industrielle et commerciale

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/2014		Juste valeur au 31/12/2013	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés de transaction à la juste valeur par résultat				
Dérivés de taux receveur fixe / payeur variable	350	15	362	27
Dérivés de taux receveur variable / payeur fixe		22		42
TOTAL	350	37	362	69
Dérivés de couverture				
Couverture de juste valeur	38		50	
TOTAL DÉRIVÉS LIÉS À LA DETTE OBLIGATAIRE	388	37	412	69
Autres				
Swaps de change			6	
Instruments dérivés sur fonds dédiés		13		16
TOTAL DÉRIVÉS HORS ACTIVITES BANCAIRES	388	50	419	85
Réserves restant à amortir sur dérivés de couverture interrompus				
Dérivés de couverture de flux de trésorerie		8		10

27.5 Autres dettes financières

Location-financement

Les dettes liées aux biens détenus en location-financement concernent principalement des immeubles et des machines de tri.

Bons La Poste

Ce poste représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Épargne. A fin 2014, tous les bons sont arrivés à échéance.

Billets de trésorerie

Les billets de trésorerie émis par La Poste et non échus au 31 décembre 2014 ont des échéances entre trois et six mois et représentent un montant de 285 millions d'euros (150 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Dépôts et cautionnements versés

Cette ligne correspond pour l'essentiel aux dépôts de garantie reçus dans le cadre des instruments financiers contractés pour la gestion de la dette obligataire.

NOTE 28 DETTE NETTE DU GROUPE

- 28.1 Situation de la dette nette du Groupe
28.2 Évolution de la dette nette du Groupe

28.1 Situation de la dette nette du Groupe

(en millions d'euros)	Note	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie (poste du bilan)	23	1 389	2 104
Dérivés actifs associés à la dette	19	388	419
Titres de placement à échéance supérieure à 3 mois à l'origine	19	563	655
Dépôts de garantie versés liés aux instruments dérivés, inscrits à l'actif	19	25	35
Créance financière nette envers La Banque Postale		634	53
Trésorerie et autres éléments d'actifs (1)		2 999	3 266
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	27	6 120	6 048
Emprunts obligataires et dettes financières à court terme	27	885	1 023
Dettes brutes (2)		7 005	7 071
DETTE NETTE (2)-(1)		4 005	3 805
Augmentation (Diminution) de la dette nette au 31 décembre 2014		200	

28.2 Évolution de la dette nette du Groupe

(en millions d'euros)	Renvois	2014	2013
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	TFT ^(a)	1 030	1 018
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	TFT	(794)	(1 391)
Neutralisation de la variation des actifs financiers de gestion de trésorerie	TFT	(86)	(157)
Flux de trésorerie des activités d'investissement hors acquisitions et cessions d'actifs financiers de gestion de la trésorerie^(b)		(880)	(1 548)
Augmentation de capital	TFT		600
Dividendes versés aux actionnaires de La Poste		(171)	(171)
Rachat d'intérêts minoritaires	TFT	(3)	(9)
Charge nette d'intérêts financiers		(149)	(163)
Variation de juste valeur des instruments financiers		(6)	(28)
Incidence des variations de périmètre sur la dette brute		(14)	(14)
Augmentation des dettes de location financement		(7)	(17)
Autres éléments ^(c)		0	(5)
Flux de trésorerie et variation de dette provenant des activités de financement		(350)	193
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER		(200)	(337)
Dettes nettes à l'ouverture		(3 805)	(3 468)
Dettes nettes à la clôture		(4 005)	(3 805)

(a) Les notes "TFT" renvoient à la colonne "Hors banque" du TFT des états financiers consolidés.

(b) Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se distinguent du TFT par l'exclusion de la "variation des actifs financiers liés à la gestion de la trésorerie", actifs venant en diminution du calcul de la dette nette.

(c) La ligne "Autres éléments" comprend notamment l'incidence de la variation des devises sur la dette nette et les dividendes versés aux intérêts minoritaires.

NOTE 29 AVANTAGES DU PERSONNEL

- 29.1 Variation des provisions pour avantages du personnel
- 29.2 Description des avantages du personnel
- 29.3 Hypothèses actuarielles
- 29.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi
- 29.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi
- 29.6 Sorties de trésorerie attendues

29.1 Variation des provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel ont évolué comme suit en 2014 :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2014	
	Courant	Non courant	Augmentation	Diminution pour utilisation	Coût financier net	Autres variations	Courant	Non courant
Avantages postérieurs à l'emploi des fonctionnaires de La Poste	17	433	7	(12)	14	51	17	493
Indemnités de départ à la retraite du personnel contractuel du Groupe	6	224	27	(4)	5	55	8	306
Régime de retraite du personnel des filiales étrangères		55	2	(6)	3	11		64
Avantages postérieurs à l'emploi	24	712	36	(23)	22	116	25	863
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	382	775	423	(366)	19		387	846
Indemnités de rupture	81	32	3				86	29
Congés longue maladie / longue durée	61	45	1	(1)			61	46
Compte Epargne temps	114	101	20	(4)	3		123	110
Autres avantages à long terme	2	21		(3)			2	18
Autres avantages du personnel	258	199	25	(9)	3		272	203
TOTAL	663	1 685	484	(397)	44	116	683	1 912

29.2 Description des avantages du personnel

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Des évaluations actuarielles sont réalisées chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions ...) et spécifiques au Groupe La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires,...).

29.2.1 Engagements de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, dispose que l'obligation de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires de l'Etat qui lui sont rattachés se limite au paiement d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire.

En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

29.2.2 Avantages postérieurs à l'emploi au titre des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste

Les autres engagements relatifs à des avantages versés postérieurement à l'emploi sont composés :

- de prestations d'action sociale accordées aux fonctionnaires, correspondant notamment à des aides ménagères à domicile et l'octroi de chèques vacances,
- d'une prime de fidélité accordée aux retraités fonctionnaires qui domicilient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale,
- d'aides accordées à des associations qui proposent des prestations aux retraités fonctionnaires.

29.2.3 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste et des filiales françaises du Groupe

Le salarié quittant l'entreprise et bénéficiant d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

29.2.4 Régimes de retraite du personnel des filiales étrangères du Groupe

Les engagements de retraite des filiales étrangères du Groupe concernent essentiellement le sous-groupe GeoPost et la filiale Geopost UK. Les engagements relatifs à GeoPost UK sont partiellement couverts par un fonds de pension.

29.2.5 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Le personnel de La Poste, peut bénéficier, dans certaines conditions, de dispositifs d'aménagement de fin de carrière. Ces dispositifs sont accessibles aux personnes ayant atteint un âge variant entre 53 et 59 ans, selon certains critères (fonction pénible ou non pénible, exercice d'un service actif ou sédentaire, ancienneté,...).

Pendant la durée du dispositif, les bénéficiaires sont rémunérés à hauteur de 70% d'un temps plein, en contrepartie d'une activité opérationnelle plus réduite.

Les provisions relatives aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière comptabilisées au 31 décembre 2014 tiennent compte des adhésions attendues au dispositif ouvert en 2015, ainsi que des adhésions enregistrées aux dispositifs en vigueur précédemment.

29.2.6 Autres avantages à long terme

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :

- **Compte Épargne temps** : le Compte Épargne temps est un dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris au-delà de la période de consommation des droits à congés payés. La provision pour Compte Épargne temps correspond à la valorisation des droits à congés placés dans ce dispositif.
- **Congés bonifiés** : les fonctionnaires provenant des DOM ou en poste dans les DOM bénéficient de congés supplémentaires pris en charge ainsi que de la prise en charge de frais de voyage. La provision couvre ces droits à congés complémentaires ainsi que ces droits à voyage.
- **Congés longue maladie / longue durée** : la provision pour congés longue maladie - longue durée vise à couvrir le coût relatif aux périodes d'arrêt futures des congés engagés à la date de clôture de

l'exercice. La provision est évaluée à chaque clôture annuelle selon un recensement des droits futurs, exprimés en nombre de points d'indice à payer, pour chacun des agents concernés.

29.3 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des engagements envers le personnel sont revues et mises à jour une fois par an, lors de la clôture annuelle.

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2014 sont les suivantes :

- des probabilités de maintien dans le groupe pour le personnel actif, des probabilités de mortalité et des estimations d'évolution des salaires.
- des hypothèses de départ à la retraite pour le personnel des sociétés étrangères et le personnel sous conventions étrangères qui tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.
- Une hypothèse de revalorisation moyenne des avantages de 2% (sans changement par rapport à 2013).
- Les provisions pour engagements relatifs à des dispositifs de fin de carrière dans le cadre d'accords sont calculées sur la base, d'une part des adhésions fermes à ces dispositifs enregistrées à la date de clôture, et d'autre part de la meilleure estimation par la Direction des adhésions probables jusqu'à la date de fermeture de ces accords. Une hausse de 1 point de ce taux d'adhésions attendues aurait pour effet d'augmenter la provision au 31 décembre 2014 de 25 millions d'euros.
- Les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation actuarielle en date de clôture, déterminés par référence au panel des obligations privées notées AA publié par *Reuters*, sont les suivants :

Échéance	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
2014				
Zone Euro	0,6%	1,2%	1,5%	1,8%
Zone UK	1,9%	2,4%	3,0%	3,2%
2013				
Zone Euro	1,4%	2,5%	2,8%	3,1%
Zone UK	2,3%	3,5%	3,9%	4,2%

29.4 Variation des engagements pour avantages postérieurs à l'emploi

Les tableaux suivants présentent l'évolution de l'engagement et des actifs de couverture concernant les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi du Groupe, au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013.

29.4.1 Évolution des engagements

(en millions d'euros)	2014	2013
Engagement en début de période	886	887
Coût des services rendus	37	25
Coût de désactualisation	29	23
Variation de périmètre	1	2
Réduction / liquidation de régimes		
Prestations payées	(23)	(26)
Contribution des salariés	1	
Pertes (gains) actuariels liés à des changements d'hypothèses ^(a)	144	(12)
Pertes (gains) actuariels liés à des effets d'expérience	(23)	(11)
Écarts de conversion	14	(4)
ENGAGEMENT EN FIN DE PÉRIODE	1 066	886

(a) Essentiellement liés à la variation du taux d'actualisation

Aucune modification des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi n'est intervenue en 2014 et en 2013.

29.4.2 Évolution des actifs de couverture

(en millions d'euros)	2014	2013
Actifs de couverture en début de période	150	141
Rendement attendu des actifs	6	5
Contribution de l'employeur	7	6
Contribution des salariés	1	1
Prestations payées	(9)	(7)
Variation de périmètre		2
Écarts actuariels	12	4
Écart de conversion	11	(2)
ACTIFS DE COUVERTURE EN FIN DE PÉRIODE	178	150

Les actifs de couverture concernent principalement l'engagement de retraite de GeoPost UK.

29.4.3 Engagement net

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Engagement	1 066	886
Actifs de couverture	(178)	(150)
ENGAGEMENT NET	888	736
<i>dont provision non courante</i>	<i>863</i>	<i>712</i>
<i>dont provision courante</i>	<i>25</i>	<i>24</i>

29.4.4 Variation des écarts actuariels (comptabilisés en « autres éléments du résultat global »)

(en millions d'euros)	2014	2013
Pertes (gains) actuariels en début de période	80	110
Écarts actuariels liés à des changements d'hypothèses ^(a)	144	(12)
Écarts actuariels liés à des effets d'expérience	(23)	(11)
Écarts actuariels sur les actifs de couverture	(12)	(4)
Effet des liquidations et modifications de régimes		
Autres		(2)
Pertes (GAINS) ACTUARIELS EN FIN DE PÉRIODE	189	80

(a) Essentiellement liés à la variation du taux d'actualisation

29.4.5 Composition des actifs de couverture

	31/12/2014	31/12/2013
Actions	17%	34%
Fonds d'investissement diversifiés	46%	32%
Fonds LDI (Liability-Driven Investment)	15%	10%
Contrats d'assurances	23%	24%

29.4.6 Sensibilité au taux d'actualisation

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation aurait pour effet une hausse d'environ 80 millions d'euros de l'engagement net relatif aux avantages postérieurs à l'emploi du Groupe.

29.5 Analyse de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

(en millions d'euros)	2014	2013
Coût des services rendus	37	25
Coût de désactualisation	29	23
Rendement attendu des actifs	(6)	(5)
Réductions / liquidations de régime		
CHARGE (PRODUIT) DE LA PÉRIODE	60	43

29.6 Sorties de trésorerie attendues

Le tableau ci-dessous présente une estimation des prestations à verser dans les cinq prochaines années au titre des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies :

(en millions d'euros)	Prestations versées
2015	32
2016	29
2017	30
2018	30
2019	30

Les prestations versées correspondent à des sorties de trésorerie pour le Groupe, sauf en ce qui concerne les plans de retraite de GeoPost UK et de DPD Schweiz qui sont couverts par des actifs (prestations versées d'environ 9 millions d'euros par an).

NOTE 30 PASSIFS FINANCIERS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

30.1 Dettes envers les établissements de crédit

30.2 Dettes envers la clientèle

30.3 Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers bancaires

30.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Comptes ordinaires créditeurs	262	82
Autres sommes dues	24	29
Dettes envers les établissements de crédit à vue	286	110
Titres donnés en pension livrée	13 343	12 080
Comptes et emprunts à terme	1 527	2 567
Dettes envers les établissements de crédit à terme	14 870	14 647
TOTAL	15 157	14 757

Les titres donnés en pension livrée correspondent aux opérations interbancaires et assimilées.

La dette subordonnée correspond aux émissions obligataires de La Banque Postale.

L'échéancier des dettes envers les établissements de crédit se présente comme suit:

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Dettes envers les établissements de crédit à vue	286	110					286	110
Dettes envers les établissements de crédit à terme	13 704	12 194	965	2 084	202	369	14 870	14 647
TOTAL	13 990	12 304	965	2 084	202	369	15 157	14 757

30.2 Dettes envers la clientèle

Ce poste enregistre principalement les encours de la clientèle des activités bancaires ainsi que les intérêts courus non échus dus sur ces encours.

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Livret A	62 696	64 314
PEL	23 055	21 287
CEL	5 157	5 699
PEP	289	340
LEP	8 095	8 681
Livret Développement Durable	7 326	7 191
Livret jeune	703	753
Livret B	2 008	2 514
Comptes de liquidité PEA	464	404
Autres comptes à régime spécial	3 180	2 684
Comptes d'épargne à régime spécial	112 974	113 866
Comptes ordinaires créditeurs clientèle	50 041	47 670
Emprunts clientèle	1	1
Autres sommes dues à la clientèle	563	231
Dettes envers la clientèle à vue	50 604	47 901
Emprunts clientèle	216	259
Comptes à terme	422	548
Titres et valeurs donnés en pension	3 035	4 008
Dettes envers la clientèle à terme	3 672	4 815
TOTAL	167 251	166 583

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les fonds des livrets A de la Banque Postale, qui étaient accueillis auparavant par la Caisse Nationale d'Épargne, sont repris en direct par La Banque Postale. Cette disposition fait suite à la loi de

banalisation de la distribution du Livret A qui a eu pour conséquence la suppression de la Caisse Nationale d'Épargne.

30.3 Dettes représentées par un titre et autres passifs financiers bancaires

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes subordonnées	1 658	829
Emprunts obligataires	3 620	1 536
Certificats de dépôts	5 770	2 763
Dettes représentées par un titre	11 048	5 129
Dépôts de garantie reçus	1 591	478
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	332	118
Instruments dérivés de couverture	432	372
Autres passifs financiers	1 739	705
TOTAL	15 143	6 801

Les « passifs financiers à juste valeur par résultat » correspondent principalement à des instruments dérivés de taux.

L'échéancier des dettes représentées par un titre se présente comme suit:

(en millions d'euros)	Échéance < 1an		Échéance de 1 à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Dettes représentées par un titre	6 044	2 999	872	150	4 132	1 980	11 048	5 129

NOTE 31 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES*(en millions d'euros)*

	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 391	1 421
Dettes fiscales et sociales	1 868	1 822
Dettes fournisseurs d'immobilisations	230	240
Dettes sur opérations du courrier international	468	489
Avances et acomptes clients	184	212
Autres dettes d'exploitation	179	172
TOTAL	4 321	4 357

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 32 INFORMATION SUR LES RISQUES HORS ACTIVITÉS BANCAIRES

- 32.1 Risque de crédit
- 32.2 Risque de liquidité
- 32.3 Risque de taux
- 32.4 Risque de change

La Poste adopte une approche prudente de la gestion des risques reposant sur un système de limites notionnelles encadrant chacun des risques financiers auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités financières. Ce système de limites est consigné dans un document « Le Cahier des Limites », régulièrement mis à jour en fonction des évolutions des activités de la Direction de la Trésorerie et des Financements et présenté annuellement au Comité d'Audit de La Poste.

Un rapport d'exécution du Cahier des Limites est présenté annuellement au Comité d'Audit de La Poste.

32.1 Risque de crédit

Au titre de ses activités financières non bancaires, La Poste est essentiellement exposée à deux formes de risque de crédit :

- le risque de défaillance des émetteurs de ses titres de placement
- le risque de défaillance de ses contreparties de marché

La trésorerie de La Poste est placée sous forme d'OPCVM monétaires, de dépôts à terme et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant à l'achat d'une notation court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser par OPCVM ou émetteur.

Par ailleurs, compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marché. Ce risque est également encadré par un système de limites qui constituent des majorants absolus aux risques issus du portefeuille de dérivés.

L'exposition au titre de ces instruments est appréhendée au travers de la valeur de marché nette des dérivés par contrepartie après prise en compte des

garanties reçues ou données au titre des contrats de collatéralisation.

Les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

Compte tenu de l'importance de son niveau de placements, La Poste a mis en place en 2013 un indicateur permettant d'appréhender le risque de perte statistique maximale dans un intervalle de confiance de 97,5% sur son portefeuille de placements actifs. Cet indicateur est établi à partir des CDS 1 an de chacun des émetteurs de son portefeuille, pondérés de leurs encours et de leur maturité résiduelle.

32.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est appréhendé au travers de la trésorerie prévisionnelle élaborée de façon glissante au pas quotidien sur le premier mois puis au pas mensuel pour le reste de l'année.

Les éventuelles impasses de liquidités sont refinancées par des émissions de billets de trésorerie ou d'euro commercial paper (ECP).

Par ailleurs, La Poste a négocié auprès d'établissements financiers des lignes de crédits confirmées et dispose d'une ligne de crédit syndiqué d'un montant de 650 millions d'euros, ainsi que d'une ligne de crédit supplémentaire de 75 millions d'euros avec la BNPP (voir note 36.4.2).

Une alerte de liquidité est activée lorsque le tableau de trésorerie prévisionnelle à un mois fait apparaître une mobilisation de l'ensemble des ressources financières court terme supérieure à 50% de l'ensemble des ressources financières disponibles (lignes de crédit confirmées).

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.

Au 31/12/2014 <i>(en millions d'euros)</i>	Montant au bilan	Flux 2015		Flux 2016		Flux 2017 - 2019		Flux 2020 et au-delà	
		Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
Emprunts obligataires	5 995	245		245	757	533	1 900	397	3 000
Emprunts au coût amorti	3 380	135		135		388	960	296	2 420
Emprunts en juste valeur	2 096	86		86	257	145	940	101	580
Emprunts en couverture de juste valeur	518	24		24	500				
Autres dettes financières	832		731		21		55		26
Location financement	57		12		9		11		26
Bons La Poste	61		61						
Billets de trésorerie	285		285						
Concours bancaires courants	13		13						
Dépôts et cautionnements reçus	379		353		6		20		
Autres emprunts au coût amorti	37		7		6		24		
Instruments dérivés	(338)	(81)		(99)	35	(134)		(79)	
Dérivés au passif	50	7		(7)	35	1			
Dérivés à l'actif	(388)	(88)		(92)		(135)		(79)	
TOTAL	6 488	164	731	146	813	399	1 955	318	3 026

32.3 Risque de taux

La Poste a mis en place depuis 1999 une stratégie de gestion active de son endettement obligataire reposant sur la mise en place de dérivés afin de réduire le coût facial de ses emprunts obligataires.

Cette gestion dynamique génère de fait un risque de taux unidirectionnel lié à une évolution défavorable de la courbe des taux. Le risque de taux est encadré par une limite en pourcentage représentant le coût maximal sur un horizon de 4 années de l'endettement obligataire. Cette limite, qui est revue chaque année en fonction de la maturité résiduelle de l'endettement obligataire, fait l'objet d'une surveillance sur une base hebdomadaire.

Le coût prévisionnel de la dette est déterminé à partir des cash flows prévisionnels de l'ensemble des instruments entrant dans le cadre de la gestion de la dette : emprunts et dérivés.

Les cash flows attachés à des coupons variables sont appréhendés à travers un outil de place permettant de déterminer les anticipations des coupons futurs à partir de la courbe des taux.

Afin d'anticiper les effets d'une montée des taux, une simulation du coût de la dette est réalisée chaque semaine en prenant en compte un déplacement parallèle de 50 points de base de la courbe des taux. Si le résultat issu de ce scénario dépasse la limite en taux octroyée, des opérations préventives de refixation du coût de la dette sont mises en place.

Analyse de sensibilité

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base induirait une hausse des frais financiers annuels du Groupe de 6,8 millions d'euros, après prise en compte des instruments dérivés de gestion de la dette (contre 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Une variation à la hausse, uniforme et instantanée, de la courbe des taux de marché de 50 points de base générerait un gain en résultat de 4,4 millions d'euros (contre 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2013), lié à la variation de la juste valeur de la dette comptabilisée en juste valeur par résultat et des swaps de gestion de la dette.

32.4 Risque de change

La Poste appréhende le risque de change de manière prudente en procédant à la couverture systématique des emprunts et titres de placement en devises par la mise en place de swaps de devises ou d'achats / ventes à terme.

Au 31 décembre 2014, il n'y a pas de titres de placement en devises significatifs. Certains emprunts obligataires sont libellés en livre sterling. Ces emprunts font l'objet d'une couverture de change à 100%, comme présenté en note 27.

NOTE 33 INFORMATION SUR LES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

- 33.1 Les facteurs structurels de risque
- 33.2 Exposition aux risques de La Banque Postale
- 33.3 Risque de crédit
- 33.4 Risque de liquidité
- 33.5 Risque de taux
- 33.6 Risque de marché

33.1 Les facteurs structurels de risque

La banque a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les facteurs structurels de risques de La Banque Postale sont d'abord liés à son activité de banque de détail : risque de liquidité et risque de taux associés à la fonction de transformation des ressources clientèles courtes en emplois longs, risque de crédit sur les concours octroyés à sa clientèle et risques opérationnels sur l'activité bancaire.

Le risque de marché représente également un facteur structurel de risque que La Banque Postale surveille de manière rapprochée.

33.2 Exposition aux risques de La Banque Postale

(en millions d'euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 376	5 253
Instruments dérivés de transaction	297	128
Instruments dérivés de couverture	1 532	221
Actifs financiers disponibles à la vente	13 102	12 793
Prêts et créances sur les établissements de crédit	83 315	82 894
Prêts et créances sur la clientèle	67 857	59 212
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	28 297	32 266
Expositions au bilan nettes de dépréciation	203 776	192 767
Engagements de financement donnés	17 948	20 501
Engagements de garanties donnés	3 436	3 690
Expositions hors-bilan	21 384	24 191
TOTAL DE L'EXPOSITION NETTE	225 160	216 958

Les risques suivants sont détaillés ci-après :

- 33.3. Risque de crédit
- 33.4. Risque de liquidité
- 33.5. Risque de taux
- 33.6. Risque de marché

33.3 Risque de crédit

La Direction des Risques rapporte au Comité des risques pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de surveillance et de maîtrise des risques de crédit liés à l'activité particuliers et personnes morales.

En matière de suivi des risques, elle définit des indicateurs mensuels de suivi des risques de crédit validés par le Comité des Risques Groupe.

La Direction des Risques Groupe couvre le risque de crédit, à savoir le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens du Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil.

33.3.1. Risques de crédit sur opérations avec la clientèle des particuliers

En matière de financements aux particuliers, les activités du Groupe La Banque Postale générant un risque de crédit comprennent :

- les prêts immobiliers aux particuliers et aux SCI patrimoniales (La Banque Postale et ses filiales BPE et SOFIAP)
- les découverts et les moyens de paiement octroyés aux particuliers (La Banque Postale et sa filiale BPE)
- les crédits à la consommation (La Banque Postale Financement, BPE, ainsi que La Banque Postale pour les anciens prêts aux personnels du Groupe La Poste),
- les micro crédits personnels (La Banque Postale)

Gestion des risques

Concernant les activités de crédit à la clientèle particuliers, la Direction des Risques Groupe est chargée de définir les règles et les outils encadrant la prise de risque et la gestion du risque né, de surveiller l'application effective de ces règles et le bon fonctionnement des outils au niveau du Groupe à savoir La Banque Postale SA, La Banque Postale Financement, BPE et SOFIAP.

Elle fait évoluer les règles d'octroi et les règles d'engagement des crédits.

La Direction des Risques de Crédits aux Particuliers assure notamment l'animation du Comité Groupe Crédits aux Particuliers de la Banque Postale, qui est l'instance délégataire la plus élevée au sein du Groupe la Banque Postale pour l'octroi des crédits aux particuliers.

S'agissant de la gestion du risque né, la Direction des Risques Groupe est responsable des règles relatives au recouvrement, en liaison avec la Direction Juridique et la Direction des Opérations et de celles relatives au provisionnement des créances, en liaison avec la Direction Comptable.

Au-delà de ses limites de compétences propres, elle fait valider ces « règles du jeu » en Comité des Risques Groupe (présidé par un membre du Directoire) ou en Directoire sur demande du président du Comité des Risques Groupe.

Après validation, la Direction des Risques de Crédits aux Particuliers s'assure de la mise en œuvre et suit la correcte application de ces règles tout au long du processus crédit.

Dans le cadre du déploiement de la filière risque, les Directeurs des Risques de BPE et LBPF ont été rattachés au Directeur des Risques Groupe respectivement en janvier 2015 et juillet 2014.

Conformément à la réglementation, la Direction des Risques de Crédits aux Particuliers garantit la mise en œuvre du dispositif de contrôle et de surveillance des risques et coordonne tous les dispositifs qui y participent.

Un suivi est assuré au niveau du Comité des Risques Groupe sur le périmètre consolidé avec un suivi spécifique sur chacune des filiales.

Système de garantie des crédits de La Banque Postale

Principe général

Le principe général est que tout financement doit être couvert à 100% par une garantie « éligible », c'est-à-dire offrant un niveau de couverture suffisant :

- Sûreté réelle hypothécaire inscrite en premier rang (ou valant premier rang) : privilège du prêteur de deniers (PPD), hypothèque conventionnelle, affectation hypothécaire consentie par un tiers en garantie de la dette d'un emprunteur,
- Nantissement de produits financiers (contrats d'assurance vie, comptes titres, parts de SCPI), dans le respect des taux de couverture du prêt par l'épargne nantie, tels qu'ils sont précisés dans le recueil des conditions d'octroi, en fonction de la nature des supports nantis (actions, obligations, monétaires...).
- Cautionnement d'un organisme habilité et préalablement agréé par le Comité de référencement des garants de La Banque Postale.

Par exception aux principes précédents :

Certains prêts travaux de faible montant sont consentis sans garantie.

Les crédits relais peuvent être consentis sans garantie « éligible » lorsque le compromis de vente ou la promesse de vente sur le bien objet du crédit est signé et que les conditions suspensives bénéficiant à l'acheteur de ce bien sont levées. Dans ce cas, la banque peut ne prendre qu'une simple promesse d'affectation hypothécaire (PAH) sur le bien à vendre.

Si la qualité du dossier le justifie, la banque peut accorder un prêt sans garantie, à condition que l'ensemble des prêts octroyés sans garantie à un même client ne dépasse pas le plafond fixé par les conditions d'octroi.

La Banque Postale peut accepter, si la qualité du dossier le justifie, la caution d'une personne physique à titre de garantie principale, dans les limites fixées dans les conditions d'octroi.

Exposition aux risques de crédit sur opérations avec la clientèle des particuliers

2014

	Bilan brut au 31/12/2014		Hors bilan Brut au 31/12/2014		Exposition totale au 31/12/2014	
	Encours	%Exposition totale	Encours	%Exposition totale	Encours	%Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts immobiliers	53 631	96%	2 389	4%	56 020	81%
Prêts consommation	4 043	88%	529	12%	4 572	7%
Comptes ordinaires débiteurs et assimilés	724	8%	8 108	92%	8 832	13%
TOTAL	58 397	84%	11 027	16%	69 424	100%

2013

	Bilan brut au 31/12/2013		Hors bilan Brut au 31/12/2013		Exposition totale au 31/12/2013	
	Encours	%Exposition totale	Encours	%Exposition totale	Encours	%Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts immobiliers	49 985	96%	2 280	4%	52 265	76%
Prêts consommation	3 404	92%	310	8%	3 714	5%
Comptes ordinaires débiteurs et assimilés	687	5%	12 069	95%	12 756	19%
TOTAL	54 076	79%	14 659	21%	68 735	100%

La répartition des expositions est relativement stable par rapport à l'exercice précédent.

L'exposition « prêts immobiliers » augmente à 81%. Celle de l'activité prêts à la consommation par La Banque Postale Financement continue sa progression et passe de 5% à 7% de l'exposition totale, alors que l'exposition des comptes ordinaires et débiteurs diminue de 6 points.

Garanties obtenues

2014

		Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31/12/2014	
		Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
<i>(en millions d'euros)</i>											
Prêts immobiliers	Sains	15 667	29%	36 644	69%	27	0,1%	856	2%	53 195	99%
	Dépréciés	258	59%	153	35%			25	6%	436	1%
TOTAL		15 925		36 797		27		881		53 631	
Prêts consommation	Sains	4	0,1%	4	0,1%	1	0%	3 847	100%	3 857	95%
	Dépréciés			1	0,3%			186	100%	186	5%
TOTAL		4		5		1		4 033		4 043	

2013

		Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31/12/2013	
		Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
<i>(en millions d'euros)</i>											
Prêts immobiliers	Sains	12 552	25%	35 623	72%	765	2%	707	1%	49 647	99%
	Dépréciés	194	58%	132	39%			11	3%	337	1%
TOTAL		12 746		35 755		765		718		49 984	
Prêts consommation	Sains	5	0%	8	0%	1	0%	3 257	100%	3 271	96%
	Dépréciés			1	1%			132	99%	133	4%
TOTAL		5		9		1		3 389		3 404	

Qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés individuellement

2014

<i>(en millions d'euros)</i>		Encours	%
Prêts immobiliers sains	sans impayé	52 951	99,5%
	avec impayés	243	0,5%
TOTAL SAINS		53 195	100%
Prêts consommation sains	sans impayé	3 814	99%
	avec impayés	43	1%
TOTAL SAINS		3 857	100%

2013

<i>(en millions d'euros)</i>		Encours	%
Prêts immobiliers sains	sans impayé	49 474	100%
	avec impayés	173	
TOTAL SAINS		49 647	
Prêts consommation sains	sans impayé	3 243	99%
	avec impayés	28	1%
TOTAL SAINS		3 271	

La part des encours immobiliers sains sans impayé (99,5%) est très stable. La part des prêts à la consommation avec impayés est inchangée à 1% des encours sains.

Actifs financiers en souffrance

2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Encours non dépréciés présentant des impayés					encours douteux	Garanties				
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 90 j	90 j à 180 j	>180 j		Total	Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physiques	Sans garanties
Prêts immobiliers	112	56	37	39		243	436	330	320	1	30
Crédits à la consommation	21	22				43	186		1	42	186
TOTAL	133	78	37	39		287	623	330	320	43	216

2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Encours non dépréciés présentant des impayés					encours douteux	Garanties				
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 90 j	90 j à 180 j	>180 j		Total	Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physiques	Sans garanties
Prêts immobiliers	69	45	27	22	10	173	338	287	206	5	13
Crédits à la consommation	17	11				28	133		1		160
TOTAL	86	56	27	22	10	201	471	287	207	5	173

Analyse des actifs individuellement dépréciés

2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Type de garantie	Créances	Valeur garantie retenue	Provisions actualisées	Taux de provisionnement actualisé
Prêts immobiliers douteux	Sureté réelle	218	154	71	33%
	Cautions personnes morales	87	87	8	9%
	Cautions personnes physiques				
	Sans garantie	23		20	87%
	Douteux par contagion sans impayé	108	95	12	11%
TOTAL		436	336	112	26%
Prêts consommation dépréciés		186	1	107	58%
Comptes ordinaires débiteurs douteux		139		119	85%

2013

(en millions d'euros)	Type de garantie	Créances	Valeur garantie retenue	Provisions actualisées	Taux de provisionnement actualisé
Prêts immobiliers douteux	Sureté réelle	163	110	56	35%
	Cautions personnes morales	80	73	7	10%
	Cautions personnes physiques				
	Sans garantie	14	2	12	86%
	Douteux par contagion sans impayé	80	70	10	12%
TOTAL		337	255	85	25%
Prêts consommation dépréciés		133	1	68	51%
Comptes ordinaires débiteurs douteux		127		110	87%

33.3.2. Risque de crédit sur la clientèle non retail

Les activités de La Banque Postale générant un risque de crédit se situent à deux niveaux :

- dans le cadre de son activité commerciale de financement de l'économie, La Banque Postale a obtenu en septembre 2011 l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel pour proposer des financements destinés aux Personnes Morales («PMO»). Les principaux segments de clientèle servis sont actuellement, de par les gammes de produits proposées : les Entreprises, les collectivités locales, les établissements publics de santé, les bailleurs sociaux et les Associations.
- dans le cadre de ses interventions sur les Marchés financiers, La Banque Postale se doit aussi de gérer du risque de crédit qui naît des opérations de trésorerie interbancaire comme les dépôts, prêts, pensions (vis-à-vis donc des Institutions financières) et du risque émetteur sur les titres de créances négociés par la salle des marchés (Entreprises, Institutions Financières, Souverains, Collectivités Locales).

Ces risques se matérialisent sous forme d'engagements bilanciaux, mais aussi hors bilan (garanties, collatéral, investissements des filiales d'assurance de La Banque Postale, partie non tirée des prêts accordée, ...).

La Banque Postale a retenu une approche prudente et une montée en gamme progressive.

La gamme des financements proposés par La Banque Postale comprend actuellement : la facilité de caisse, l'avance sur subvention, le crédit-bail mobilier, le crédit à moyen terme pour la création et la reprise d'entreprises, les crédits bilatéraux ou syndiqués en faveur des Grands Clients, le crédit-bail immobilier et l'affacturage.

Depuis 2012, La Banque Postale propose une offre de financement aux clients de l'Économie Sociale et Locale (bailleurs sociaux, mutuelles, collectivités locales et territoriales, associations gestionnaires, associations de proximité) : lignes de trésorerie, financements à moyen-long terme.

En 2014, l'offre de financement court terme et moyen-long terme a été élargie aux promoteurs HLM et aux sociétés d'économie mixte.

Gestion du risque de crédit

Dispositions générales

Les règles d'octroi et d'engagement de La Banque Postale sont construites dans le respect des articles 111 et 112 de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le processus d'instruction et de décision repose sur : des conditions d'éligibilité, une analyse et la détermination d'une note financière, et dans certains cas le recueil de garanties.

Le dispositif de maîtrise des risques retenu pour l'activité financement des personnes morales a pour objectif de permettre de détecter les risques à tous les niveaux sur chacun des processus de l'activité (octroi, gestion, recouvrement et provisionnement). Il s'appuie sur les éléments suivants :

- un dispositif complet de comités de crédit à différents niveaux de la Banque ;
- un suivi des risques individuels et d'une base de pilotage des risques globaux :

Pour les PME/TPE et les Associations, le processus général d'instruction et de décision est complété par un score de comportement bancaire spécifique.

Pour le Secteur Public Local, La Banque Postale a la possibilité de refinancer auprès de la Caisse Française de Financement Local sa production de prêts moyen et long terme engagée sur les collectivités locales et les établissements publics de santé

Pour l'ensemble des marchés, les opérations d'un montant unitaire ou total supérieur ou égal à 10 millions d'euros doivent être validées par un membre du Directoire. Il en est de même en cas de dépassement des limites individuelles ou de concentration.

En matière d'investissement

En matière d'investissement, les tiers sont systématiquement notés et pourvus d'une limite individuelle visant à borner le montant total d'engagement. Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers

jugés comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement CRBF n° 93-05 modifié.

L'univers de La Banque Postale est généralement limité aux contreparties et émetteurs de la catégorie « investment grade », disposant donc à ce titre d'une notation interne au moins égale à BBB-.

La limite de notation minimale est abaissée à BB- (selon les tables de correspondance ACP, BB- correspond à l'échelon de qualité 4 :BB- à BB+ chez FITCH et S&P ; Ba1 à Ba3 Moody's ; 4 à 5 COFACE ; 4 à 5+ FIBEN) dans certains cas spécifiques, en particulier dans le cadre du développement de l'activité de financement aux Grands Clients Entreprises et au Secteur Public Local, à condition que la banque entretienne une relation commerciale suivie ou sur autorisation du Directoire.

La Banque Postale ne peut réaliser d'opérations de pension, de prêts de titres ou d'instruments financiers à terme l'exposant à un risque de contrepartie que s'il existe, au préalable, une Convention Cadre ISDA ou FBF, assortie de clauses de collatéralisation. Les

aspects quantitatifs renseignés dans ces conventions (instruments concernés, seuil et fréquence des appels de marge, franchises,...) font l'objet d'une validation par la Direction des Risques Groupe.

En cas de dégradation significative du risque, les émetteurs et contreparties concernées font l'objet d'un suivi attentif en Comité Watch avec information au Comité de Pilotage des Risques Groupe.

Les limites individuelles sont complétées par un jeu de limites visant à limiter les risques de concentration sur des groupes de contreparties classées en fonction de leur zone géographique, de leur type d'établissement ou de leur notation interne. Ces limites de diversification sont révisables mensuellement dans le cadre du Comité de Pilotage des Risques Groupe. Cette instance valide également une liste de pays autorisés et une liste de devises autorisées.

Exposition aux risques de crédit auprès de la clientèle de personnes morales

2014

Catégorie (en millions d'euros)	Souverain	Bancaire	Corporate	Admin. Publique	Titrisation	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	783	7 556	1 038			9 377
Actifs financiers disponibles à la vente	2 873	7 999	2 132	88	8	13 101
Prêts et créances sur établissements de crédit	79 223	4 092				83 314
Prêts et créances sur la clientèle	162	400	4 906	3 890	499	9 857
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	26 463	1 823		11		28 297
EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION	109 504	21 870	8 076	3 990	507	143 946

Notation (en millions d'euros)	AAA	AA	A	Autres	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		978	5 875	2 524	9 377
Actifs financiers disponibles à la vente	1 562	2 822	4 538	4 180	13 101
Prêts et créances sur établissements de crédit		80 826	1 446	1 042	83 314
Prêts et créances sur la clientèle	290	578	1 610	7 379	9 857
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 210	24 684	849	1 552	28 297
EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION	3 063	109 888	14 318	16 676	143 946

Zone géographique (en millions d'euros)	France	Zone euro	Hors zone euro	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 561	2 712	1 104	9 377
Actifs financiers disponibles à la vente	5 998	4 728	2 375	13 101
Prêts et créances sur établissements de crédit	82 340	947	26	83 314
Prêts et créances sur la clientèle	9 487	351	19	9 857
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	21 510	5 921	866	28 297
EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION	124 896	14 659	4 390	143 946

2013

Catégorie (en millions d'euros)	Souverain	Bancaire	Corporate	Admin. Publique	Titrisation	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	157	4 698	384			5 239
Actifs financiers disponibles à la vente	3 022	7 098	1 644	74	5	11 843
Prêts et créances sur établissements de crédit	558	81 912	12		400	82 882
Prêts et créances sur la clientèle	655	225	2 763	1 489	227	5 361
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	30 345	1 921				32 266
EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION	34 737	95 854	4 803	1 563	632	137 591

Notation (en millions d'euros)	AAA	AA	A	Autres	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	61	1 383	2 981	814	5 239
Actifs financiers disponibles à la vente	1 847	2 601	4 324	3 071	11 843
Prêts et créances sur établissements de crédit	77 424	3 284	1 151	1 023	82 882
Prêts et créances sur la clientèle	837	478	648	3 396	5 361
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	2 791	27 307	549	1 619	32 266
EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION	82 960	35 053	9 653	9 923	137 591

Zone géographique (en millions d'euros)	France	Zone euro	Hors zone euro	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 827	1 677	735	5 239
Actifs financiers disponibles à la vente	6 311	4 015	1 517	11 843
Prêts et créances sur établissements de crédit	82 565	215	102	82 882
Prêts et créances sur la clientèle	4 721	640		5 361
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	24 797	6 606	863	32 266
EXPOSITIONS AU BILAN NETTES DE DÉPRÉCIATION	121 221	13 153	3 217	137 591

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs de bonne qualité, essentiellement constitués de créances émises ou garanties par des États de la zone Euro. La part des émetteurs souverains dans ce portefeuille est de 94%. De plus, les émetteurs bénéficiant d'une notation de rang 1 (AAA à AA-) représentent 92% des positions du portefeuille.

Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent des titres. Les émetteurs bancaires représentent l'essentiel des actifs financiers à la juste valeur par le résultat (81% des positions du portefeuille).

Il s'agit d'actifs de bonne qualité principalement localisés en France.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

Dans le cadre de ses opérations courantes, La Banque Postale est amenée à réaliser des opérations interbancaires, qu'il s'agisse de dépôts ou de prêts / emprunts de titres.

Le risque de contrepartie lié aux dépôts interbancaires est géré de la même façon que le risque émetteur (imputation de ces opérations sur les limites individuelles, groupe et de diversification).

À fin décembre 2014, La Banque Postale dispose de 4,1 milliards d'euros de dépôts interbancaires. Cet encours est en forte diminution par rapport à l'exercice 2013 et

s'explique par le reclassement de la Caisse des Dépôts en catégorie « Souverain » conformément à la réglementation CRDIV. Les dépôts réalisés avec la Caisse des dépôts, en adossement des fonds collectés sur les livrets de développement durable, livrets A et LEP s'élèvent à 78,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Le risque de contrepartie sur les opérations de prêts / mises en pensions de titres est limité par le fait que La Banque Postale ne traite ces instruments qu'après finalisation d'un contrat cadre qui inclut la mise en place d'un collatéral. Pour cette raison, le risque de crédit sur les opérations de repo / reverse repo est extrêmement faible au 31 décembre 2014.

Le risque Secteur Public Local

Il s'agit avant tout d'un risque collectivités locales puisque La Banque Postale a priorisé le lancement de son activité de financement sur ce marché en juin 2012. L'activité de financement des établissements publics de santé et bailleurs sociaux a été lancée progressivement sur 2013.

Au 31 décembre 2014, 7,8 milliards d'euros d'autorisations ont été données sur le secteur public local pour une utilisation de 3,6 milliards d'euros. Près de 1,7 milliards d'euros de prêts moyen et long terme ont été cédés à CAFFIL en 2014 et n'apparaissent donc pas dans ces chiffres.

Le risque Entreprises

Au 31 décembre 2014, l'exposition de La Banque Postale sur les entreprises a fortement augmenté en raison du développement de La Banque Postale sur le crédit aux entreprises et de la diversification recherchée des émetteurs sur lesquels investit La Banque Postale.

On constate notamment la forte progression de l'encours sur des opérations immobilières, le développement des investissements sur titres obligataires émis par les entreprises et des opérations de financement d'actifs.

La majorité des encours sur les entreprises faisant l'objet d'un investissement en titres est notée au moins BBB+. Parmi les entreprises les moins bien notées dans le portefeuille, une grande vigilance est portée sur les conditions permettant de mitiger le risque : garanties, clauses permettant de limiter la détérioration éventuelle du risque de crédit des contreparties, covenants financiers, rang de séniorité.

La majorité de ces engagements repose sur des entreprises françaises.

Risque de crédit sur les opérations auprès de la clientèle de personnes morales

2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan brut au 31/12/2014		Hors bilan Brut au 31/12/2014		Exposition totale au 31/12/2014	
	Encours	%Exposition totale	Encours	%Exposition totale	Encours	%Total
Opérations de location financement	953	87%	137	13%	1 090	8%
Crédits au secteur public local	3 597	46%	4 185	54%	7 782	58%
Prêts aux autres personnes morales	1 915	51%	1 844	49%	3 758	28%
Affacturation et créances commerciales	38	100%			38	
Comptes ordinaires débiteurs et assimilés	137	21%	502	79%	640	
Autres						
TOTAL	6 640		6 668		13 308	95%

2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan brut au 31/12/2013		Hors bilan Brut au 31/12/2013		Exposition totale au 31/12/2013	
	Encours	%Exposition totale	Encours	%Exposition totale	Encours	%Total
Opérations de location financement	562	89%	67	11%	629	21%
Crédits au secteur public local	2 185	37%	3 676	63%	5 861	192%
Prêts aux autres personnes morales	1 185	45%	1 427	55%	2 612	85%
Affacturation et créances commerciales	9	100%			9	0%
Comptes ordinaires débiteurs et assimilés	128	26%	363	74%	491	16%
Autres			52	100%	52	2%
TOTAL	4 069	42%	5 585	58%	9 654	100%

Garanties obtenues sur les crédits octroyés aux personnes morales

2014

		Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31/12/2014	
		Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
<i>(en millions d'euros)</i>											
Location financement	Sains			177	19%	15	2%	756	80%	948	100%
	Douteux							4	94%	5	
TOTAL				177		15		761		953	
Crédits secteur public local	Sains			17				3 579	100%	3 597	100%
	Douteux										
TOTAL				17				3 579		3 597	
Crédits autres personnes morales	Sains	288	15%	467	24%			1 160	61%	1 915	100%
	Douteux										
TOTAL		288		467				1 160		1 915	
Affecturation et créances commerciales	Sains			12	31%			26	69%	38	100%
	Douteux										
TOTAL				12				26		38	

2013

		Sureté réelle		Caution personne morale		Caution personne physique		Sans garantie		Bilan brut au 31/12/2013	
		Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%	Encours	%
<i>(en millions d'euros)</i>											
Location financement	Sains	25	4%	142	25%	3	1%	390	70%	560	100%
	Douteux							1	100%	1	
TOTAL		25		142		3		391		561	
Crédits secteur public local	Sains							2 185	100%	2 185	100%
	Douteux										
TOTAL								2 185		2 185	
Crédits autres personnes morales	Sains	117	10%	228	19%			838	71%	1 183	100%
	Douteux							2	100%	2	
TOTAL		117		228				840		1 185	
Affecturation et créances commerciales	Sains							9	100%	9	100%
	Douteux										
TOTAL								9		9	

Qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés individuellement

(en millions d'euros)		31/12/2014		31/12/2013	
		Encours	%	Encours	%
Opérations location financement sains	sans impayé	948	100%	560	100%
	avec impayés			1	
TOTAL		948		561	
Crédits au secteur public local sains	sans impayé	3 594	100%	2 132	98%
	avec impayés	3		53	2%
TOTAL		3 597		2 185	
Prêts aux autres personnes morales sains	sans impayé	1 915	100%	1 183	100%
	avec impayés				
TOTAL		1 915		1 183	
Affacturation et créances commerciales sains	sans impayé	29	76%	9	100%
	avec impayés	9	24%		
TOTAL		38		9	

Actifs financiers en souffrance

2014

(en millions d'euros)	Encours non dépréciés présentant des impayés					Encours dépréciés	Garanties			
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 90 j	90 j à 180 j	>180 j		Total	Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physiques
Opérations de location financement						5				5
Crédits au secteur public local	3					3				
Affacturation et créances commerciales	6	3				9				
Prêts aux autres personnes morales						1				1
TOTAL	9	3				12	6			6

2013

(en millions d'euros)	Encours non dépréciés présentant des impayés					Encours dépréciés	Garanties			
	<30 j	30 j à 60 j	60 j à 90 j	90 j à 180 j	>180 j		Total	Suretés réelles	Cautions personnes morales	Personnes physiques
Opérations de location financement		1				1				2
Crédits au secteur public local	20	22	8	3		53				53
Affacturation et créances commerciales										
Prêts aux autres personnes morales						2				2
TOTAL	20	23	8	3		56				57

Analyse des actifs individuellement dépréciés

2014

(en millions d'euros)	Type de garantie	Créances	Valeur garantie retenue	Provisions actualisées	Taux de provisionnement actualisé
Opérations de location financement	Sureté réelle				
	Cautions personnes morales	1			
	Cautions personnes physiques				
	Sans garantie	3		2	53%
	Douteux par contagion sans impayé				
TOTAL		5		2	37%

Au 31 décembre 2013, l'encours des opérations de location financement déprécié s'élevait à 1,2 million d'euros, et les provisions à 0,6 million d'euro.

Titrisations

La Banque Postale a une exposition de 507 millions d'euros sur les titrisations qui se répartissent en prêts et créances sur la clientèle (499 millions d'euros) et en actifs financiers disponibles à la vente (8 millions d'euros €).

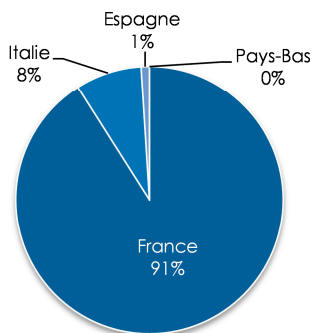
Un investissement a été réalisé en 2011 avec Oséo Financement, en adossement des livrets A et LDD. Trois autres investissements ont été conclus par la salle des marchés de La Banque Postale, un premier dont les actifs sous-jacents sont des créances à recevoir du Syndicat des Transports d'Ile de France et un second dont les actifs sous-jacents sont des créances à recevoir de pharmacies italiennes et un troisième dont les actifs sous-jacents sont des créances à recevoir d'EDF.

Enfin, les autres investissements sur cette classe d'actifs ont été apportés à La Banque Postale lors de sa création en 2006 et sont gérés en extinction depuis lors. Ces autres investissements représentent une exposition marginale d'environ 1% de l'exposition sur cette catégorie d'émetteurs.

Pour ces raisons, le portefeuille de titrisation est de bonne qualité : toutes les tranches sur lesquelles La Banque Postale a investi depuis 2011 bénéficient d'une notation de rang 1 et près de 91 % des positions sont détenues en France.

La répartition géographique des titrisations de La Banque Postale se présente comme suit :

Répartition des encours au 31/12/2014

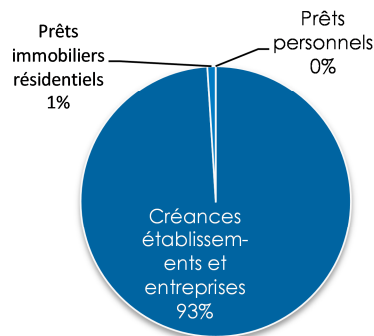


Au 31 décembre 2014, La Banque Postale n'a pas connaissance d'une dégradation significative de la qualité de crédit des sous-jacents de son portefeuille de titrisations. Ces actifs sous-jacents sont principalement constitués de créances françaises sur établissements et entreprises.

La partie la plus importante de l'encours de titrisation est constituée de créances auprès des établissements et entreprises liées à la titrisation d'Oséo Financement.

La répartition de l'encours de titrisation de La Banque Postale par type d'actif sous-jacent se présente comme suit :

Répartition des encours au 31/12/2014



Risque de contrepartie

Dans la terminologie utilisée à La Banque Postale, le risque de contrepartie naît principalement des opérations sur instruments financiers à terme. L'exposition est mesurée par la méthode de la valeur présente.

Ces opérations ont lieu principalement avec des contreparties bancaires. Dans ce cadre, elles sont systématiquement réalisées dans le cadre de conventions prévoyant la mise en place d'un collatéral avec appels de marge réguliers.

Les risques résiduels, qui sont soumis à limite et font l'objet d'un suivi périodique par la Direction des Risques de Crédit Entreprises, Secteur Public et Institutions, sont peu significatifs.

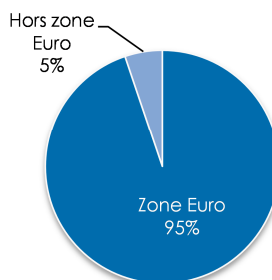
La Banque Postale est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations sur instruments dérivés à terme.

Ce risque est limité par le fait que La Banque Postale ne travaille qu'avec des établissements de premier plan, avec lesquels elle a signé un accord de netting et de collatéral. Par ailleurs, les instruments utilisés sont principalement des swaps de taux « vanille ».

A fin d'année 2014, l'exposition nette totale sur ces contreparties, après application du collatéral lorsqu'il existe, est de 38,6 millions d'euros. Ces contreparties sont toutes notées dans le range A au moins.

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Zone géographique		
Zone euro	36,6	19,0
Hors zone euro	2,0	0,7
TOTAL	38,6	19,7

Répartition des encours au 31/12/2014



Risque de concentration par bénéficiaire

La réglementation sur les grands risques est appliquée conformément aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU et règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et

du Conseil). Elle est entrée en application le 1^{er} janvier 2014, et prévoit que les établissements doivent respecter la limite suivante : le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres nets du groupe.

Au 31 décembre 2014, aucun bénéficiaire ne dépassait cette limite.

33.3.3. Complément d'information sur les expositions souveraines

Les recensements des expositions souveraines ont été établis selon le périmètre défini par l'Autorité bancaire européenne (ABE), c'est-à-dire en reprenant dans les données les expositions sur les collectivités régionales,

les administrations centrales et entreprises bénéficiant d'une garantie de l'État.

Les expositions présentées ci-dessous reprennent les expositions des filiales détenues à 50% et plus.

EXPOSITIONS SOUVERAINES

La Banque Postale ne détient pas d'exposition sur Chypre, la Hongrie et l'Égypte.

(en millions d'euros)	Portefeuille bancaire	Actifs à la juste valeur par résultat	Total Expositions directes ^(a)	Hors bilan	Total Expositions directes et indirectes ^(b)	Exposition en %
Grèce						
Irlande	2		2		2	0,0%
Italie	1 170		1 170		1 170	3,9%
Portugal						
Espagne	849		849		849	2,8%
TOTAL GIPEs	2 022		2 022		2 022	6,7%
Allemagne	2 715		2 715		2 715	9,0%
Autriche	23		23		23	0,1%
Belgique	1 559		1 559		1 559	5,1%
France	20 915	783	21 698		21 698	71,6%
Grande-Bretagne						
Luxembourg	18		18		18	0,1%
Pays Bas	200		200		200	0,7%
Pologne	24		24		24	0,1%
Slovaquie	1		1		1	0,0%
Slovénie	6		6		6	0,0%
Suisse	6		6		6	0,0%
Supra-national	1 142		1 142		1 142	3,8%
TOTAL EUROPE	26 610	783	27 393		27 393	90,4%
Reste du monde	878		878		878	2,9%
TOTAL	29 510	783	30 293		30 293	100%

(a) Expositions directes : valeur nette comptable (y compris dépréciation) des expositions pour compte propre.

(b) Exposition directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les garanties délivrées à des OPCVM du Groupe.

ÉVOLUTION DES EXPOSITIONS AUX GIPE (a)

(en millions d'euros)	Décembre 2013		Dépréciation	Échéances	Cessions	Acquisitions ^(b)	Transfert ^(c)	Décembre 2014	
	Nominal	Valeur au bilan						Nominal	Valeur au bilan
Grèce									
Irlande	2	2						2	2
Italie	105	110		(1)			(50)	54	63
Portugal									
Espagne	716	753		(10)	(310)			396	416
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	823	865		(11)	(310)		(50)	451	481
Grèce									
Irlande									
Italie	1 162	1 195		(80)				1 082	1 107
Portugal									
Espagne	431	433						431	434
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	1 593	1 629		(80)				1 513	1 541
Grèce									
Irlande									
Italie									
Portugal									
Espagne									
PRÊTS & CRÉANCES									
Grèce									
Irlande									
Italie	2	2					(2)		
Portugal									
Espagne									
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	2	2					(2)		

(a) Expositions directes : Encours (y compris dépréciation) des expositions pour compte propre ne comprenant pas les expositions indirectes que sont les garanties délivrées à des OPCVM du Groupe.

(b) Montants correspondant à la juste valeur initiale des titres acquis

(c) Transfert des titres ENEL

COMPLÉMENTS SUR LES EXPOSITIONS DE CERTAINS PAYS EUROPÉENS

Les expositions du secteur Assurances étant très peu significatives, elles ne sont pas détaillées ci-dessous.

Recensement par catégorie

(en millions d'euros)	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Portefeuille bancaire ^(a)	Actifs à la juste valeur par résultat	Total bilan après dépréciations	Hors bilan	TOTAL
Grèce								
Irlande		2		2		2		2
Italie		63	1 107	1 170		1 170		1 170
Portugal								
Espagne		416	434	849		849		849
TOTAL		481	1 541	2 022		2 022		2 022

(a) Les valeurs présentées sont exprimées en valeur nette comptable au bilan

Représentation des gains et pertes latentes inscrites en réserves

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Gains et pertes inscrits en réserves	Niveau de hiérarchie de JV
Grèce			
Irlande	2		N1
Italie	63	9	N1
Portugal			
Espagne	416	13	N1
TOTAL	481	21	

Impact des dépréciations

(en millions d'euros)	Total	Dont dépréciations	Total avant dépréciation
Grèce			
Irlande	2		2
Italie	1 170		1 170
Portugal			
Espagne	849		849
TOTAL	2 022		2 022

Représentation par maturité

(en millions d'euros)	Total	Durée restante en années						
		1	2	3	4	5	<10	>10
Grèce								
Irlande	2		2					
Italie	1 170	597	186		277	70	26	14
Portugal								
Espagne	849	373	445		24			7
TOTAL	2 022	970	633		301	70	26	21

EXPOSITIONS NON SOUVERAINES DE CERTAINS PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

(en millions d'euros)	Bancaire	Corporate	Administration publique	Titrisation	TOTAL
Grèce					
Irlande	50	101			151
Italie	252	243			495
Portugal					
Espagne	1 050	97			1 146
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	1 351	441			1 792
Grèce					
Irlande					
Italie					
Portugal					
Espagne					
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE					
Grèce					
Irlande	30				30
Italie					
Portugal					
Espagne					
PRÊTS & CRÉANCES	30				30
Grèce					
Irlande		35			35
Italie	584	181			765
Portugal					
Espagne	562	71			634
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1 146	287			1 433

33.4 Risque de liquidité

La supervision du risque de liquidité relève principalement du Comité ALM. Présidé par un membre du Directoire, il est composé, outre du Directeur des opérations financières qui en assure l'animation, du Directeur de l'activité banque de détail, du Directeur des risques et du Directeur du contrôle de gestion. Le Comité ALM examine périodiquement les modélisations des dépôts clientèle et valide formellement les hypothèses d'écoulement associées.

Il suit les indicateurs de liquidité, et anticipe leur évolution à venir compte tenu des orientations de la politique commerciale et de l'observation du comportement des clients.

Mesure du risque

Au 31 décembre 2014, La Banque Postale présente toujours un excédent de ressources clientèles au regard de ses emplois. Cependant, la proportion des crédits clientèle a augmenté et représente désormais 38% des dépôts clientèle, grâce au développement des crédits aux personnes morales.

La Banque Postale est principalement exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échancés, en emplois à long terme que sont les crédits immobiliers aux particuliers, les crédits aux personnes morales, ainsi que les titres de créances.

La part des ressources non employées en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en crédits à la clientèle permet de constituer le portefeuille de titres disponibles à la vente. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité.

Gestion du risque et limites

La politique de maîtrise de risque de La Banque Postale définit deux types de risque de liquidité avec deux approches de suivi différentes :

Risque de liquidité de la trésorerie

- Lié à la gestion de la trésorerie de l'établissement.
- Limite opérationnelle permettant de limiter le besoin de financement de la trésorerie.
- Montant et période d'observation fixés en Comité des Risques.

La limite de liquidité court terme est fixée en adéquation avec le futur dispositif Bâle III. Il s'agit d'une limite à 30 jours qui compare le besoin de liquidité sur 30 jours par rapport au coussin d'actifs liquides. Ce besoin de liquidité ne doit pas dépasser le coussin d'actifs liquides disponibles.

Risque de liquidité structurel

- Lié à l'évolution de la structure de bilan de la Banque.
- Prise en compte des conventions d'écoulement validées en Comité ALM.
- Gestion de ce risque déléguée au Comité ALM dans le respect des principes et limites définies par le Comité des risques.

Ce risque est aujourd'hui mesuré via l'impasse de liquidité moyen – long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (via les conventions d'écoulement) et de l'actif. La Banque est assurée à terme de disposer de la liquidité représentée par l'impasse au regard d'un intervalle de confiance quasiment certain.

La limite d'impasse nette de liquidité (ressources – emplois) est de zéro sur les plots 1 an, 3 ans, et 5 ans. La banque s'impose de disposer d'un excédent de passif.

Les conventions d'écoulement retenues pour mesurer le risque de liquidité structurel portent sur la modélisation de l'écoulement des passifs sans échéance, des crédits accordés inscrits en hors bilan et de la prise en compte du potentiel de mobilisation du portefeuille de titres souverains.

Les hypothèses prises en compte dans l'impasse de liquidité moyen long terme sont :

Fonds propres net des immobilisations	in fine
Dette	date contractuelle ou date du call
Dépôts à vue / livrets / CEL / CAT	convention d'écoulement
Plan Épargne logement	écoulement certain (Cf. provision EL)
Comptes à terme	Date contractuelle
Crédits immobiliers	échancier contractuel + Remboursements anticipés structurels
Option crédits EL	production probable sur maturité moyenne observée
Titres obligataires / Dépôts	échancier contractuel non éligible aux opérations de refinancement BCE, net de la limite de la mise en pension de la trésorerie
Engagements hors-bilan	convention d'écoulement

Les lois d'écoulement conventionnelles relatives aux passifs sans échéance font l'objet d'une révision régulière de manière à les ajuster à minima au regard de l'évolution de la volatilité des encours (changement de comportement, etc.).

Les crédits accordés inscrits en hors bilan font l'objet d'un écoulement basé sur un modèle comportemental tenant compte du taux de transformation des offres, des délais de décaissements et de la durée de vie

effective de la production nouvelle de crédits (remboursements anticipés).

Exposition au risque

La Banque Postale a poursuivi en 2014 une gestion prudente de sa liquidité. Celle-ci s'est concrétisée par des excédents sur toute l'année, confortés par la qualité des actifs financiers détenus.

Le coefficient de liquidité règlementaire à un mois de La Banque Postale est de 207% au 31 décembre 2014, se plaçant là encore à un niveau supérieur à l'exigence minimale règlementaire de 100 %.

Le risque de liquidité court terme est mesuré via un indicateur interne qui confirme la situation excédentaire de liquidité court terme. Il s'appuie notamment sur des

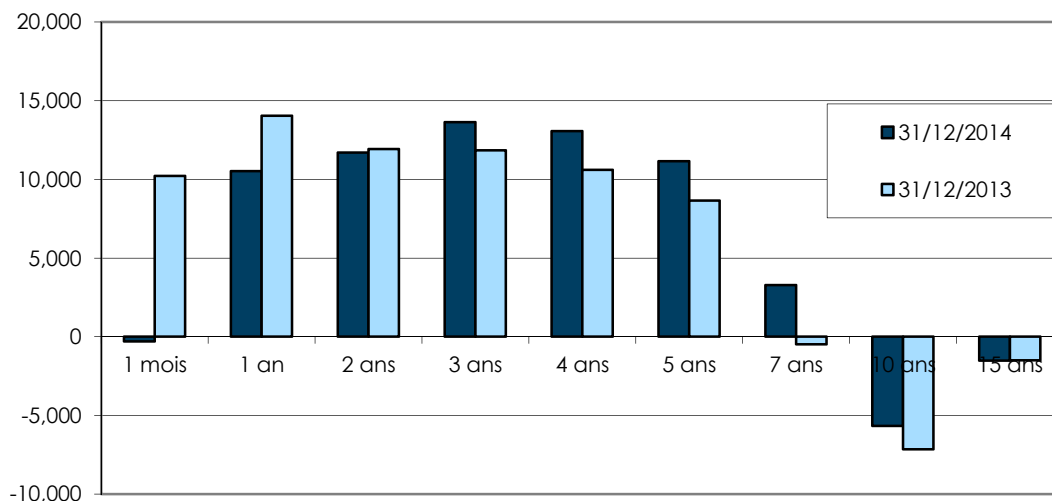
nouveaux indicateurs Bâlois (LCR). Des stress tests ont à nouveau été réalisés en 2014 pour vérifier la robustesse de la Banque vis-à-vis du risque de liquidité.

Le risque de liquidité structurel est mesuré via l'impasse de liquidité, construite par différence entre les écoulements statiques stressés des passifs (convention d'écoulement) et des actifs. La limite sur l'indicateur de liquidité structurel a été respectée en permanence en 2014.

Les maturités sur lesquelles portent le calcul sont les suivantes : 1 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, 7 ans, 10 ans, 15 ans. L'impasse est mesurée tous les mois et présentée dans le cadre des comités des risques et comités ALM.

Impasse de liquidité au 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013

en millions d'euros



Une impasse positive sur une maturité signifie que la banque dispose plus de ressources que d'emplois de maturité supérieure.

L'impasse de liquidité positive sur les maturités inférieures à 5 ans concrétise l'excès de liquidité de La Banque Postale. Cet excédent de liquidité est par ailleurs renforcé par la qualité des actifs financiers détenus et le classement comptable de ceux-ci dont il est tenu compte pour gérer la liquidité structurelle de la banque.

La baisse de liquidité structurelle sur le plot 5 ans s'explique par le développement des emplois clientèle notamment dédiés aux personnes morales.

Le dispositif de limites de liquidité est complété de scénarios de stress parmi lesquels le tarissement du marché des mises en pension de titres.

La ventilation des échéances des emplois et ressources par durée restant à courir est détaillée dans la note 37.2.

Risque de liquidité court terme

La limite de liquidité court terme est fixée en adéquation avec le futur dispositif Bâle III. Il s'agit

d'une limite à 30 jours qui compare le besoin de liquidité sur les 30 prochains jours par rapport au coussin d'actifs liquides disponible après stress de type LCR sur la fuite des dépôts. Le besoin de liquidité ne doit pas dépasser le coussin d'actifs liquides disponibles. Au 31 décembre 2014 La Banque Postale dispose d'un excédent de titres liquides de 19,7 milliards d'euros environ.

Technique de réduction du risque

En plus du cadre de gestion prudente de la liquidité mis en œuvre par le Comité ALM et le Comité des Risques, La Banque Postale est dotée de sources de financement diversifiées :

- un programme de 20 milliards d'euros de certificats de dépôts, dont le montant de titres émis varie entre 15 % et 40 % du programme, le but étant de maintenir le nom La Banque Postale sur le marché court terme et de satisfaire la clientèle institutionnelle
- Un programme de 10 milliards d'euros d'EMTN mis en place en fin d'année 2006, et mis à jour à l'été 2012. Ce programme est utilisé à moins de 10% à fin 2014.

- Un programme de 10 milliards d'euros d'EMTN pour l'émission d'Obligations de Financement de l'Habitat (OFH). Ce programme est utilisé à hauteur de 11% à fin 2014.
- Un portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance, principalement constitué d'obligations d'État, d'excellente qualité et rapidement mobilisables. À

fin 2014, cette réserve de liquidité représentait 35 milliards d'euros, et constitue une source durable de titres éligibles permettant d'accéder aux opérations de refinancement BCE ou au marché des mises en pension;

- Un accès au marché interbancaire.

33.5 Risque de taux

La supervision du risque de taux relève principalement du Comité ALM.

Le Comité ALM suit les indicateurs de taux et anticipe leur évolution à venir compte tenu des orientations de la politique commerciale et de l'observation du comportement des clients.

Mesure du risque

Le risque de taux représente l'éventualité de voir les marges futures ou la valeur économique de La Banque Postale affectée par les fluctuations des taux d'intérêt.

Les indicateurs de suivi du risque de taux à La Banque Postale sont de deux types :

- Ceux constituant une aide à la décision pour la mise en place de couvertures ;
- Ceux destinés à évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Dans la première famille se situent les indicateurs de sensibilité.

Ils portent à la fois sur la chronique des revenus futurs (sensibilité des marges futures) et sur la valeur actualisée des flux futurs (sensibilité de la VAN).

Ces sensibilités sont établies avec des scénarios de taux déterministes. En effet, il est toujours nécessaire de modéliser le comportement des clients, mais cette fois-ci face à des modifications de l'environnement des taux d'intérêt. Parmi les options implicites dont disposent les clients, les plus significatives, tant en terme d'impact sur le bilan que sur les marges, sont:

- le risque de remboursement anticipé des crédits en vie en cas de baisse des taux ;
- les risques sur l'épargne logement : collecte à un taux fixe élevé plus importante que prévu en cas de baisse des taux de marché, utilisation plus importante que prévue des droits à prêt à taux fixe bas en cas de hausse des taux de marché. Ces risques font d'ailleurs l'objet d'une provision spécifique, dont le montant est déterminé sur la base du même modèle de comportement des clients détenteurs d'épargne logement que celui utilisé dans les simulations sur les marges futures.

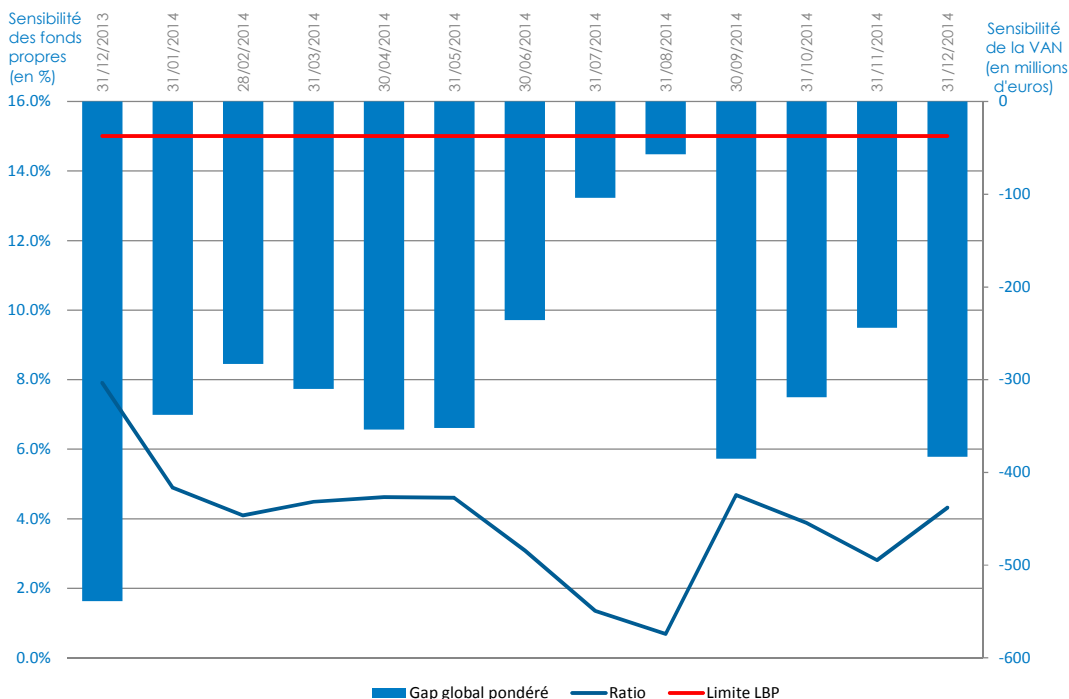
Dans la seconde famille des indicateurs se situe la mesure des fonds propres économiques (FPE) liés au risque global de taux.

- L'appréhension des FPE permet de démontrer la capacité de l'établissement à faire face à des évolutions adverses des marchés dans un intervalle de confiance donné à l'aide de ses fonds propres ;
- Les scénarios de stress, fondés sur la base de scénarios historiques ou hypothétiques, permettent de mieux connaître le profil de risque de l'établissement et surtout d'anticiper les mesures qu'il conviendrait d'adopter si ce scénario venait à se produire.

Gestion du risque

Le pilotage du risque de taux est assuré soit par des investissements en actifs financiers, en choisissant les maturités et les modalités d'indexation des coupons de ces derniers, soit par des instruments dérivés, de type fermes ou optionnels.

Exposition au risque



Conformément aux préconisations du Comité de Bâle, la hausse des taux d'intérêts instantanée et parallèle appliquée pour le calcul de la sensibilité de la valeur économique du bilan est de 200 bps. Cet indicateur est calculé sur un bilan statique, sans prise en compte de la production nouvelle. Les actifs et les passifs sans échéance contractuelle sont écoulés conformément aux scénarios validés par le comité ALM de la banque.

La sensibilité au risque global de taux a atteint son plus haut niveau en absolu en janvier 2014 avec une

sensibilité de l'impasse de taux à 4,7% pour une limite interne de 15% (Cette limite est fixée à 20 % dans la réglementation de Bâle).

Le niveau de volatilité de cet indicateur est dû en premier lieu à la taille des fonds propres du groupe et en second lieu aux mouvements significatifs sur la courbe des taux qui a influé sur les modèles d'écoulement et sur les volumes investis en 2014.

33.6 Risque de marché

La Banque Postale est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie et de gestion du bilan (portefeuille d'actifs disponibles à la vente et opérations de couverture).

Le portefeuille de marché, regroupant l'ensemble des opérations soumises aux risques de marché englobe non seulement le portefeuille de négociation, défini aux articles 102 à 104 Règlement (UE) N° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, mais également des opérations du portefeuille bancaire, dont les titres disponibles à la vente et certaines opérations de prêt/emprunt.

En matière de gestion des risques de marché, La Banque Postale est avant tout exposée au risque de taux, le risque de spread de crédit et marchés actions sont de taille plus faible, et les risques de change, notamment liés aux activités de mandats

internationaux et aux activités financières, ou les risques sur matières premières sont modérés.

Mesure du risque

Par souci de prudence, La Banque Postale a décidé d'encadrer l'ensemble de ses positions marquées au marché par une Value At Risk (99%, 1 jour), dont la limite est revue mensuellement par le Comité des Risques.

La VaR est un indicateur de risque largement utilisé par l'industrie bancaire et financière pour mesurer le degré d'exposition au risque de marché d'un portefeuille d'instruments financiers.

La VaR de la Banque Postale recouvre non seulement le portefeuille de transaction (impact sur le résultat de la juste valeur) mais aussi les positions comptabilisées en AFS (impact sur les fonds propres).

La VaR mise en œuvre à La Banque Postale est une VaR paramétrique, calculée à partir d'une matrice de variance-covariance couvrant les risques de taux,

spread, change, volatilité et les risques de variation des indices boursiers auxquels la banque est exposée. En termes de facteurs de risque, la principale approximation concerne le «risque spécifique de taux»: le risque de spread de crédit (auquel sont sensibles les obligations) est pris en compte par une approche secteur-rating qui ne capture qu'une partie de ce type de risque.

Cette matrice est calculée avec un facteur d'ajustement (scaling factor) visant à surpondérer les variations récentes par rapport aux variations plus anciennes.

L'implémentation de La Banque Postale ne couvre donc pas les risques de deuxième ordre (convexité) qui sont d'ailleurs peu présents dans ses livres.

La VaR ainsi calculée couvre partiellement les risques optionnels, les risques de second ordre n'étant pas pris en compte. Le développement de positions

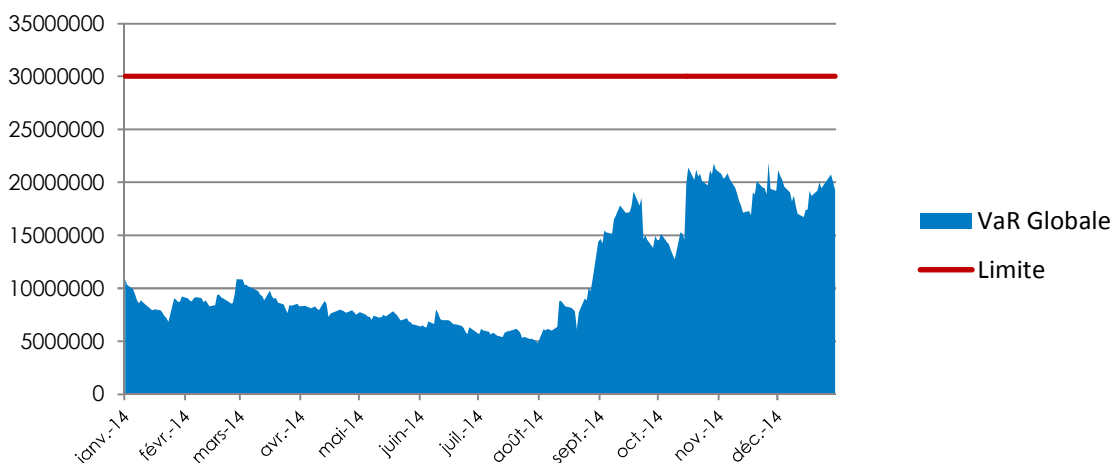
optionnelles, pour le moment non significatives, pourrait amener la Direction des risques à déployer une méthodologie plus adaptée.

La Direction des risques procède à une analyse ex-post (backtesting) des résultats du modèle mis en œuvre pour le calcul de la VaR afin d'en mesurer la qualité. Cette analyse consiste, au-delà du simple dénombrement des dépassements, à mesurer le respect de certaines hypothèses (notamment la normalité et le caractère markovien des distributions).

Les mesures de la VaR sont complétées mensuellement par des simulations de stress visant à mesurer l'exposition de la Banque à des situations de marché dépassant l'intervalle de confiance retenu pour le calcul de la VaR.

Exposition au risque

Évolution de la VaR globale



(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
VaR globale	19,3	11,6
VaR des opérations enregistrées en portefeuille de négociation	7,9	3,4

Contribution des facteurs de risques de la VaR GLOBALE

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'intérêts	16,9	7,3
Spreads de crédit	(0,1)	1,4
Change	(0,5)	0,7
Marchés action	3,2	2,3
Volatilité	(0,2)	(0,1)
TOTAL	19,3	11,6

Statistiques sur l'exercice 2014

(en millions d'euros)	Moyenne	Minimum	Maximum
VaR globale	11,2	4,8	21,9
VaR des opérations enregistrées en portefeuilles de négociation	3,9	1,5	10,0

La VaR Globale de La Banque Postale est sur une tendance haussière. Cette dernière est due principalement à l'augmentation des positions du desk ALM en couverture du risque de taux du bilan.

NOTE 34 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

- 34.1 Juste valeur des instruments financiers par catégories
- 34.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers
- 34.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres
- 34.4 Instruments financiers de couverture
- 34.5 Reclassements d'actifs financiers
- 34.6 Compensation des dérivés

34.1 Juste valeur des instruments financiers par catégories

Les tableaux ci-dessous présentent la juste valeur des instruments financiers inscrits au bilan, ainsi que leur répartition selon les catégories prévues par IAS 39 :

Au 31 décembre 2014

	31/12/2014		Valeurs au bilan selon les catégories IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat Trading	Juste valeur par résultat sur option	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dettes au coût amorti	Couverture
<i>(en millions d'euros)</i>									
ACTIFS									
Actifs bancaires									
Prêts et créances sur la clientèle	67 857	71 508				67 857			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	83 315	83 564				83 315			
Portefeuille de titres	52 541	56 120	9 673		12 985		28 297		1 587
Autres actifs financiers courants	1 521	1 521				1 345			177
Actifs non bancaires									
Autres actifs financiers non courants	831	831	472		262	66			31
Créances clients et autres créances	3 303	3 303				3 303			
Autres actifs financiers courants	383	383	163		154	46			20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 389	1 389	514			875			
PASSIFS									
Passifs bancaires									
Dettes envers les établissements de crédit	15 157	15 735						15 157	
Opérations avec la clientèle	167 251	170 492						167 251	
Dettes représentées par un titre et autres	15 143	14 864	327	5		1 591		10 903	2 316
Passifs non bancaires									
Emprunts obligataires et dettes financières	7 005	7 800	50	2 096				4 858	
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 321	4 321						4 321	

Au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	31/12/2013		Valeurs au bilan selon les catégories IAS 39						
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat Trading	Juste valeur par résultat sur option	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Dettes au coût amorti	Couverture
ACTIFS									
Actifs bancaires									
Prêts et créances sur la clientèle	59 204	61 633				59 204			
Créances sur les établissements de crédit	82 894	83 102				82 894			
Portefeuille de titres	50 566	53 892	5 382		12 793		32 261		130
Autres actifs financiers courants	1 435	1 435				1 336			99
Actifs non bancaires									
Autres actifs financiers non courants	938	938	548		265	94			31
Créances clients et autres créances	2 810	2 810				2 810			
Autres actifs financiers courants	433	433	252		112	49			20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 104	2 104	1 229			875			
PASSIFS									
Passifs bancaires									
Dettes envers les établissements de crédit	14 757	14 840						14 757	
Opérations avec la clientèle	166 583	166 602						166 583	
Dettes représentées par un titre et autres	6 801	6 856	112	6				6 301	372
Passifs non bancaires									
Emprunts obligataires et dettes financières	7 071	7 587	85	2 222				4 764	
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 357	4 357						4 357	

34.2 Méthodes de calcul de la juste valeur des instruments financiers

34.2.1 Instruments financiers hors activités bancaires

La juste valeur de la dette obligataire et des swaps associés est déterminée au moyen d'un modèle de calcul reposant sur des données observables, correspondant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs définie par IFRS 7. Ce modèle de calcul est détaillé ci-dessous.

Chaque produit financier est appréhendé comme une série de flux futurs déterminés ou non à la date de calcul. Le calcul des justes valeurs repose sur l'actualisation de ces flux futurs de trésorerie. Les facteurs d'actualisation sont déduits à partir d'une courbe zéro coupon elle-même établie à partir d'un benchmark de produits de taux s'échelonnant sur plus de 40 échéances. En ce qui concerne le calcul de la juste valeur de la dette obligataire, le spread de crédit de La Poste est ajouté à la courbe zéro coupon. Le spread de crédit implicite de la Poste est déterminé à partir des fourchettes de prix proposées par différents contributeurs du marché (brokers) qui sont ajustées pour tenir compte des données observées sur le marché (dispersion des prix et des fourchettes).

Dans le cas de flux dépendant d'un taux variable encore indéterminé à la date de calcul, une estimation des taux futurs est réalisée en prenant en compte la structure à terme des taux d'intérêt.

En ce qui concerne les produits financiers comprenant des flux dans différentes devises, les flux sont actualisés par devise selon des facteurs d'actualisation propres à chaque devise. Les valeurs de marché en devises obtenues sont ensuite converties en euros au cours de change BCE du jour de calcul.

Les produits optionnels sont déterminés en prenant en compte la volatilité implicite des marchés au regard des dates d'exercice des options.

En ce qui concerne les actifs et passifs financiers courants, leur juste valeur est assimilable à leur valeur au bilan, compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

La juste valeur des titres obligataires et des parts d'OPCVM est déterminée en utilisant des prix cotés.

34.2.2 Instruments financiers des activités bancaires

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La norme IAS 39 préconise en premier lieu l'utilisation d'un prix coté sur un marché actif pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier. Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles dans des conditions de concurrence normale. En l'absence de marché actif la juste valeur doit être déterminée par utilisation de techniques de valorisation.

Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans un contexte de concurrence normale. Elles reposent sur les données issues du marché, des justes valeurs d'instruments identiques en substance, de modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options et font appel à des méthodes de valorisation reconnues. L'objectif d'une technique de valorisation est d'établir quel aurait été le prix de l'instrument dans un marché normal.

A titre d'exemple, la juste valeur des titres obligataires, des titres à revenu variable et des futures est déterminée en utilisant des prix cotés. L'utilisation de techniques de valorisation concerne les dérivés de gré à gré, les titres à intérêts précomptés (Billets de Trésorerie, Certificats de dépôts...), les dépôts-repo.

La valeur de marché des titres de participation non cotés classés en titres disponibles à la vente est déterminée par référence à certains critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité et l'actualisation de cash flows futurs. Ils sont considérés comme de niveau 3.

Les titres de participation non consolidés dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (bid) et le prix offert à l'achat (ask) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

Juste valeur des crédits

Le périmètre retenu est l'ensemble des crédits tirés et inscrits au bilan de La Banque Postale. Les crédits accordés mais non encore tirés ne sont pas pris en compte : l'hypothèse retenue étant que comme leur taux venait d'être fixé, leur valeur ne devait pas s'éloigner du nominal prêté.

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes pour les types de crédits commercialisés par la banque :

- La juste valeur des découverts sur comptes à vue est présumée correspondre à l'encours comptable en raison de leur faible durée (obligation pour le client de redevenir créditeur en moins d'un mois).
- -La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes consistant à actualiser les flux futurs recouvrable de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir actualisés sur la base des taux de cession internes.

Juste valeur des dépôts

Les principales hypothèses sous-jacentes au calcul sont les suivantes :

- Pour les dépôts dont le taux de rémunération est administré, les Livrets B, Livrets Jeune, les Plan d'épargne Populaire et les comptes à terme la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours.
- La juste valeur des dépôts à vue est présumée correspondre à la valeur comptable de l'encours nette de la valeur pied de coupon des swaps en couverture des dépôts à vue (via l'option « carve out »).

Juste valeur des instruments de dette détenus ou émis

La juste valeur des instruments financiers cotés correspond au cours de cotation à la clôture. La juste valeur des instruments financiers non cotés est déterminée par actualisation des flux futurs au taux du marché en vigueur à la date de clôture

Tous ces instruments sont considérés comme de niveau 2, les paramètres les plus significatifs au regard de la valeur de marché de ces instruments étant considérés comme observables indirectement.

34.2.3 Classement hiérarchique des évaluations à la juste valeur comptabilisées au bilan

Les niveaux hiérarchiques de juste valeur définis par la norme IFRS 7 sont les suivants :

- Niveau 1 : Valorisation déterminée par des prix cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données observables
- Niveau 3 : Valorisation déterminée par des techniques utilisant des données non observables

Au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES			
Effets publics et valeurs assimilées	783		
Obligations et autres titres à RF	2 803	5 746	
Actions et autres titres à RV	45		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 631	5 746	
Instrument dérivé de taux d'intérêts		279	
Instrument dérivé de cours de change		11	
Instrument dérivé sur actions et indices		6	
Dérivés de transaction		297	
Instrument dérivé de taux d'intérêts		1 359	
Instrument dérivé de couverture de juste valeur		1 359	
Instrument dérivé de taux d'intérêts	96	77	
Instrument dérivé de couverture de flux de trésorerie	96	77	
Effets publics et valeurs assimilées	2 177	36	
Obligations et autres titres à RF	8 766	661	
Actions et autres titres à RV	963	265	116
Titres de participation non consolidés			118
Actifs financiers disponibles à la vente	11 905	962	234
ACTIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES			
Autres actifs financiers non courants	190	491	33
Créances clients et autres créances		3 303	
Autres actifs financiers courants	273	110	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	1 386	
PASSIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES			
Dettes représentées par un titre		5	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		5	
Instrument dérivé de taux d'intérêts		282	
Instrument dérivé de cours de change		1	
Autres instruments dérivés		27	
Instrument dérivé sur actions et indices		18	
Instrument dérivé de transaction		327	
Instrument dérivé de taux d'intérêts		432	
Instrument dérivé de couverture de juste valeur		432	
PASSIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES			
Emprunts obligataires et dettes financières		7 005	
Dettes fournisseurs et autres dettes		4 321	

Transferts du niveau 1 vers le niveau 2 : Actif : 491,7 millions d'euros, Passif : néant

Transferts du niveau 1 vers le niveau 3 : Actif : 104,4 millions d'euros, Passif : néant

Transferts du niveau 2 vers le niveau 1 : Actif : 6,9 millions d'euros, Passif : néant

Au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)

ACTIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Effets publics et valeurs assimilées	105		
Obligations et autres titres à RF	1 719	3 378	
Actions et autres titres à RV	51		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 875	3 378	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		118	
Instruments dérivés de cours de change		3	
Instruments dérivés sur actions et indices		7	
Dérivés de transaction		128	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		129	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		129	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		92	
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		92	
Effets publics et valeurs assimilées	2 049	36	
Obligations et autres titres à RF	9 283	121	
Actions et autres titres à RV	1 176		
Titres de participation non consolidés			127
Actifs financiers disponibles à la vente	12 509	157	127
ACTIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES			
Autres actifs financiers non courants	304	638	
Créances clients et autres créances		2 936	
Autres actifs financiers courants	252	179	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 061	1 102	
PASSIFS DES ACTIVITÉS BANCAIRES			
Dettes représentées par un titre		6	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		6	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		73	
Instruments dérivés de cours de change		6	
Autres instruments dérivés		20	
Instruments dérivés sur actions et indices		12	
Instruments dérivés de transaction		112	
Instruments dérivés de taux d'intérêts		372	
Instruments dérivés de couverture de juste valeur		372	
PASSIFS DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES			
Emprunts obligataires et dettes financières		7 103	
Dettes fournisseurs et autres dettes		4 424	

Justes valeurs de niveau 3 : rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture (activités bancaires)

(en millions d'euros)	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par résultat sur option	Dérivés de transaction	Dérivés de couverture	Actifs disponibles à la vente	TOTAL
Ouverture					127	127
Gains & pertes enregistrés en résultat					(2)	(2)
Gains & pertes enregistrés en capitaux propres					1	1
Achats					30	30
Ventes					(11)	(11)
Autres mouvements					(5)	(5)
Transferts vers ou hors niveau 3					95	95
CLÔTURE					234	234

Justes valeurs de niveau 3 : profits et pertes de la période comptabilisés en résultat

Néant

34.3 Impact des instruments financiers sur le résultat et les capitaux propres

Activités non bancaires

Les impacts sur le résultat des instruments financiers du Groupe hors activités bancaires sont détaillés en note 13 « Résultat financier ».

Activités bancaires

Le tableau ci-dessous détaille les impacts sur le résultat et les capitaux propres des instruments financiers des activités bancaires.

2014	Variations de juste valeur					Gain (perte) net
	Produits (charges) d'intérêts	Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres	Dépréciation	Décomptabilisation et dividendes	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts, créances et dettes	2 027			(163)		1 864
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 003					1 003
Actifs disponibles à la vente	160		58		169	387
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		19				19
TOTAL	3 190	19	58	(163)	169	3 273
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	

2013	Variations de juste valeur					Gain (perte) net
	Produits (charges) d'intérêts	Juste valeur en résultat	Juste valeur en capitaux propres	Dépréciation	Décomptabilisation et dividendes	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Prêts, créances et dettes	1 932			(154)		1 778
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	1 129					1 129
Actifs disponibles à la vente	246		28		117	391
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		26				26
TOTAL	3 307	26	28	(154)	117	3 324
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	

- (a) Correspond au net des « Intérêts et produits assimilés » et des « Intérêts et charges assimilés » figurant dans le PNB (cf. note 7).
 (b) Correspond à la ligne du PNB « Gains ou pertes sur opérations nets sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».
 (c) Correspond au montant constaté dans la variation des capitaux propres de l'année.
 (d) + (e) Correspond à la ligne du PNB « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

34.4 Instruments financiers de couverture

Activités non bancaires

Les effets sur les comptes consolidés de la couverture de juste de valeur des emprunts obligataires sont décrits en note 30.

Activités bancaires

Les instruments dérivés de couverture des activités bancaires (voir note 2.14.6) se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie		Couverture d'investissement net en devises		TOTAL	
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Dérivés de taux								
31/12/2013	129	372	92				221	372
31/12/2014	1 359	432	174				1 533	432

Le tableau ci-dessous présente une analyse des impacts en résultat des opérations de couverture des activités bancaires :

	2014			2013		
	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net en devises	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net en devises
<i>(en millions d'euros)</i>						
Produits d'intérêts sur opérations de couverture	182	29		149		
Charges d'intérêts sur opérations de couverture	(111)	-		(176)		
Produits (charges) d'intérêts nets sur opérations de couverture	71	29		(27)		
Variation nette de juste valeur des instruments couverts et de couverture	-	-		(12)		
Inefficacité	-	-				
Variation nette de juste valeur sur opérations de couverture				(12)		

34.5 Reclassements d'actifs financiers

La Banque Postale avait utilisé en 2008 les possibilités de reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « prêts et créances » offertes par l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7.

Le transfert d'une partie des titres du portefeuille des actifs disponibles à la vente qui ne présentaient plus la liquidité attendue vers le portefeuille prêts et créances permet de donner une meilleure image dans les états financiers de l'allocation de ressources de La Banque Postale.

Ces reclassements avaient été réalisés à la juste valeur en date du 1^{er} juillet 2008.

Aucun nouveau reclassement n'a été réalisé en 2014 et 2013.

Les titres reclassés représentent un montant de 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2013. La juste valeur de ces titres s'élève à 4,2 millions d'euros. Les intérêts enregistrés au cours de l'exercice et en 2013 ne sont pas significatifs.

34.6 Compensation des instruments financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les informations requises par IFRS 7 sur les instruments financiers compensés au bilan, ainsi que sur les instruments financiers non compensés, mais faisant l'objet d'accords de compensation globale exécutoires, ou d'accords similaires.

34.6.1 Instruments dérivés des activités industrielles et commerciales

2014

	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	F=C-D-E
<i>(en millions d'euros)</i>						
Instruments financiers dérivés actifs	388		388	28	353	7
Instruments financiers dérivés passifs	37		37	28	12	(0)
Instruments dérivés actifs sur fonds dédiés						
Instruments dérivés passifs sur fonds dédiés	13		13		12	0

2013

	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Montants nets
	A	B	C=A-B	Instruments dérivés D	Cash collatéral E	F=C-D-E
<i>(en millions d'euros)</i>						
Instruments financiers dérivés actifs	419		419	52	365	1
Instruments financiers dérivés passifs	69		69	52	17	0
Instruments dérivés actifs sur fonds dédiés						
Instruments dérivés passifs sur fonds dédiés	16		16		14	2

La Poste a mis en place avec l'ensemble de ses contreparties de marché des conventions cadre afin de réduire son exposition en cas de défaillance de ses contreparties de marché. Ces accords se traduisent par le versement à la contrepartie gagnante par la contrepartie perdante d'un dépôt de garantie sous forme de numéraire équivalent à la position nette des

dérivés. La fréquence des appels de marge est hebdomadaire ou quotidienne selon les contreparties. Ces accords ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des dérivés actifs et passifs au bilan. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation.

34.6.2 Instruments financiers des activités bancaires

2014

	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Montants nets
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	9 674		9 674	587	1 201		7 886
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	1 829		1 829	587	1 201		42
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	155 359	4 188	151 171	532		2 716	147 923
Dont mises en pension	7 436	4 188	3 248	532		2 716	0
Comptes de régularisation et autres actifs	2 287		2 287	3			2 284
Dont dépôts de garantie donnés	5		5	3			2
Autres actifs non soumis à compensation	49 707		49 707				49 707
TOTAL ACTIF	217 027	4 188	212 839	1 123	1 201	2 716	207 800
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	764		764	587	130		47
Dont portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5		5				5
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	736		736	587	130		19
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	187 256	4 188	183 067	532	91	15 645	166 798
Dont opérations de pension	20 562	4 188	16 374	532	91	15 645	105
Autres dettes non soumises à compensation (hors capitaux propres)	20 400		20 400				20 400
TOTAL PASSIF	208 420	4 188	204 232	1 119	221	15 645	187 246

2013

	Montants bruts	Montants compensés au bilan	Montants nets au bilan	Montants non compensés au bilan		Instruments reçus/donnés en garantie	Montants nets
(en millions d'euros)	A	B	C=A-B	Instruments financiers D	Cash collatéral D	E	F=C-D-E
ACTIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5 602		5 602	145	148		5 309
Dont portefeuille de titres de transaction	5 250		5 250				5 250
Dont autres actifs financiers	2		2	1	1		0
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	349		349	145	147		57
Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle	144 938	2 832	142 106		6	1 985	140 115
Dont mises en pension	4 828	2 832	1 996		6	1 985	5
Autres actifs non soumis à compensation	53 669		53 669				53 669
TOTAL ACTIF	204 208	2 832	201 377	145	154	1 985	199 092
PASSIFS							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	489		489	145	229		115
Dont portefeuille évalué en valeur de marché sur option	6		6				6
Dont dérivés (incluant les dérivés de couverture)	484		484	145	229		109
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	184 475	2 832	181 643		111	15 765	165 767
Dont opérations de pension	18 914	2 832	16 082		111	15 765	206
Autres dettes non soumises à compensation (hors capitaux propres)	11 915		11 915				11 915
TOTAL PASSIF	196 879	2 832	194 047	145	341	15 765	177 796

NOTE 35 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

- 35.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public
- 35.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation
- 35.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

35.1 Relations avec l'État et les entreprises du secteur public**35.1.1 Relations avec l'État**

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du Ministre chargé de l'Industrie, auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement.

Un nouveau contrat d'entreprise a été signé le 1^{er} juillet 2013 entre La Poste et l'État pour la période 2013-2017. Ce contrat met à jour les engagements respectifs de La Poste et de l'État pour les cinq prochaines années, notamment :

- Le maintien des missions de service public confiées à La Poste : le service universel postal, le transport et distribution de la presse, l'accessibilité bancaire et l'aménagement du territoire, avec pour ces trois dernières missions le maintien du principe de compensation des coûts.
- Une trajectoire de qualité de service renforcée.
- Des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies.
- La mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

En ce qui concerne les activités bancaires du Groupe, les taux de commissionnement sur les produits d'épargne réglementée (livret A, Livret Développement Durable et LEP) sont fixés par l'État. L'évolution de ces taux a un effet direct sur le produit net bancaire de La Banque Postale.

35.1.2 Relations avec les entreprises du secteur public

Le Groupe La Poste réalise des transactions courantes, aux conditions de marché, avec des entreprises du secteur public.

35.2 Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

Les transactions réalisées entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les entreprises associées concernent essentiellement CNP Assurances, avec laquelle La Banque Postale a signé une convention de partenariat commercial donnant lieu au versement de commissions. Les effets sur les comptes du Groupe des transactions avec CNP Assurances sont résumés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits	591	524
Charges		
Créances	146	116
Dettes	122	131

Les transactions avec les autres entreprises associées, ainsi qu'avec les coentreprises, ne sont pas significatives.

35.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

La rémunération des principaux dirigeants du Groupe La Poste s'est élevée en cumulé à 5,1 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (5,8 millions d'euros en 2013). Les dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage postérieur à l'emploi spécifique.

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres du Comité Exécutif.

NOTE 36 ENGAGEMENTS HORS-BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

- 36.1 Engagements de location
- 36.2 Engagements des activités bancaires
- 36.3 Autres engagements donnés
- 36.4 Autres engagements reçus
- 36.5 Autres engagements
- 36.6 Passifs éventuels

36.1 Engagements de location

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles pour lesquelles le Groupe est preneur se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Moins de 1 an	533	520
Entre 1 et 5 ans	993	915
Plus de 5 ans	459	423
TOTAL	1 986	1 858

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles se sont élevés à 677 millions d'euros en 2014 (659 millions d'euros en 2013).

36.2 Engagements des activités bancaires

La valeur contractuelle des engagements donnés et reçus dans le cadre des activités de La Banque Postale est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Engagements de financement, de garantie et sur titres donnés		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	200	305
en faveur de la clientèle	17 747	20 197
Engagements de garantie		
en faveur d'établissements de crédit	370	412
en faveur de la clientèle ^(a)	3 066	3 278
Engagements sur titres à livrer	1 040	2 075
Engagements de financement, de garantie et sur titres reçus		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit ^(b)	2 552	3 317
reçus de la clientèle	740	970
Engagements de garantie		
reçus d'établissements de crédit	29 352	29 516
reçus de la clientèle	8 687	8 543
Engagements sur titres à recevoir	108	236
Autres engagements donnés ^{(b)(c)}	6 659	5 029

(a) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs de parts d'OPCVM générées par les entités du Groupe.

(b) Dont engagements donnés (2 437 millions d'euros) et reçus (2 301 millions d'euros) dans le cadre du dispositif de gestion des garanties « 3 G » avec la Banque de France qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de celle-ci

(c) Comprend en 2014 3 995 millions d'euros (2 370 millions d'euros en 2013) au titre du nantissement de crédits immobiliers qui viennent en couverture des émissions obligataires réalisés par la société de financement à l'habitat du groupe (La Banque Postale Home Loan SFH).

Engagements relatifs au Crédit Logement

- Le Groupe La Poste s'est engagé à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité.
- Le Groupe s'est engagé à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du Crédit Logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élevait au 31 décembre 2014 à 369 millions d'euros.

Juste valeur des actifs reçus en garantie et dont le Groupe peut disposer

La juste valeur des titres reçus en pension livrée s'élève à 3 255 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Les appels de marge sur les titres mis en pension et les dérivés représentent un montant de 1 672 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Engagement reçu de la Banque Européenne d'Investissement

La Banque Postale a reçu un engagement de refinancement de projet (collèges, hôpital, fibre optique) auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant global de 300 millions d'euros.

36.3 Autres engagements donnés

36.3.1 Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 14 millions d'euros au 31 décembre 2014.

36.3.2 Engagements liés à l'acquisition de Seur

En vertu du pacte d'actionnaire conclu le 10 mars 2008 avec des franchisés Seur, actionnaires de Seur SA, GeoPost a accordé à chaque actionnaire une option individuelle de vente aux conditions suivantes :

- cession à GeoPost de la totalité des actions Seur SA. Le Groupe a enregistré la dette correspondante.
- cession des actions des franchises détenues.
- option exercable sur une durée de vingt ans à compter du 10 mars 2008, sous réserve de l'acquisition par GeoPost d'une franchise postérieurement à cet accord.
- l'obligation d'achat garantie par GeoPost est plafonnée à un montant annuel de cent millions d'euros.

Ces options sont actives depuis l'acquisition de la franchise de Teruel par GeoPost en mars 2009.

36.3.3 Engagements liés à la cession des sociétés DPD Bulgarie et DPD Roumanie

Dans le cadre de la cession des sociétés DPD Bulgaria et DPD Romania, GeoPost SA a donné un ensemble de garanties à l'acquéreur, comprenant notamment :

- garanties de la propriété des titres et garanties fiscales et sociales, pour une période de 60 mois
- garanties concernant la conformité des états financiers publiés au 31 décembre 2013 et au 30 mars 2014 ou concernant tout autre domaine administratif, pour une période de 18 mois

L'indemnisation potentielle serait égale à 100% des dommages dans la limite de :

- pour l'acquisition de DPD Bulgaria : 417 400 euros, à l'exception de la propriété des titres qui est garantie jusqu'au prix de cession de 100% des actions, soit 4,2 millions d'euros.
- pour l'acquisition de DPD Romania : 891 800 euros, à l'exception de la propriété des titres qui est garantie jusqu'au prix de cession de 100% des actions, soit 8,8 millions d'euros et des garanties fiscales et sociales qui sont accordées pour un montant maximum de 2 millions d'euros.

Toute réclamation pour être recevable doit être supérieure à 10 000 euros ou la somme des réclamations doit être supérieure à 50 000 euros.

36.3.4 Engagement d'acquisition d'immobilisations

La Poste s'est engagée en 2011 auprès de Renault à lui commander 10 000 véhicules électriques à l'horizon 2015. Au 31 décembre 2014, cet engagement représente 128 millions d'euros.

36.3.5 Fonds de logements social

La Poste et les organisations syndicales ont signé le 7 avril 2014 un accord sur la politique du logement social de La Poste, qui concerne l'achat de réservation de logements sociaux pour les postiers dans des programmes de construction de sociétés HLM. Le montant alloué à ce fonds s'élève à 20 millions d'euros pour la période 2014-2016. Au 31 décembre 2014, cet engagement représente 14 millions d'euros.

36.3.6 Actions de mécénat

La Poste s'est engagée à financer diverses actions de mécénat pour un montant total de 12 millions d'euros au 31 décembre 2014.

36.4 Autres engagements reçus

36.4.1 Cautions, avals et garanties

Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2014 à 51 millions d'euros, dont 42 millions d'euros pour La Poste.

36.4.2 Lignes de crédit

- La Poste dispose d'une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 650 millions d'euros à 5 ans

valable jusqu'en octobre 2018 pour laquelle elle a reçu un engagement des neuf banques constituant le pool bancaire. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2014.

- La BNPP a accordé à La Poste en octobre 2013 une ligne de crédit confirmé d'un montant de 75 M€ pour une durée de 5 ans. Cette ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2014.

36.4.3 Promesses de vente d'immeubles

Le Groupe La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2015. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élevé au 31 décembre 2014 à 39 millions d'euros.

36.4.4 Promesses de vente de titres

Le Groupe des Caisses d'Épargne a consenti le 21 décembre 2000 au groupe La Poste une promesse de vente irrévocable et sans réserve portant sur les actions CNP Assurances et les titres additionnels représentant 2 % du capital de CNP Assurances.

36.4.5 Engagements liés à l'acquisition de Seur

- Dans le cadre de l'apport de Guadalpack en juillet 2012 à GeoPost Espagne, le contrat inclut des garanties données par l'apporteur, pour une durée de dix-huit mois à compter de la prise de participation ou dans le délai de prescription du sous-jacent (notamment dans le domaine fiscal). Au 31 décembre 2014, il ne reste que les garanties fiscales (durée 5 ans). Par ailleurs, en cas de violation de la clause de non-concurrence qui court sur une période de 5 ans, les vendeurs devront verser à GeoPost Espagne une indemnité d'un montant équivalent à 10% du prix d'acquisition, soit 1,7 millions d'euros.
- Au titre de l'acquisition de Transvaleria par GeoPost España Parcel le 2 mars 2012, les vendeurs ont constitué un dépôt en garantie de passif de 80 000 euros, diminuant de 20 000 euros chaque année. Cette garantie s'éteindra le 2 mars 2016. En cas de violation de la clause de non-concurrence qui court sur une période de 5 ans, les vendeurs devront verser à Seur GeoPost une indemnité à hauteur de 10% du prix d'acquisition, soit 125 000 euros.
- Dans le cadre de l'acquisition de Transportes Urgentes Guadalajara le 10 juillet 2013, des garanties ont été octroyées par les vendeurs, en accord avec les délais et obligations légales, pour une durée de cinquante-deux mois en matière d'obligations fiscales et sociales et pour une durée de 18 mois pour les autres garanties, à compter de la date de la signature. Les vendeurs ont également constitué un dépôt en garantie de passif de 500 000 euros, dont le montant diminue de 100 000 euros chaque année. Cette garantie s'éteindra le 10 juillet 2018. Les vendeurs devront également, en cas de violation de la clause de non-concurrence qui court sur une période de 5 ans, verser à Seur GeoPost une indemnité d'un montant équivalent à 10% du prix d'acquisition, soit 1,1 million d'euros.

- Au titre de l'acquisition de Transcoba le 26 juillet 2013, le contrat prévoit des garanties accordées par les vendeurs, en accord avec les délais et obligations légales, pour une durée de cinquante-deux mois en matière d'obligations fiscales et sociales et pour une durée de 18 mois pour les autres garanties, à compter de la date de la signature. De plus, les vendeurs ont constitué un dépôt en garantie de passif de 600 000 euros, diminuant de 150 000 euros chaque année et qui s'éteindra le 26 juillet 2017. Enfin, en cas de violation de la clause de non-concurrence qui court sur une période de 5 ans, les vendeurs devront verser à Seur GeoPost une indemnité à hauteur de 10% du prix d'acquisition, soit 548 000 euros
- Au titre de l'acquisition de Tursa Transportes y Servicios 2000 le 19 décembre 2013, le contrat prévoit des garanties accordées par les vendeurs, en accord avec les délais et obligations légales, pour une durée de cinquante-deux mois en matière d'obligations fiscales et sociales et pour une durée de 18 mois pour les autres garanties, à compter de la date de la signature. De plus, les vendeurs ont constitué un dépôt en garantie de passif de 400 000 euros, diminuant de 100 000 euros chaque année et qui s'éteindra le 19 décembre 2017. Par ailleurs, en cas de violation de la clause de non-concurrence qui court sur une période de 5 ans, les vendeurs devront verser à Seur GeoPost une indemnité de 885 000 euros.
- Dans le cadre de l'acquisition de Logistica Menorca le 8 juillet 2014, des garanties ont été octroyées par les vendeurs, en accord avec les délais et obligations légales, pour une durée de cinquante-deux mois en matière d'obligations fiscales et sociales et pour une durée de 18 mois pour les autres garanties, à compter de la date de la signature. De plus, les vendeurs ont constitué un dépôt en garantie de passif de 100 000 euros, diminuant de 25 000 euros chaque année et qui s'éteindra le 8 juillet 2018. Les vendeurs devront également, en cas de violation de la clause de non-concurrence qui court sur une période de 5 ans, verser à Seur GeoPost une indemnité d'un montant équivalent à 10% du prix d'acquisition, soit 150 000 euros.
- Au titre de l'acquisition de Repsa Transportes y Servicios 2000 le 8 juillet 2014, le contrat prévoit des garanties accordées par les vendeurs, en accord avec les délais et obligations légales, pour une durée de cinquante-deux mois en matière d'obligations fiscales et sociales et pour une durée de 18 mois pour les autres garanties, à compter de la date de la signature. De plus, les vendeurs ont constitué un dépôt en garantie de passif de 400 000 euros, diminuant de 100 000 euros chaque année et qui s'éteindra le 8 juillet 2018. Par ailleurs, en cas de violation de la clause de non-concurrence qui court sur une période de 5 ans, les vendeurs devront verser à Seur GeoPost une indemnité de 867 000 euros.

36.4.6 Engagements liés à l'acquisition de Lisespo Transportes

Dans le cadre de l'acquisition de Lisespo Transportes le 20 novembre 2014, des garanties ont été données par

les vendeurs, concernant des actes et omissions de gestion antérieurs à la date de signature du contrat et dont découleraient des obligations :

- dans le domaine fiscal, jusqu'au 30 novembre 2018
- relatives à la Sécurité sociale, jusqu'au 30 novembre 2024
- dans le domaine du droit du travail pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du contrat
- dans tout autre domaine (administratif, pénal, civil,...) pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du contrat

Les vendeurs ont constitué un dépôt en garantie de passif de 500 000 euros, dont le montant diminue de 100 000 euros les deux premières années, puis de 150 000 euros la troisième année. Cette garantie s'éteindra le 20 novembre 2018. Par ailleurs, en cas de violation de la clause de non-concurrence qui court sur une période de 5 ans, les vendeurs devront verser à GeoPost SA une indemnité de 704 000 euros.

36.4.7 Engagements liés à l'acquisition de Biocair

Lors de l'acquisition par IBC Inc de la société Biocair en août 2012, des garanties ont été données par les vendeurs en cas de litige fiscal pour une durée de sept ans à compter de la notification du redressement. La garantie ne pourra être engagée que si le montant agrégé des litiges est supérieur à 100 KGBP, plafonnée à 75% des montants en cause.

36.4.8 Engagements liés à l'acquisition de Docapost BPO (ex-Extelia)

Dans le cadre de l'acquisition d'Extelia en 2008, une garantie de passif a été accordée par le vendeur pour une durée de 10 ans, sans limite de montant en ce qui concerne les risques liés à la conformité réglementaire.

36.4.9 Engagements liés à l'acquisition de Sogec

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Sogec en décembre 2010, une garantie de passif a été accordée par le vendeur, limitée à un pourcentage de la valeur d'entreprise (fixée à 42 millions d'euros en date d'acquisition) : 15% la première année, puis 10%, 5% et 1,5%. Cette garantie court jusqu'au 28 février 2015 en matière sociale et a expiré le 28 février 2014 en matière fiscale et le 12 juin 2012 pour les autres domaines.

36.4.10 Engagements liés à l'acquisition de Mediaprisme

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Mediaprisme en mars 2011 une clause de réduction de prix couvrant les dommages éventuels a été accordée par le vendeur, pour un montant maximum dégressif par année : 2 millions d'euros la première année, puis 1,33 million d'euros, 660 milliers d'euros et enfin 330 milliers d'euros. Cette couverture court pendant la durée de la prescription légale augmentée de 2 mois en matière fiscale et sociale et pendant 3 ans pour les autres domaines.

36.4.11 Engagements liés à l'acquisition de Cabestan

Dans le cadre de l'acquisition de la société Cabestan en juillet 2012, une clause de réduction de prix couvrant les dommages éventuels a été accordée par les vendeurs pour un montant maximum dégressif par année : 1 million d'euros la première année, puis 667 milliers d'euros et enfin 330 milliers d'euros. Cette couverture court pendant la durée de la prescription légale augmentée de 2 mois en matière fiscale et sociale et pendant 3 ans pour les autres domaines.

36.4.12 Engagements liés à l'acquisition d'Adverline

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Adverline en juin 2012, une clause de réduction de prix couvrant les dommages éventuels a été accordée par les vendeurs au profit de l'acquéreur, pour un montant maximum de 1,5 million d'euros pour le risque général et pour un montant de 1 million d'euros pour les risques spécifiques liés aux contributions patronales et sociales (Attributions gratuites d'actions). Cette garantie court pendant la durée de la prescription légale augmentée de 1 mois en matière fiscale et sociale et pendant 2 ans pour les autres domaines.

36.4.13 Engagements liés à l'acquisition d'Orium

Dans le cadre de l'acquisition de la société Orium en août 2012, une clause de réduction de prix couvrant les dommages correspondant à une inexactitude, une violation ou une omission des déclarations et garanties consenties par le vendeur, et à une diminution de l'actif ou une augmentation du passif, a été accordée par le vendeur selon le mécanisme suivant :

- 1^{ère} année : 20 % du prix de cession (8,9 millions d'euros) et des éventuels compléments de prix (plafond 1)
- 2^{ème} année : le plus élevé des deux montants suivants : 15 % du prix de cession et des éventuels compléments de prix ou montant total des demandes formulées par l'acquéreur au titre de la clause de réduction de prix non réglées définitivement pendant la 1^{ère} année, dans la limite du plafond 1 (plafond 2)
- 3^{ème} année : le plus élevé des deux montants suivants : 10 % du prix de cession et des éventuels compléments de prix ou montant total des demandes formulées par l'acquéreur au titre de la clause de réduction de prix non réglées définitivement pendant les deux premières années, dans la limite des plafonds 1 et 2 (plafond 3)
- 4^{ème} année : le plus élevé des deux montants suivants : 5 % du prix de cession et des éventuels compléments de prix ou montant total des demandes formulées par l'acquéreur au titre de la clause de réduction de prix non réglées définitivement pendant les trois premières années, dans la limite des plafonds 1, 2 et 3 (plafond 4).

Cette couverture court pendant 3 ans à compter de la date d'acquisition et, en matière fiscale et sociale, pendant la durée de prescription légale augmentée de 3 mois.

36.4.14 Engagements liés à l'acquisition de Morin Logistic

Dans le cadre de l'acquisition du groupe Morin Logistic en décembre 2012, une clause de réduction de prix couvrant les dommages correspondant à une inexactitude, une violation ou une omission des déclarations et garanties consenties par le vendeur, et à une diminution de l'actif ou une augmentation du passif, a été accordée par le vendeur à l'acquéreur jusqu'au 31 décembre 2016, suivant les modalités suivantes :

- Les réclamations adressées jusqu'au 30 avril 2014 seront plafonnées à 2,5 millions d'euros pour les risques généraux.
- Les réclamations après cette date ne pourront porter que sur des risques sociaux ou fiscaux et seront plafonnées à 1,5 million d'euros.

36.4.15 Engagements liés à la joint-venture Asendia

Dans le cadre de la création de la *joint-venture* Asendia avec Swiss Post, le Groupe a consenti une garantie de passif, plafonnée à un montant cumulé de 5 millions d'euros (par exception, en matière de pensions ainsi qu'en matière fiscale et de droit de la concurrence, les montants ne sont pas limités). En contrepartie, Swiss Post a consenti une garantie de passif identique au Groupe La Poste. La date d'expiration de ces garanties est comprise entre 3 et 10 ans à compter de juillet 2012, en fonction de la nature des engagements.

36.4.16 Engagements liés à l'acquisition de Worldnet Direct Limited, puis à sa prise de contrôle

Lors de la prise de participation par GeoPost SA dans la société Worldnet Shipping Express le 13 juin 2012, des garanties ont été données par les vendeurs à hauteur de 300 KGBP pour une durée de six ans sur les litiges fiscaux.

Lors de la prise de contrôle de Worldnet Direct Limited le 25 Avril 2014, il a été déclaré que les vendeurs restent redevables en cas de réclamations autres que celles concernant les titres de propriétés et la fiscalité jusqu'au 31 décembre 2015. En ce qui concerne les réclamations fiscales, ils restent redevables pour une durée de 7 ans.

36.4.17 Engagements liés à l'acquisition de DTDC

Lors de la prise de participation dans DTDC le 4 juillet 2013, des garanties ont été données par les vendeurs pour une durée d'un an et dans la limite de 5% du prix d'achat, soit 79 MINR. Ces garanties couvrent tout litige ou infraction dont le fait générateur est antérieur à la prise de participation par Geopost SA.

36.4.18 Engagements liés à l'acquisition de Colizen

Lors de l'acquisition des titres Colizen par Chronopost SA le 27 février 2013, des garanties ont été données par les vendeurs en cas d'inexactitude ou de

manquement dans les informations données en matière fiscale et sociale. L'indemnisation sera effective en cas de dommages supérieurs à 40 KEUR et dans la limite de 800 KEUR pour toute réclamation dans les deux ans suivant le transfert ; puis 400 KEUR au-delà des deux ans.

36.4.19 Engagements liés à l'acquisition de Siodemka

Dans le cadre de l'acquisition de Siodemka, l'acheteur, DPD Polska, a reçu un ensemble de garanties pour les titres (10 ans), les impôts (6 ans) et autres (18 mois). Le montant de la garantie reçue est limité à 100% du prix d'achat soit 500 MPLN.

36.4.20 Engagements liés à l'acquisition de Speedy

Dans le cadre de l'acquisition des titres de la société Speedy, GeoPost S.A. a reçu un ensemble de garanties des vendeurs, comprenant notamment :

- garanties de la propriété des titres et garanties fiscales et sociales, pour une période de 60 mois
- garanties concernant la conformité des états financiers publiés au 31 décembre 2013 et au 30 mars 2014 ou concernant tout autre domaine administratif, pour une période de 18 mois

L'indemnisation potentielle serait égale à 100% des dommages dans la limite de 1,5 millions d'euros, à l'exception de la propriété des titres qui est garantie jusqu'au prix d'achat des 25% d'actions, soit 16 millions d'euros. Toute réclamation pour être recevable doit être supérieure à 10 000 euros ou la somme des réclamations doit être supérieure à 100 000 euros.

36.4.21 Engagements liés à l'acquisition de Forwarder Line Logistik Anstalt

Dans le cadre de l'acquisition de la société de la société Forwarder Line LogistikAnstalt, DPD Schweiz a reçu un ensemble de garanties des vendeurs dans les domaines juridiques, fiscaux et sociaux. Ces garanties sont données jusqu'au 31 juillet 2016.

36.5 Autres engagements

36.5.1 Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances

L'Etat, La Caisse des Dépôts, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE), Le Groupe La Poste et Sopassure forment un pacte d'actionnaires sur CNP Assurances. Ce pacte, dont l'échéance était fixé au 31 décembre 2008, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des accords intervenus en juin 2006 entre les partenaires. Les accords commerciaux qui lient CNP Assurances aux Caisses d'Épargne et à La Banque Postale ont également été prolongés jusqu'à fin 2015.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière a repris les droits et obligations découlant de ce pacte en lieu et place de La Poste.

36.5.2 Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres de la SAS Carte Bleue

Dans le cadre de l'entrée de SF2 au capital de la SAS Carte Bleue, La Poste s'est engagée à conserver une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SF2.

SF2 a en outre consenti à La Poste une option d'achat portant sur la totalité des titres et droits afférents détenus dans le capital de la SAS Carte Bleue que La Poste pourra exercer dès lors que sa participation dans le capital de SF2 deviendra minoritaire. Le prix d'achat des actions de la SAS Carte Bleue sera alors défini d'un commun accord entre La Poste et SF2.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de cet engagement en lieu et place de La Poste.

36.5.3 Droit individuel à la formation (DIF)

Les droits acquis et non consommés par le personnel du Groupe au titre du DIF représentent :

- plus de 13,4 millions d'heures pour la population des contractuels
- plus de 12,6 millions d'heures pour la population des fonctionnaires

À compter du 1^{er} janvier 2015, les droits acquis et non consommés par le personnel du Groupe au titre du DIF sont transférables dans le compte personnel de formation (CPF) par application de la loi 2014-288 du 5 mars 2014.

36.6 Passifs éventuels

Le Groupe n'a pas connaissance de risques significatifs qui ne feraient pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés.

NOTE 37 BILAN DES ACTIVITÉS BANCAIRES

37.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale
37.2 Éléments de l'actif et du passif bancaires par durée restant à courir

37.1 Bilan contributif au format bancaire du sous-groupe La Banque Postale**ACTIF***(en millions d'euros)*

	31/12/2014	31/12/2013
Caisses, Banques Centrales	1 950	1 570
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9 674	5 381
Instruments dérivés de couverture	1 532	221
Actifs financiers disponibles à la vente	13 840	13 550
Prêts et créances sur les établissements de crédit	83 315	82 894
Prêts et créances sur la clientèle	67 857	59 204
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	231	130
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	28 297	32 266
Actifs d'Impôts	170	138
Comptes de régularisation & autres actifs	2 349	2 565
Participations mises en équivalence	2 832	2 522
Immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles de placement	972	970
Montant net des écarts d'acquisition - Actif	130	130
Elimination titres	(4 052)	(3 419)
TOTAL	209 095	198 121

PASSIF*(en millions d'euros)*

	31/12/2014	31/12/2013
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	332	118
Instruments dérivés de couverture	432	372
Opérations interbancaires et assimilées : Dettes envers les établissements de crédit	15 157	14 757
Opérations avec la clientèle	167 251	166 583
Dettes représentées par un titre	9 391	4 300
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	919	9
Passifs d'impôts	144	113
Comptes de régularisation & passifs divers	4 827	3 649
Provisions techniques des entreprises d'assurance	1 787	1 494
Provisions	785	678
Dettes subordonnées	1 658	829
INTERETS MINORITAIRES	201	158
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4 835	4 303
Réserves consolidées et autres	4 208	3 735
Résultat part du groupe	627	568
Solde des opérations avec le reste du groupe - Impact sur le résultat		
Solde des opérations avec le reste du groupe - Impact sur le bilan	1 376	758
TOTAL	209 095	198 121

37.2 Éléments de l'actif et du passif bancaires par durée restant à courir

(en millions d'euros)	Échéances à - d'1 an	Échéances à + d'1 an	Total
Éléments d'actifs par durée restant à courir			
Caisses, Banques Centrales	1 950	-	1 950
Portefeuille de titres	16 448	36 895	53 342
Créances sur les établissements de crédit	80 131	3 183	83 315
Prêts et créances sur la clientèle	9 560	58 297	67 857
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Actif	4	228	231
Éléments de passif par durée restant à courir			
Autres passifs financiers	48	716	764
Dettes envers les établissements de crédit	13 990	1 167	15 157
Dettes envers la clientèle	157 868	9 383	167 251
Dettes représentées par un titre	6 044	3 346	9 391
Dettes subordonnées		1 658	1 658
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux - Passif	8	911	919

NOTE 38 NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

- 38.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts
- 38.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur
- 38.3 Variation du besoin en fond de roulement
- 38.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires
- 38.5 Décàissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
- 38.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts
- 38.7 Remboursements d'emprunts
- 38.8 Autres flux liés aux opérations de financement
- 38.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

38.1 Passage du résultat net à la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts

(en millions d'euros)	2014	2013
Résultat net de l'ensemble consolidé	539	646
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence	(218)	(228)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur (hors activités bancaires)	6	28
Plus ou moins values de cession (yc dilution)	14	11
Variations nettes des provisions	600	284
Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	Note 38.2 1 019	995
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	(0)	(7)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 961	1 730
Coût de l'endettement financier net ^(a)	149	166
Charge d'impôt (yc impôts différés)	182	125
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	2 292	2 021

(a) Hors variation des gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur

38.2 Dépréciations, amortissements et pertes de valeur

(en millions d'euros)	2014	2013
Dotations et reprises aux amortissements du résultat d'exploitation	1 011	998
Dotations et reprises aux amortissements du résultat financier	(1)	(3)
Dépréciations d'écart d'acquisition	8	
TOTAL	1 019	995

38.3 Variation du besoin en fond de roulement

(en millions d'euros)	2014	2013
Variations des stocks et en cours	14	14
Variations des créances d'exploitation	(121)	(121)
Variations des dettes d'exploitation et autres actifs/passifs d'exploitation	95	118
TOTAL	(12)	10

38.4 Variation du solde des emplois et ressources bancaires

(en millions d'euros)	2014	2013
Variations du Portefeuille de titres des activités bancaires	(1 899)	4 427
Variations des Prêts et créances des activités bancaires	(7 150)	(6 770)
Variations des Créances sur les établissements de crédit des activités bancaires	(1 175)	(1 440)
Variations des Autres actifs financiers courants des activités bancaires	(85)	58
Variations des Dettes envers les établissements de crédit des activités bancaires	(1 001)	(3 329)
Variations des opérations avec la clientèle des activités bancaires	667	5 447
Variations des autres passifs financiers des activités bancaires	7 467	(295)
Variations des comptes de régularisation des activités bancaires	805	(323)
TOTAL	(2 371)	(2 226)

38.5 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	2014	2013
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(327)	(235)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(699)	(749)
Variations des fournisseurs d'immobilisations	(25)	(6)
TOTAL	(1 052)	(989)

38.6 Encaissements provenant de nouveaux emprunts

(en millions d'euros)	2014	2013
Emprunts obligataires		250
Emprunts auprès des établissements de crédit	1	2
Billets de trésorerie	790	150
Autres emprunts et dettes assimilées	751	3
TOTAL	1 541	405

38.7 Remboursements d'emprunts

(en millions d'euros)	2014	2013
Emprunts obligataires	(151)	(726)
Emprunts auprès des établissements de crédit	(7)	(8)
Bons La Poste	(2)	(2)
Billets de trésorerie	(655)	
Emprunts sur location-financement	(16)	(15)
Autres emprunts et dettes assimilées	1	(1)
TOTAL	(830)	(752)

38.8 Autres flux liés aux opérations de financement

(en millions d'euros)	2014	2013
Encaissement de dépôts et cautionnements reçus	2	1
Remboursement de dépôts et cautionnements reçus	(16)	(120)
Autres	5	16
TOTAL	(9)	(103)

38.9 Variation de trésorerie des activités bancaires

(en millions d'euros)	NOTE	2014	2013
Caisse, Banque centrale à l'ouverture ^(a)		1 570	2 726
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (actif)		148	252
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)		(110)	(77)
Ouverture (hors encaisse des bureaux)		1 607	2 901
Caisse, Banque centrale à la clôture ^(a)	23.2	1 950	1 570
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (actif)	20.2	200	148
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit (passif)	30.1	(286)	(110)
Clôture		1 863	1 607
Augmentation (Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan		256	(1 294)
dont incidence des variations de périmètre		11	287
dont transfert de l'encaisse des bureaux de Poste vers le secteur La Banque Postale		633	
Augmentation (Diminution) de trésorerie des activités bancaires au bilan hors incidence des variations de périmètre et hors incidence du transfert de l'encaisse des bureaux		(388)	(1 580)

(a) Le poste "Caisse, Banque centrale" après reclassement de l'encaisse des bureaux s'élève à 2 182 millions d'euros au 31 décembre 2013

NOTE 39 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de l'exercice par La Poste et les sociétés du périmètre de consolidation sont présentés ci-dessous.

2014

(en millions d'euros HT)

	KPMG	%	MAZARS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,7	24%	0,7	18%
filiales intégrées globalement	1,6	58%	2,4	64%
	2,3	82%	3,1	82%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
société-mère	0,3	10%	0,0	1%
filiales intégrées globalement	0,2	7%	0,4	12%
	0,5	17%	0,5	13%
Autres prestations rendues par les réseaux aux sociétés intégrées globalement	0,0	1%	0,2	5%
TOTAL	2,8	100%	3,8	100%

2013

(en millions d'euros HT)

	KPMG	%	MAZARS	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
société-mère	0,6	25%	0,7	18%
filiales intégrées globalement	1,7	70%	2,4	63%
	2,3	95%	3,1	81%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
société-mère	0,0	0%	0,1	2%
filiales intégrées globalement	0,1	4%	0,3	8%
	0,1	4%	0,4	10%
Autres prestations rendues par les réseaux aux sociétés intégrées globalement	0,0	1%	0,4	9%
TOTAL	2,5	100%	3,8	100%

NOTE 40 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

NOTE 41 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2013	2014	2013	2014	2013 ^(a)	2014
SOCIETE CONSOLIDANTE							
LA POSTE							
44 boulevard de Vaugirard 75 757 PARIS cedex 15							
SECTEUR SERVICES-COURRIER-COLIS							
Sofipost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Somepost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
STP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI STP Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Asendia	Suisse	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
Mediapost sa	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Orium	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Orium Gmbh	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SMP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Marketing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Informatique	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEFINAD	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Gestion	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Budget Box	France	40,01	40,01	40,01	40,01	MEE	MEE
Mediapost SGPS	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Distribuicao Postal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Galex Distribucion y Logistica	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Eurobussula LDA	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Celeris LDA	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Orbitroad LDA	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ViaPost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Neolog	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Neopress	France	100,00		100,00		IG	
Média-Pressé	France	100,00		100,00		IG	
Neopress Direct	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Greenovia	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Nouvelle Attitude SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Morin développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Morin logistic	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Morin GPM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Morin logistic sud	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Neopress Routage	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
La Poste Global Mail	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mobigreen	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Espagne	Espagne	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
Mediapost Hit Mail	Roumanie	60,02	60,02	60,02	60,02	IG	IG
Creat Direct	Roumanie	60,02	60,02	100,00	100,00	IG	IG
Inbox Marketing	Roumanie	59,06	59,06	98,40	98,40	IG	IG
Interactions Marketing	Roumanie	48,01	54,01	80,00	90,00	IG	IG
Hit Mobile Marketing	Roumanie	54,01	54,01	90,00	90,00	IG	IG
Proximy	France		25,00		25,00		MEE
SECTEUR GEOPOST							
GeoPost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost SI	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sodexi	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
Télintrans	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Services	France	82,47	82,47	82,47	82,47	IG	IG
La Navette Pickup	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Pickup Store	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Packcity France	France		25,00		25,00		MEE
Packcity Geopost	France		50,50		50,50		MEE

(a) Le périmètre 2013 a été retraité en l'application des normes IFRS10 et IFRS 11 (voir note 3.1)

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2013	2014	2013	2014	2013 ^(a)	2014
Sous-groupe GeoPost Intercontinental							
Geopost Americas Inc	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost International Burkina Faso	Burkina Faso	40,00	40,00	40,00	40,00	MEE	MEE
Chronopost International Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
Chronopost International Niger	Niger	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
Chronopost International Algérie	Algérie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
IBC Inc	Etats-Unis	70,00	70,00	70,00	70,00	IG	IG
IBC Trinidad	Trinidad & Tobago	61,60	61,60	88,00	88,00	IG	IG
DPD Laser	Afrique du Sud	75,00	75,00	75,00	75,00	IG	IG
DPD Continental India	Inde	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DTDC	Inde	42,53	42,53	42,53	42,53	MEE	MEE
Lenton Group Ltd	Hong Kong	30,00	34,65	30,00	34,65	MEE	MEE
Sous-groupe Chronopost							
Chronopost	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Colizen	France	40,00	100,00	40,00	100,00	MEE	IG
Chronopost International Cameroun	Cameroun	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chronopost International Portugal	Portugal	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maroc Chrono INTL	Maroc	34,00	34,00	34,00	34,00	MEE	MEE
Sci Intel immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sous-groupe TIGERS							
WLG Pty Ltd	Australie		71,92		100,00		IG
Tigers Global Logistics Pty Ltd	Australie		71,92		100,00		IG
Tigers AG	Suisse		71,92		100,00		IG
Wako Express Co. Ltd	Chine		71,92		100,00		IG
Tigers Co. Ltd	Chine		71,92		100,00		IG
Tigers Ltd	Hong Kong		71,92		65,87		IG
Tigers HK Co. Ltd	Hong Kong		71,92		100,00		IG
Wako Air Express Co. Ltd	Hong Kong		71,92		100,00		IG
Tigers Worldwide Logistics Ltd	Inde		53,58		74,50		IG
Tigers Malaysia	Malaisie		71,92		100,00		IG
LWW South Africa	Afrique du Sud		71,92		100,00		IG
Tigers GmbH	Allemagne		71,92		100,00		IG
Buy Online GmbH	Allemagne		71,92		100,00		IG
Tigers Intern. Logistics BV	Pays-Bas		71,92		100,00		IG
Tigers Intern. Transport BV	Pays-Bas		71,92		100,00		IG
WLG (UK) Ltd	Grande-Bretagne		71,92		100,00		IG
WLG Holdings (UK) Ltd	Grande-Bretagne		71,92		100,00		IG
Tigers Logistics group Ltd	Grande-Bretagne		71,92		100,00		IG
Tigers UK Holding Ltd	Grande-Bretagne		71,92		100,00		IG
Tigers Global Logistics Ltd	Grande-Bretagne		71,92		100,00		IG
Eurosell Ltd	Grande-Bretagne		71,92		100,00		IG
Tigers limited	Etats-Unis	71,11		65,88		IG	
WLG Inc	Etats-Unis		71,92		100,00		IG
World Commerce Services LLC	Etats-Unis		71,92		100,00		IG
Tigers (USA) Global Logistics Inc	Etats-Unis		71,92		100,00		IG
Sous-groupe BIOCAIR							
Biocair	Grande-Bretagne	70,00		100,00		IG	
Biocair Inc	Etats-Unis		70,00		100,00		IG
Biocair Intern. Ltd	Grande-Bretagne		70,00		100,00		IG
Biocair Asia Ltd	Hong Kong		70,00		100,00		IG
Biocair forwarding Intern. Co Ltd	Chine		70,00		100,00		IG
Biocair Singapore Pte Ltd	Singapour		70,00		100,00		IG
Sous-groupe GeoPost Central Europe							
GeoPost IMDH GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Service	Allemagne	100,00		100,00		IG	
Chronopost International Deutschland	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD GeoPost GmbH	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Aschaffenburg	Allemagne	84,04	84,04	84,04	84,04	IG	IG
Iloxx AG	Allemagne	100,00		100,00		IG	
B2C Russia holding GmbH	Allemagne	24,50	24,50	24,50	24,50	MEE	MEE
Tiramizoo GmbH	Allemagne	20,29	20,29	20,29	20,29	MEE	MEE

(a) Le périmètre 2013 a été retraité en l'application des normes IFRS10 et IFRS 11 (voir note 3.1)

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2013	2014	2013	2014	2013 ^(a)	2014
DPD Belgium NV	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Luxembourg SA	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Netherland BV	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Czech Republic	Tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Ukraine	Ukraine	25,50	50,00	25,50	50,00	MEE	MEE
DPD Schweiz AG	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Betriebsgesellschaft	Allemagne	84,04	84,04	100,00	100,00	IG	IG
DPD Vertriebsgesellschaft	Allemagne	84,04	84,04	100,00	100,00	IG	IG
DPD Delicom	Allemagne	84,04	84,04	100,00	100,00	IG	IG
DPD Polska	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD strefa paczki	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Slovakia Sro	Slovaquie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost YK Servisi AS	Turquie	51,00	51,00	51,00	51,00	IG	IG
DPD Hungaria	Hongrie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Croatia doo	Croatie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Estonia	Estonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Letvija	Lettonie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Lithuania	Lituanie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Belarus	Biélorussie	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
Armadillo Bizpak	Russie	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
B2C	Russie	24,50	24,50	24,50	24,50	MEE	MEE
Armadillo Holding Gmbh	Allemagne	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
Geopost Bulgaria ood	Bulgarie	50,51		100,00		IG	
Air Cargo Poland	Pologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
TD Express services SARL	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Austria	Autriche	25,57	25,57	25,57	25,57	MEE	MEE
DPD RO SA	Roumanie	50,99		99,98		IG	
DPD SA (ex-DPD SRL)	Roumanie	50,00		50,00		MEE	
DPD Kazakhstan	Kazakhstan	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
DPD Slovenien	Slovenie	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Yurtiçi Kargo Servisi AS	Turquie	25,00	25,00	25,00	25,00	MEE	MEE
E-Radius Informatikal szolqaltato LLC	Hongrie		30,00		30,00		MEE
Siodemka	Pologne		100,00		100,00		IG
Siodemka Systemi	Pologne		100,00		100,00		IG
Speedy AD	Bulgarie		25,00		25,00		MEE
Forwarder Line Logistik	Liechtenstein		100,00		100,00		IG
Sous-groupe GeoPost Espagne							
GeoPost Espagne	Espagne	91,90	92,76	91,90	92,76	IG	IG
Seur GeoPost	Espagne	91,90	92,76	100,00	100,00	IG	IG
Menexpres	Espagne	91,90	92,76	100,00	100,00	IG	IG
Seur SA	Espagne	59,47	65,24	61,18	66,80	IG	IG
Seur Internacional	Espagne	91,90	92,76	100,00	100,00	IG	IG
Seur Espana Operaciones	Espagne	59,47	65,24	100,00	100,00	IG	IG
Seur Gerencia de Riesgos	Espagne	59,47	65,24	100,00	100,00	IG	IG
Seur Integracion Logistica	Espagne	59,47	65,24	100,00	100,00	IG	IG
Correduria de Seguros	Espagne	59,47		100,00		IG	
Integracion Logistica Valencia	Espagne	59,47	65,24	100,00	100,00	IG	IG
Barcino Pack	Espagne	26,46	29,03	44,50	44,50	MEE	MEE
Transjaen	Espagne	59,47	65,24	100,00	100,00	IG	IG
Transp, Urgente Guadalajara SL	Espagne	91,90		100,00		IG	
Transcoba SL	Espagne	91,90		100,00		IG	
Logistica Menorca SA	Espagne		92,76		100,00		IG
Repsa Transportes y servicios 2000 SA	Espagne		92,76		100,00		IG
Sous-groupe GeoPost UK							
GeoPost Intermediate Holding	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost UK Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
UK Letter Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Uk Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Plc	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Interlink Express Parcels Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Castlegate	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Ireland Ltd (ex-Interlink Ireland Ltd)	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Ireland Limited	Irlande	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GeoPost Holding Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Parceline Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
DPD Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mail Plus Limited	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
WNDIRECT Ltd	Grande-Bretagne	20,00	63,51	20,00	63,51	MEE	IG
WN TPC	Grande-Bretagne		38,11		60,00		MEE
Sous-groupe Exapaq							
SCI EXALAB	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI EXA Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI EXAMURS PARIS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Exapaq SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

(a) Le périmètre 2013 a été retraité en l'application des normes IFRS10 et IFRS 11 (voir note 3.1)

SOCIETES	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2013	2014	2013	2014	2013 ^(a)	2014
SECTEUR LA BANQUE POSTALE							
La Banque Postale	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Gestion privée	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
BPE	France	99,99	99,99	99,99	99,99	IG	IG
La Banque Postale Collectivités Locales	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
LBP Home Loan SFH	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Saint Romain	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI CRSF DOM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI CRSF Metropole	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SF2	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Prévoyance	France	50,00	50,00	50,00	50,00	IG	IG
La Banque Postale Asset Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Structured Asset Management	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Conseil en Assurances	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sopassure	France	50,02	50,02	50,02	50,02	IP	IP
CNP Assurances	France	20,15	20,15	36,25	36,25	MEE	MEE
La Banque Postale Financement	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
La Banque Postale Crédit aux entreprises	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FCT Elise 2012	France	95,00	95,00	95,00	95,00	IG	IG
La Banque Postale Assurances IARD	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
Tocqueville Finance Holding	France	92,52	92,52	92,52	92,52	IG	IG
Tocqueville Finance	France	92,42	92,42	99,89	99,89	IG	IG
OFC Finance	France	100,00		100,00		IG	
Easybourse	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Banque Postale Assurance Santé	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
SOFIAP	France		66,00		66,00		IG
SECTEUR NUMÉRIQUE							
Docapost DPS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost BPO IS	France	65,00	65,00	65,00	65,00	IG	IG
Sérès	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Maileva	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Certinomis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès Espagne	Espagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Xange Capital	France	34,87	34,87	34,87	34,87	MEE	MEE
Docapost Conseil	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Orsid SAS	France	100,00		100,00		IG	
Doc@post	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Médiapost holding	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Gescomail	France	65,00	65,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Inc	Etats-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Ltd	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost BPO SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Docapost BPO on line	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CNPT Docapost BPO	France	66,00	66,00	66,00	66,00	IG	IG
Bretagne Routage	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
La Vosgienne industrielle de Mailing	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
T2IS Docapost BPO	Maroc	50,98	50,98	100,00	100,00	IG	IG
CER Docapost BPO SAS	France	50,98	50,98	50,98	50,98	IG	IG
Sofadev Docapost BPO	Maroc	50,98	50,98	100,00	100,00	IG	IG
Mediapost Publicité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Datamark Services	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SOGEC Deutschland	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mediaprisme sas	France	81,68	81,68	81,68	81,68	IG	IG
Matching sas	France	81,67	81,67	81,67	81,67	IG	IG
Media prisme SP	Espagne	81,68	81,68	100,00	100,00	IG	IG
Media prisme BE	Belgique	81,68	81,68	100,00	100,00	IG	IG
Docapost CSP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mix commerce	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sefas Espana	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Sérès Allemagne	Allemagne	66,00	66,00	100,00	100,00	IG	IG
Cabestan	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Financière Adverline	France	90,00	90,00	90,00	90,00	IG	IG
Adverline	France	89,41	89,71	99,22	99,56	IG	IG
Société	France	89,41	89,71	100,00	100,00	IG	IG
KP Média	France	89,41	89,71	100,00	100,00	IG	IG
Maison	France	89,41	89,71	100,00	100,00	IG	IG
Oxeva	France	62,61	62,82	70,03	70,03	IG	IG
Vertical Mail	France	89,41	89,71	100,00	100,00	IG	IG
CKFD	France	90,00		100,00		IG	
Provéance	France		67,00		67,00		IG
La Poste numérique	France		100,00		100,00		IG
LP Numérique SAS	France		100,00		100,00		IG

(a) Le périmètre 2013 a été retraité en l'application des normes IFRS10 et IFRS 11 (voir note 3.1)

SOCIÉTÉS	PAYS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2013	2014	2013	2014	2013 ^(a)	2014
SECTEUR RÉSEAU LA POSTE							
LP Télécom	France	51,00	51,00	51,00	51,00	MEE	MEE
LP 2 SAS	France		100,00		100,00		IG
SECTEUR IMMOBILIER							
Poste Immo	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Loca Poste SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
ImmoStoc SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Logement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Centres de Loisirs	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Annexes	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI DOM	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI 44 Vaugirard	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Local	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI BP	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI BP Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier Industriel	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Courrier de Proximité	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Activités Colis	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCI Tertiaire Mixte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
CIPOSTE SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Energies renouvelables	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SAS PI Développement	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
SCCV 56, rue CLER	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
TPF2 Sppicav	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
AKATEA TPF2	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
Fréjorgues Energy SAS	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
Arkadéa SAS	France	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
SCI Bataille	France	35,00	35,00	35,00	35,00	MEE	MEE
SCI Villeneuve LB	France	49,00		49,00		MEE	
SCI ARKADEA Fort de France	France	49,00	49,00	49,00	49,00	MEE	MEE
SCI ARKADEA Toulouse Lardenne	France	30,00		30,00		MEE	
SCI ARKADEA Lyon Croix Rousse	France	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
PI Energy 2	France	20,00	20,00	20,00	20,00	MEE	MEE
AKATEA 2 - TPF2 SAS	France	20,02	20,02	20,02	20,02	MEE	MEE
SAS ARKASOLIA	France	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
PI Energy	France	20,00	20,00	20,00	20,00	MEE	MEE
Société SCCV rue du champ macret-roye	France		100,00		100,00		IG
NON AFFECTÉ							
Sofrepost	France	99,99	99,99	99,99	99,99	IG	IG
Véhiposte SAS	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GIE Véhiposte	France	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

IG: intégration globale MEE: mise en équivalence IP: intégration proportionnelle

(a) Le périmètre 2013 a été retraité en l'application des normes IFRS10 et IFRS 11 (voir note 3.1)

NOTE 42 AUTRES TITRES NON CONSOLIDÉS HORS FRANCE

(en milliers d'euros)	Pays	31/12/2014			31/12/2013
		Pourcentage de détention	Valeur brute	Valeur Nette	Valeur nette
Interattica ^(a)	Grèce	100%	20 657	0	0
Guangzhou DPD Co ^(a)	Chine	100%	7 950	0	0
Tursa Transportes y Servicios	Espagne				4 121
Marrek&Könnecker ^(b)	Allemagne	100%	2 970	2 970	
Logalty	Espagne	ns	1 078	678	938
Seur Huesca	Espagne	50%	930	930	
SERES Colombie	Colombie	100%	502	142	339
SERES Mexique	Mexique	100%	586	251	181
Mediapost Vietnam	Vietnam	36%	361	290	290
SERES Argentine	Argentine	90%	269	31	121
E-Radius	Hongrie				84
SERES Equateur	Equateur	99,9%	71	71	64
Management GmbH	Allemagne	100%	51	51	51
Cargo Pool GmbH	Allemagne	ns	39	39	39
ALAI (MDP SP)	Espagne	ns	39	39	35
Geopost Iberica	Espagne	100%	27	27	27
DPD Immobilien Verwaltungs GmbH	Allemagne	100%	26	26	26
CIDES (MDP SP)	Espagne	ns	25	25	25
Kombiverkehr Deutsche Gesellschaft	Allemagne	ns	16	16	16
IDP (MDP SP)	Espagne	ns	6	6	6
Asurec	Espagne	ns	5	5	5
TOTAL			35 608	5 597	6 368

(a) Sociétés en cours de liquidation

(b) Société acquise en décembre 2014 et qui sera consolidée en 2015